

# SULLY-SUR-LOIRE, MODE D'EMPLOI



Année 2019

## Au pont l'an neuf



[Mis en ligne le 1/01/2019]

## Un bateau qui prend l'eau (ça rame...)

C' est une lectrice qui avait attiré notre attention ([c'était ici « La coulée verte des boulevards a déjà existé »](#), [Commentaire n° 4](#)) sur cette bizarrerie du trottoir flambant (pardon, ma bonne Jeanne !...) neuf du boulevard Jeanne d'Arc, à l'angle de la rue des Écoles, juste devant la BNP.





Non, pas de bateau. Quand y'en a pas, ben, y'en a pas... - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

La plaque podotactile est bien là, le passage piéton également... mais pas le bateau de la bordure de trottoir !

Comme le montre cette photo d'archive de juin 2018 (ci-dessous ; merci Google !), ce bateau n'existait pas non plus avant les travaux. Rien de nouveau donc, à ceci près qu'on aurait pu trouver logique qu'un bateau ait été prévu à l'occasion des travaux pour favoriser la circulation des personnes à mobilité réduite et améliorer l'existant.



État antérieur : pas de bateau non plus... - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Hé bien non !

Faute de bateau, il faudra donc vraisemblablement continuer de traverser le boulevard à la nage.

Pas grave, le Sullylois est courageux, sait nager (même en eaux troubles) et en a vu d'autres... Pour les personnes à mobilité réduite, en revanche, le problème semble vouloir s'incruster dans le paysage. Inutile de le dire, c'est (beaucoup) moins bien.

[Mis en ligne le 16/01/2019]

## Souvenons-nous du Square du Souvenir

**L**e Square du Souvenir n'a pas toujours été celui que nous connaissons actuellement. Même son élément principal, le monument aux morts, a changé au fil du temps (lire [ici « Monument aux morts »](#)).

Petit retour sur ce lieu si hautement symbolique à l'entrée nord de notre bonne commune. Nous ignorons pour quelles raisons le choix de ce lieu a été fait par les décideurs communaux de cette époque, si d'autres emplacements ont été envisagés, et, si oui, pour quelles raisons ils n'ont pas été retenus, s'il y a eu un débat public, etc. C'était en effet un emplacement qui nécessitait le comblement d'un cours d'eau (le ru d'Oison) et le remblaiement d'un volume conséquent. Il y avait sans doute plus simple et moins coûteux dans l'espace communal, ce qui rend le questionnement plus évident. Seule l'étude des archives municipales de ces années-là permettrait sans doute de lever le voile.

Quoi qu'il en soit, et à moins de n'être arrivé(e) dans notre bonne commune que très récemment, il est vraisemblable que vous ayez connu le Square du Souvenir avant le grand ratiboisage réalisé fin décembre 2012 (photo ci-dessous) par le maire précédent et son équipe (les mauvaises langues diront que le maire actuel en faisait partie...). Comme vous le voyez sur les photos ci-dessous, il existait bel et bien une « coulée verte » patrimoniale à l'entrée de la commune (il faut se représenter un mail arboré de tilleuls de chaque côté de la chaussée ; voir photo ci-dessous au début des années 1900).

Aujourd'hui, vous le savez, l'équipe en place veut recréer une nouvelle « coulée verte » (lire notamment [ici « Touchée-Coulée verte »](#), [ici « Avec la coulée verte, le parking va devenir... parking »](#) et [ici « Réaménagement du boulevard Jeanne d'Arc : de quoi parle-t-on ? »](#)) après avoir détruit celle qui existait. Faire, défaire, refaire...



Avant décembre 2012 et le ratiboisage des tilleuls et de la haie du Square du Souvenir (photo d'archive Google) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

La photo ci-dessous (début des années 1900) montre les mêmes lieux avant même l'installation du monument aux morts et la création du Square du Souvenir, lorsque l'Avenue de Béthune s'appelait encore Avenue du Pont.



Le grand ratiboisage de décembre 2012 :



Décembre 2012 - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Cette configuration du Square du Souvenir a elle-même eu des antécédents (rappelons que le monument aux morts a été installé et inauguré en 1922 ; la photo ci-dessous nous montre les mêmes lieux avant l'installation du monument aux morts et l'aménagement du square/jardin). Ces antécédents ne nous sont pas connus (un lecteur aurait-il par hasard des photos du square dans les années 1950-60, voire avant, qu'il souhaiterait partager et mettre à la disposition de tous ?).





Le cours du ru d'Oison avant la création du Square du Souvenir et l'installation du monument aux morts. Le monument lui-même se trouverait à peu près au niveau du deuxième peuplier à droite de la photo. Les lavoirs ont disparu, mais le Café des Arts est toujours là - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Lire également [ici « Le ru d'Oison »](#).

Seule nous est (pour le moment) connue la configuration originelle du Square du Souvenir, telle qu'elle était lors de l'inauguration en 1922, grâce à la photo ci-dessous.



Le Square du Souvenir et le monument aux morts dans la configuration d'origine - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

On y voit que le square était clos par un muret surmonté d'une grille et accessible par un portail (qui nous fait face) ; il existait sans doute un autre accès (par un autre portail ?) situé juste en face du monument lui-même. Le « jardin » était-il librement accessible au public ? N'était-il ouvert qu'à certaines occasions ?

Ce qui frappe, c'est l'aspect parfaitement géométrique de l'ensemble : l'angle droit domine (le square lui-même, les parterres). Il n'y a aucun arrondi. Il n'y a pas de pelouse non plus (la mode n'est arrivée que plus tard). Rigueur et sobriété sont les maîtres mots : nous sommes dans un lieu de recueillement, aujourd'hui, malheureusement, passablement troublé par le grondement incessant en journée des poids lourds et des véhicules en tout genre...

[Mis en ligne le 20/01/2019]

## Il est là !

Comme en chaque début d'année depuis 2014, le dernier tome de *Sully-sur-Loire, mode d'emploi* est paru. Il reprend tous les billets mis en ligne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

À la demande générale, il est cette année également publié en format epub pour celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient en relire plus confortablement les différents épisodes sur leur tablette ou leur smartphone. Il suffit de cliquer sur l'icône ci-dessous (plateforme de téléchargement sécurisée).



*Sully-sur-Loire, mode d'emploi* (Tome 6, Année 2018)

Et toujours en PDF pour tou-te-s en cliquant sur l'icône ci-dessous (plateforme de téléchargement sécurisée).



*Sully-sur-Loire, mode d'emploi* (Tome 6, Année 2018)

Si vous préférez tourner les pages sans avoir à mouiller le doigt, c'est ci-dessous.

# SULLY-SUR-LOIRE, MODE D'EMPLOI



*Année 2018*

D'une manière ou d'une autre, bonne re-découverte !

[Mis en ligne le 23/01/2019]

## Quels commerces dans l'hyper-centre en ce début d'année 2019 ?

**E**n janvier dernier, nous avons fait l'inventaire des commerces existant dans l'hyper-centre, en vous promettant de refaire le point dans un an ([c'était ici « Quels commerces dans l'hyper-centre en ce début d'année 2018 ? »](#)).

Les modifications intervenues dans le courant de l'année 2018 (nouveau commerce, cessation d'activité, fermeture, déménagement, changement de propriétaire, changement de raison sociale, etc.) apparaissent en bleu.

Ce qui n'apparaît pas en bleu est ce qui n'a pas changé au cours de l'année 2018.

### **Boulangers-pâtisseries**

a- La Pétrie (rue du Grand Sully)

b- Boulangerie Dubois (rue Porte de Sologne)

c- Les Douves (Place de la Trémoille) >>> [Changement de propriétaire et de raison sociale \(Boulangerie-Pâtisserie Claire Dutelle\)](#)

d- Boulangerie La-mi-do-ré (rue Porte de Sologne)

e- Boulangerie Amaro (rue du Faubourg Saint-François)

### **Pâtissier-Chocolatier**

Ayrole (rue du Grand Sully)

### **Bouchers-charcutiers-traiteurs**

a- Chez Wang (rue Porte de Sologne)

b- Boucherie Thiébard (rue Porte de Sologne)

c- Boucherie-Charcuterie Jaffrelo (rue du Grand Sully)

d- Boucherie Mulon (rue du Grand Sully)

e- Charcuterie artisanale Labbe (boulevard Jeanne d'Arc)

### **Fromagerie**

Fromages et Tentations (rue aux Pommes) >>> [Ouverture en avril 2018](#)

### **Poissonnier**

Poissonnerie Carré (rue Porte de Sologne)

### **Épicerie fine et de spécialités**

a- Mercato di Rialto (produits d'Italie) (rue du Grand Sully) >>> [Cessation d'activité en janvier 2019](#)

b- Biscuits Rougier (magasin d'usine) (Boulevard du Champ de Foire)

### **Fruits et légumes**

Au P'tit Marché (boulevard Jeanne d'Arc)

### **Supérettes généralistes**

1- Carrefour Express (boulevard du Champ de Foire)

2- Sully Market (rue aux Pommes)

### **Droguerie**

Droguerie Fougereux (rue du Grand Sully)

### Bars-restaurants-restauration rapide

- 1- Le Paddy's (boulevard Jeanne d'Arc)
- 2- Le Trevi (boulevard Jeanne d'Arc)
- 3- Restaurant des Arts (Avenue de Béthune)
- 4- Sully Kebab (rue des Huiliers)
- 5- Castle Tavern (rue du Grand Sully)
- 6- Pizza Time (rue Jean Jaurès)
- 7- L'Atrium (rue Porte de Sologne)
- 8- Hostellerie du Grand Sully (boulevard du Champ de Foire)
- 9- La Rome antique (rue du Grand Sully)
- 10- Les Baguettes d'or (rue du Grand Sully) >>> [Cessation d'activité](#)
- 11- Le Concorde (rue Porte de Sologne)
- 12- La Navigue (rue du Grand Sully)
- 13- Le Sud (rue du Grand Sully) >>> [Cessation d'activité](#)
- 14- Pacha Kebab (boulevard du Champ de Foire)
- 15- Crêperie La Sange (rue du faubourg Saint-Germain) >>> [Cessation d'activité](#)

### Agences d'intérim

- 1- Manpower (Place Maurice de Sully)
- 2- Randstad (Boulevard Jeanne d'Arc)
- 3- Leader Interim (boulevard du Champ de Foire)

### Débits de tabac

- 1- Tabac du Château (Avenue de Béthune)

2- Le Fontenoy (rue Porte de Sologne)

### Photographe

L'Image d'un instant (rue du Grand Sully) >>> [Cessation d'activité en mars 2018](#)

### Cadeaux, petit électroménager

1- Boutique Cadeaux (rue Porte de Sologne)

2- Cagibi (rue des Huiliers) >>> [Cessation d'activité en décembre 2018](#)

### Agences bancaires

1- LCL (rue du Grand Sully)

2- BNP Paribas (boulevard Jeanne d'Arc)

3- Crédit mutuel du Centre (rue des Huiliers)

4- La Caisse d'Épargne (Place Maurice de Sully)

5- La Banque Postale (rue du Grand Sully)

6- Société Générale (boulevard Jeanne d'Arc)

7- CIC (rue du Grand Sully)

### Agences immobilières

1- Agence immobilière De Maître (rue Porte de Berry) >>> [Fermeture \(Installation d'un artiste tatoueur\) et déménagement rue du Faubourg Saint-Germain dans l'ancienne boutique « L'échoppe d'Émie »](#)

2- Agence du Château (Avenue de Béthune)

3- ORPI (rue du Faubourg Saint-Germain)

4- IAD (rue du Faubourg Saint-Germain)



5- Clair Logis (Boulevard Jeanne d'Arc) >>> [Fermeture](#)

### **Agences d'assurance**

1-Thelem (boulevard Jeanne d'Arc) >>> Fermeture >>> [L'agence est déplacée quelques dizaines de mètres plus loin, à l'angle de la rue du Marché et du boulevard Jeanne d'Arc, à la place de l'ex-agence immobilière Clair Logis](#)

2- Axa (boulevard du Champ de Foire)

3- Groupama (rue du Grand Sully)

### **Librairies**

1- Librairie Olivier Morin (rue du Grand Sully)

2- Au temps des livres (rue Porte de Sologne)

### **Fleuristes**

1- Clochette (rue Porte de Sologne)

2- Aux Fleurs de Sully (Boulevard du Champ de Foire)

3- Au Paradis de la fleur (Boulevard Jeanne d'Arc) >>> [Cessation d'activité](#)

### **Bijouterie**

Laurmax (rue du Grand Sully)

### **Magasin de chaussures**

Noublanche (rue des Huiliers)

## Magasins de prêt-à-porter

- 1- Pénélope (rue du Grand Sully)
- 2- Club Sologne (rue du Grand Sully)
- 3- Phildar (Place de la Liberté)
- 4- So Pretty's (rue du Grand Sully)
- 6- Maxim'Homme (Place de la Liberté)
- 5- La P'tite Boutique Solidaire (rue du Faubourg Saint-Germain)
- 6- De Vous à Moi (boulevard Jeanne d'Arc) >>> [Changement de propriétaire et de raison sociale \(La Boutique d'Emily\)](#)
- 7- Feuille à Feuille (boulevard Jeanne d'Arc)
- 8- Le Trésor de Pat (boulevard du Champ de Foire) >>> Changement de propriétaire et de raison sociale (Les Mariés de Sully)
- 9- Marie-Claire Boutique (rue Porte de Berry)

## Mercerie

- Passion Couture (rue du Marché)

## Informatique

- 1- Sully Micro Services (rue du Coq) >>> Fermeture et déménagement à Saint-Père (rue de Paris)
- 2- Opac-Info (rue du Marché)

## Coiffure

- 1- Studio Coiff' (Boulevard Jeanne d'Arc)
- 2- Nathalie Coiffure (rue du Faubourg Saint-Germain)
- 3- Denis Galène (Boulevard Jeanne d'Arc)

4- Coiffeur de Bien-être (Boulevard Jeanne d'Arc)

5- Coiffeur et Barbier (rue des Huiliers)

6- Intemporel (rue Porte des Sables)

### **Instituts de beauté/Parfumeries**

1- Escale Spa et Beauté (boulevard Jeanne d'Arc)

2- Isalys (Place de la Liberté)

3- Institut de beauté Oceaform (rue Jean Jaurès)

### **Tatouage**

Black Drop (rue Porte de Berry)

### **Antiquaires**

F. L. Antiquités – Achat et vente (rue du Grand Sully)

### **Poterie**

Atelier-Boutique Valérie Rêve (rue du Grand Sully)

### **Hôtels**

1- Hôtel La Tour (boulevard du Champ de Foire)

2- Hôtel Henri IV (rue Porte de Sologne)

3- Hostellerie du Grand Sully (boulevard du Champ de Foire)

4- La Closeraie (rue Porte de Berry)

5- Hôtel Burgevin (rue du Faubourg Saint-Germain)

### **Garage automobile-station service**

Relais de Sully (rue Porte de Berry)

### **Taxi**

Allo Taxi (boulevard du Champ de Foire)

### **Laverie automatique**

Laverie libre-service (rue des Petits Fossés)

### **Magasin de bricolage**

Établissements Servais (boulevard Jeanne d'Arc)

### **Vente et réparation de cycles**

Cycles Vannier (Chemin de la Levée)

### **Artisanat**

1- Tryba (boulevard Jeanne d'Arc)

2- Vannerie Maître (boulevard Jeanne d'Arc)

3- Irrig' Nature (boulevard du Champ de Foire)

4- Flamm' Décor (rue des Petits Fossés)

### **Optique**

1- Optique Lonch (rue du Grand Sully)

2- Optic 2000 (Place de la Liberté)

### Pharmacies

1- Pharmacie du Grand Sully (rue du Grand Sully)

2- Pharmacie Kuypers (rue Porte de Sologne)

### Funéraire

Établissements Chasseignaux (Place Maurice de Sully)

### Clinique vétérinaire

Clinique vétérinaire de Sully (rue du Faubourg Saint-François)





[Mis en ligne le 26/01/2019]

## Doléances

L' époque est aux doléances. C'est ainsi. Mieux vaut se plaindre tout haut que souffrir en silence. On ne le dira jamais assez.

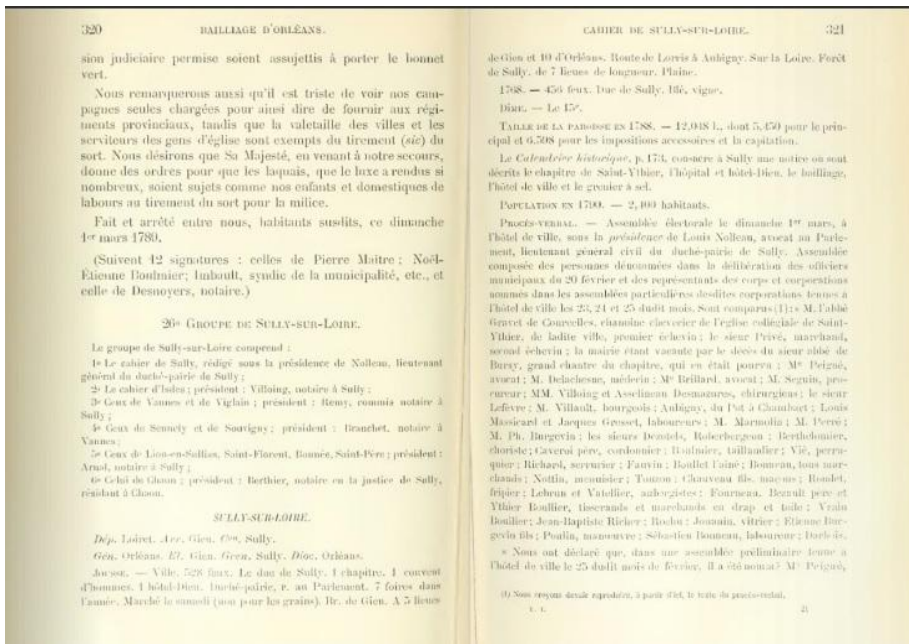
Nos ancêtres les Gaulois de 1789 (ce n'est pas si loin !) avaient, eux aussi, pris la parole. Les dits « cahiers de doléances » de nos ancêtres les Gaulois de Sully et des villages avoisinants ont été recueillis et publiés en 1906 par Camille Bloch (*Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*) sur recommandation expresse du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes — c'était l'appellation officielle — de l'époque (arrêté du 7 octobre 1905).

L'occasion rêvée, peut-être, de (re)découvrir ces cahiers (en PDF, en cliquant sur l'icône ci-dessous) ou en les feuilletant tranquillement, vêtu(e) d'un gilet jaune, au coin du feu, en croquant du chocolat.



*Cahiers de doléances du Groupe de Sully pour les États généraux de 1789* (5,75 Mo)

## Cahier de doléances du Groupe de Sully pour les Etats généraux de 1789



[Mis en ligne le 29/01/2019]



## Pourquoi des plots anti-stationnement ?

O n l'a déjà dit, notamment [ici « Aménagement cyclable dans l'Allée des Jardiniers : bien, mais doit mieux faire »](#) et [ici « Plots et com-plot anti-cyclistes »](#) : les séparateurs de voies délimitant la chaussée et le trottoir/piste cyclable de l'Allée des Jardiniers (dans le jargon technocratique pour faire genre, c'est un « espace de convivialité ») sont en réalité des plots anti-stationnement et ne sont pas adaptés à leur fonction de séparateur de voies. Pire, ils sont dangereux pour les cyclistes, à la fois en circulation et en cas de chute. Pas conçus pour séparer une piste cyclable d'une voie de circulation automobile, donc pas adaptés. C'est tout bête et pas (trop) difficile à comprendre.

Il faudra sans doute attendre qu'un accident se produise pour que...

Alors, on préfère citoyennement tirer le signal d'alarme avant que...

Au fait, une piste cyclable va être aménagée sur les Champs Élysées parisiens, dans les deux sens.

Le projet est ci-dessous, en photo. Observez bien les séparateurs de voie. Ce sont de vrais séparateurs de voie conçus pour des cyclistes par des gens qui savent ce que se déplacer à vélo veut dire. Vous noterez que la hauteur du séparateur empêche tout choc avec une pédale (la pédale passe au-dessus). Chez nous, avec les plots anti-stationnement de 20 cm de haut qui ont été installés, c'est la chute assurée... Merci aux concepteurs sullylois, manifestement rompus aux déplacements à vélo (on rigole) !

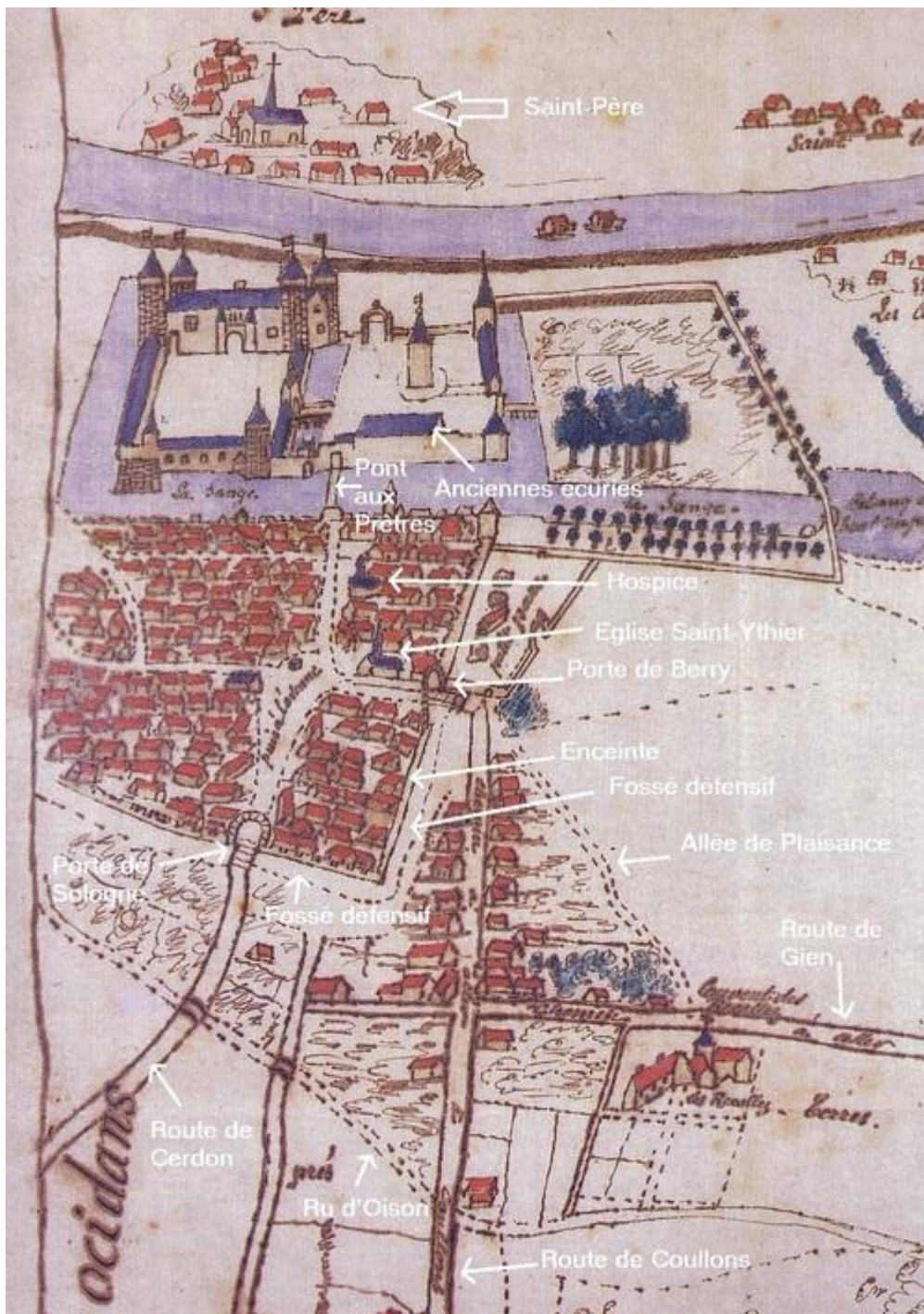


La future piste cyclable des Champs-Élysées (Source : Mairie de Paris) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Mis en ligne le 2/02/2019]

À quoi ressemblait notre bonne commune quand nous n'étions pas encore nés ?

À ceci, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.



Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Ce dessin constitue une (petite) partie du Plan d'arpentage du domaine du duc de Sully établi vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (ce plan est reproduit dans son intégralité à la page 169 de l'ouvrage de Christian Cardoux, *Sully-sur-Loire, des origines à la Révolution française*).

Le centre-ville était encore à cette époque entouré d'un rempart fortifié et de fossés défensifs, à l'exception du quartier Saint-François, construit hors-les-murs.

On ne saura jamais à quoi aurait ressemblé notre centre-ville si l'enceinte de fortification et les portes fortifiées (Porte de Sologne et porte de Berry notamment) avaient été conservées au lieu d'être presque entièrement détruites. Un petit Avignon ou un mini-Carcassonne, qui dit mieux ?

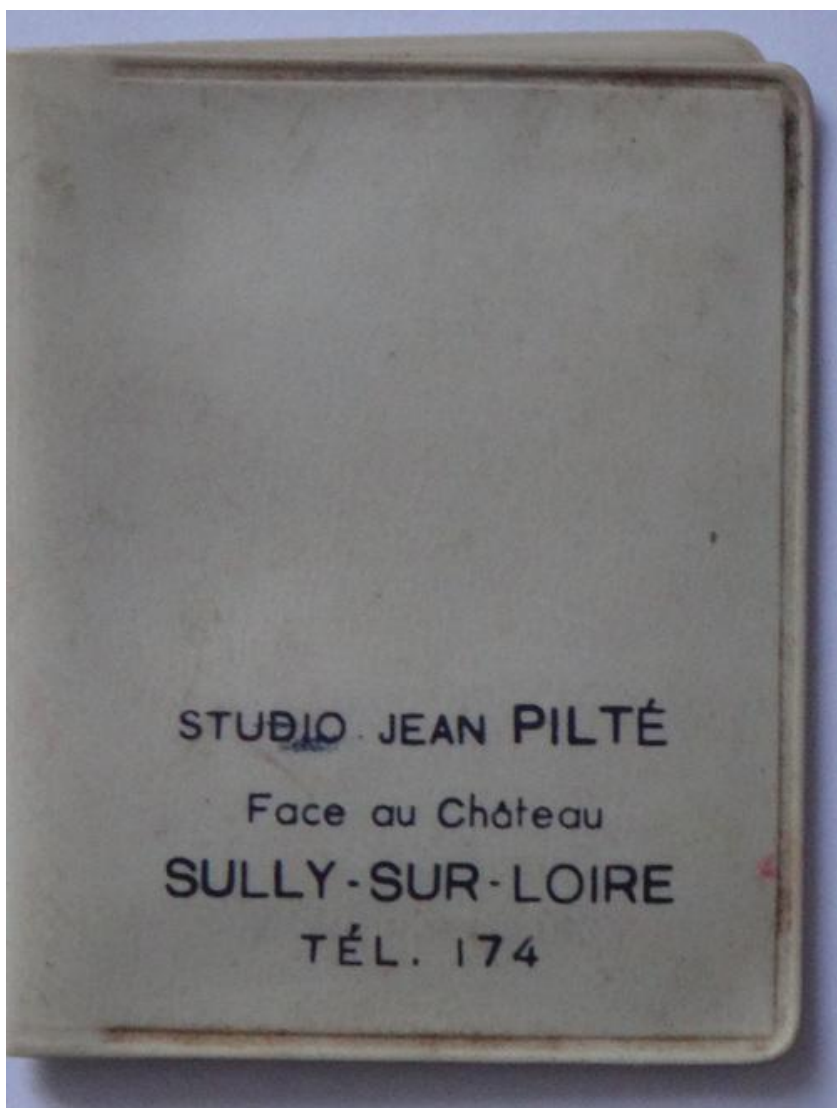
Quoi qu'il en soit, ce qui frappe avant tout, c'est l'importance du domaine occupé par le duc de Sully et ses proches comparé à la ville elle-même. Pour un calcul plus précis, [lire ici « La ville et le château : les Sullylois et le duc »](#).

*[Mis en ligne le 6/02/2019]*

## Histoire de la photographie communale : Jean Pilté

Le dernier photographe de notre commune a mis la clé sous la porte il y a presque un an déjà, en mars 2018 (lire ici [« Clic-clac de fin »](#)).

L'occasion de rendre hommage à l'un de ses prédécesseurs (à voir ici également [« Le défilé des sports scolaires \(les lendits\) »](#) le cliché d'un autre photographe sullylois de la même époque, **R. Leroy**), grâce à ce petit porte-photo d'identité retrouvé par hasard dans la boîte aux trésors.



**Jean Pilté**, photographe, avait son studio à l'emplacement de l'actuel restaurant **Le Trévi**. Nous n'avons malheureusement pas de photo de l'endroit. Si un lecteur/une lectrice en a une (ou plusieurs) dans ses trésors et s'il/si elle souhaite la/les mettre à la disposition de tous, il/elle est évidemment le/la bienvenu/e.

Aujourd'hui, le seul photographe communal, installé en mairie, est numérique, automatisé... et n'a plus figure humaine. Même plus besoin de lui dire ni bonjour ni merci ! Il ne sait faire que des photos administratives, le pauvre !

On s'est peut-être fait avoir...

*[Mis en ligne le 11/02/2019]*

## Pour les subventions, l'électrique, c'est mieux en auto qu'à vélo !

**N**ous le savons tous, mais on ne se lasse pas de le dire : nous vivons une époque formidable.

Comparons par exemple les subventions d'argent public versées à un acheteur d'une voiture électrique et à l'acheteur d'un vélo électrique.

### Voiture électrique

La subvention peut atteindre un maximum de **6 000 euros** (27 % du prix d'achat TTC de la voiture). C'est sans compter le « super bonus » supplémentaire si l'acheteur se débarrasse d'un ancien véhicule diesel.

Bizarrement, cette subvention n'est pas liée aux conditions de ressources ni à l'imposition sur le revenu (elle est octroyée, que l'acheteur soit imposable ou pas).

### Vélo électrique

La subvention peut atteindre un maximum de **200 euros**, mais les conditions d'attribution sont nombreuses !

À l'inverse de la subvention pour une voiture électrique, **il ne faut pas être imposable** pour en bénéficier... Si vous payez des impôts sur le revenu, il faut vous tourner de préférence vers une voiture électrique !

Ce n'est pas tout : **cette subvention n'est accordée qu'en complément d'une autre subvention versée par une collectivité locale** (la commune, par exemple). Pas de prime locale, pas d'aide de l'État... Par exemple, si vous achetez un vélo électrique Gitane – il en existe de très bons – chez Vannier Cycles (Chemin de la Levée), c'est zéro subvention.

Rien de tout cela, bien sûr, pour l'acquisition d'une voiture électrique.

Mais ce n'est pas fini : l'acheteur d'un vélo électrique ayant bénéficié d'une prime versée par l'État doit **s'engager à ne pas revendre son vélo avant un an**. Pour une voiture électrique, l'engagement n'est que de 6 mois...



Mais ce n'est pas encore tout : la subvention versée par l'État pour l'acquisition d'un vélo électrique ne peut dépasser celle (obligatoire) versée par la collectivité locale. Si par bonheur, une commune accorde une prime de 50 euros pour l'achat d'un vélo électrique, l'État ne versera pas plus de 50 euros ; dit autrement, la prime ne sera dans ce cas que de 100 euros. Bref, vous ne pourrez obtenir 200 euros de prime (le maximum prévu) que si une collectivité locale prévoit d'accorder une prime de 100 euros pour l'achat d'un vélo électrique.

Mais ce n'est pas fini ! Cette subvention totale (collectivité locale + État) ne pourra dépasser 20 % du prix d'achat TTC du vélo. Si vous souhaitez obtenir une subvention de 200 euros, vous devrez donc acheter un vélo qui coûte au moins 1 000 euros...

À condition qu'il ne soit pas équipée d'une batterie au plomb, auquel cas la subvention n'est pas attribuée.

C'est tout. Rien sur la couleur du vélo... De toute façon, dans notre bonne commune n'accordant aucune subvention pour l'achat d'un vélo électrique, la subvention totale (collectivité locale + État) sera toujours égale à zéro, quel que soit le vélo acheté et sa couleur.

Bref, si vous voulez profiter d'une subvention, achetez donc plutôt une voiture électrique... Ça tombe bien, dans notre bonne commune, on réaménage à grands frais des parkings...

*[Mis en ligne le 15/02/2019]*

## La puce, la poubelle et le dépotoir

**V**ous ne pouvez pas ne pas l'avoir remarqué. Depuis la mise en place des poubelles pucées (et de la facturation au nombre de levées) dans le cadre de la « redevance incitative », les dépôts sauvages se sont multipliés dans notre bonne commune, qui prend à certains moments des faux airs de dépotoir à ciel ouvert.

Au point que même le dernier *Sully Mag* (lire ci-dessous) pourtant peu habitué à évoquer ce qui fait tache, s'en fait l'écho (photo peu ragoûtante à l'appui !). C'est juré, le taureau est pris par les cornes et 2019 sera donc l'« année de la propreté » avec la création d'une commission du même nom. Soit.

## « 2019 Année de la propreté »



Le Maire, Jean-Luc Riglet l'avait annoncé en séance de conseil municipal et l'a confirmé lors de la cérémonie des vœux : Il a souhaité lancer l'opération « 2019 Année de la propreté ».

Le monde croule sous les déchets et la commune, comme bon nombre de collectivités, n'échappe pas à ce fléau. Il est devenu quotidien de voir des sacs poubelles, des cagettes, des sacs de vêtements ou des bouteilles qui s'entassent au pied des conteneurs ! Les incivilités se répètent à longueur d'année.

### Un coût de 80 000€ par an pour la ville

En plus de la collecte du SICTOM, les agents des Services Techniques passent tous les jours et l'association ADS 45 deux fois par semaine pour procéder à l'enlèvement des sacs déposés autour des points d'apport volontaire. Cela représente un coût exorbitant pour le budget communal de près de 80 000 €.

Ce problème de salubrité publique est l'affaire de tout le monde, élus, agents municipaux, partenaires institutionnels et administrés.

Le Maire a donc décidé d'employer les grands moyens en donnant à chacun l'opportunité de s'impliquer.

### Création de la Commission Propreté

Cette nouvelle Commission a vu le jour au cours du dernier trimestre 2018.

Elle est composée d'élus, de citoyens bénévoles et de représentants d'associations, prêts à agir pour que la population retrouve le plaisir de marcher dans des rues propres et des quartiers débarrassés de leurs tas d'immondices.

Par ailleurs, Jean-Luc Riglet a reçu, courant décembre, dans le cadre d'une réunion de concertation, les bailleurs sociaux et le Sictom afin de mettre en place des actions conjuguées qui soient efficaces sur le terrain.

### La Propreté au quotidien

Vous voyez régulièrement les agents du service Propreté de la ville qui accomplissent leur travail dans les rues et les quartiers de la commune.

Ce service compte 5 agents municipaux.

Equipés du matériel adéquat, ils ramassent les papiers, les canettes, les mégots sur les trottoirs, dans les carreaux mais aussi beaucoup d'encombrants dans les chemins ruraux. Merci de respecter le travail qu'ils font au quotidien pour nettoyer la ville.

En outre la commune utilise les services d'une société extérieure pour le décapage annuel à l'eau chaude des trottoirs du centre-ville. Il est complété trois fois par an par un nettoyage à haute pression.



Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Vous l'aurez noté, il s'agit en fin de compte de « mettre en place des actions conjuguées qui soient efficaces sur le terrain ». L'option « actions inefficaces », qui prévalait jusqu'alors, a, semble-t-il, été écartée... On ne peut que s'en réjouir.

Bref, pour l'instant, hormis la création de « Super Dédé Tritus » (ça, c'est du sérieux !), tout cela semble encore très vague. La nouvelle commission, apprend-on, est composée de gens de bonne volonté « prêts à agir », sans toutefois que des pistes soient précisément évoquées.

Rappelons qu'il s'agit d'un engagement (lire ci-dessous) pris en 2014 par l'équipe municipale en place et formulé ainsi :

« Régler définitivement le problème du ramassage des ordures ménagères » (déjà identifié comme **problème...** en 2014).

#### ÉCONOMIE - EMPLOI - GESTION

**Aider** au maintien et à l'implantation d'entreprises : les aider dans leurs recherches de locaux et de nouvelles compétences  
**Créer** un Relais de Service Public, guichet unique permettant d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches auprès de toutes les administrations ; mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises  
**Rencontrer** régulièrement les acteurs économiques et les soutenir dans leur rôle de moteur du dynamisme local  
**Soutenir** notre commerce, par des animations, un embellissement de notre ville, une signalétique et un éclairage adaptés  
**Mettre en œuvre**, après concertation, un réaménagement mesuré du centre-ville visant à redonner de l'attractivité  
**Créer** rapidement de nouvelles places de stationnement en centre-ville  
**Maintenir** les taux d'imposition communaux  
**Optimiser** les services municipaux et **exploiter** avec dynamisme le patrimoine immobilier de la commune

#### AMÉNAGEMENT - TRANSPORT

**Mettre en place** une déviation intelligente des poids lourds  
**Créer** de nouveaux espaces verts pour embellir toute la ville et la rendre encore plus accueillante  
**Harmoniser** le mobilier urbain pour contribuer à l'embellissement de la ville et à la réduction des coûts  
**Prendre en compte** les personnes à mobilité réduite lors des travaux de réaménagement de la ville  
**Finaliser le PLU** en préservant les espaces agricoles, **continuer** la restructuration du réseau d'assainissement  
**Relancer** les études pour la protection contre les crues et réaliser les travaux devenus incontournables

#### ENVIRONNEMENT

**Élaborer** un agenda 21, en concertation avec toute la population, afin de réduire la facture énergétique, les nuisances et optimiser le recyclage des déchets  
**Créer** un square verdoyant propice à la détente, en centre-ville  
**Privilégier** les liaisons douces (cyclistes et piétons) et travailler sur l'ambiance de la ville  
**Régler définitivement le problème du ramassage des ordures ménagères**

#### CULTURE - ANIMATION - TOURISME - SPORTS

**Créer** une médiathèque et une maison des associations par réaffectation de locaux existants  
**Valoriser** notre classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et asseoir la promotion de la Loire à vélo  
**Relancer** « SULLY PLAGE » durant la période estivale, en proposant des activités ludiques, sportives et musicales  
**Autoriser** les camping-cars durant l'été sur l'ÎR de Loire et rapprocher les touristes du centre-ville  
**Soutenir** et encourager les clubs sportifs  
**Développer** les structures sportives en concertation avec la communauté de communes  
**Soutenir** la création d'une auberge de jeunesse

#### JEUNESSE - SCOLAIRE

**Créer** une maison des jeunes en centre-ville, valorisant la culture et les nouvelles technologies, en les encadrant par des professionnels expérimentés  
**Augmenter** la capacité et la flexibilité d'accueil de la halte-garderie à la crèche municipale  
**Adapter** le centre de loisirs aux besoins et au confort des enfants  
**Étendre** l'ouverture du centre de loisirs, au mercredi et à toutes les vacances scolaires, répondant ainsi aux besoins  
**Réhabiliter** l'école Jean-Marie Blanchard  
**Mettre en place** les nouveaux rythmes scolaires, conformément à la loi, en concertation avec toutes les parties

#### SOCIAL - PERSONNES ÂGÉES

**Poursuivre** activement le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées  
**Mettre** en service un 2<sup>ème</sup> minibus adapté aux personnes à mobilité réduite et aider aux ports des cabas au retour des courses  
**Soutenir** la création d'associations d'aide aux familles de personnes à mobilité réduite

#### SÉCURITÉ

**Poursuivre** la réorganisation de la police municipale et répondre ainsi aux besoins en matière de sûreté et de sécurité  
**Maintenir** et développer un système de caméras, compte tenu des résultats probants de la vidéo protection  
**Continuer** à mettre en œuvre les moyens permettant de réduire la vitesse des véhicules  
**Poursuivre** les actions favorisant la baisse de la délinquance, grâce à la coordination entre gendarmerie et police municipale  
**Renforcer** l'éclairage public, notamment dans les parkings publics et sur les passages protégés  
**Promouvoir** un système d'alerte entre les commerces et la police municipale

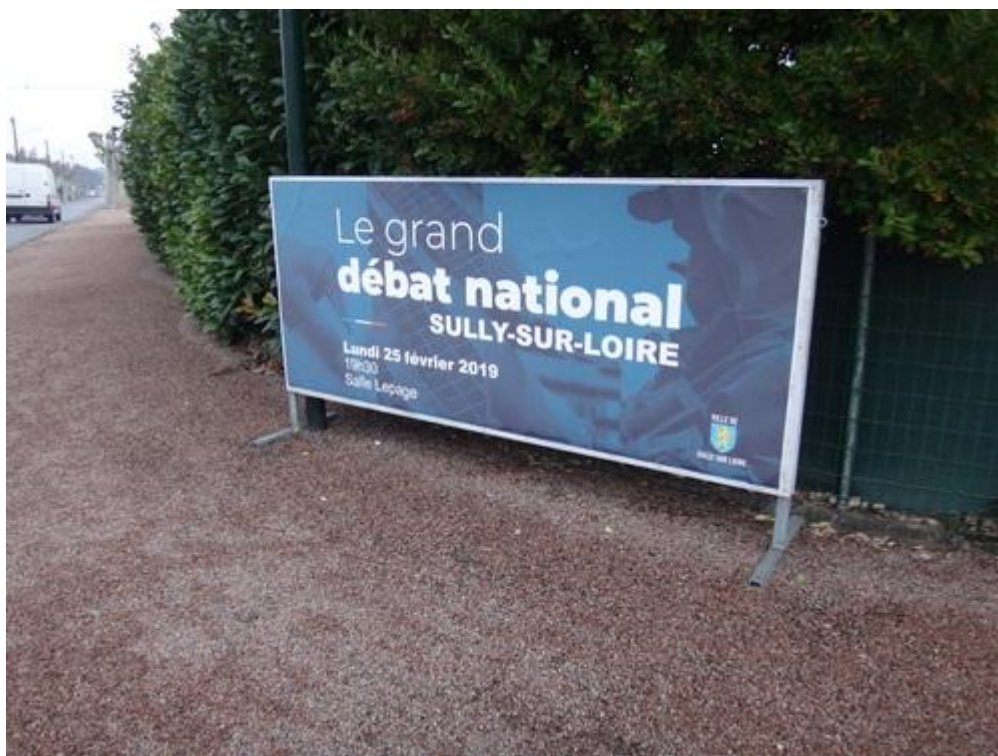
#### COMMUNICATION

**Donner et promouvoir** une image conviviale de la ville  
**Choisir** la transparence et rendre compte périodiquement de nos actions  
**Organiser** des permanences d'élus pour améliorer l'écoute des Sullylois  
**Remplacer** les panneaux d'affichage électronique et **développer** la communication par internet  
**Étoffer** le bulletin municipal et **promouvoir** le numéro-vert, visant à favoriser le dialogue

Reste à espérer que cette commission saura trouver les/des solutions à ce problème qui dure maintenant depuis plusieurs années et s'est enkysté dans le paysage urbain sullylois.

*[Mis en ligne le 18/02/2019]*

## Grand débat et petit nuage de mots



Ça (se) débat un peu partout, et dans notre bonne commune aussi. Ça va faire des millions de litres de salive et des milliards de mots. Ce n'est pas rien... Comme sur un nuage.



## 50 nuances de gris

**L**e gris est tendance. Un peu partout. Dans notre bonne commune, le gris semble s'imposer dans les devantures des commerces du centre-ville.

Pour preuve, la boulangerie-pâtisserie Chevallereau de la rue Porte de Sologne vient tout récemment de se refaire une beauté... en gris.

### Avant





Après



La nouvelle devanture, tout de gris vêtue. (Désolé, mais il y a toujours une bagnole qui pollue l'air et la vue...) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Toutes les devantures n'ont toutefois pas adopté cette couleur. Heureusement...

Bref, aujourd'hui, petit tour d'horizon non exhaustif en gris souris, gris taupe, gris perle, gris anthracite ou gris métal.

Pour en savoir un peu plus sur les devantures commerciales, lire également [ici « Le rouge et le noir »](#), [ici « Et si on s'intéressait aux enseignes drapeaux ? »](#) et [ici « Vive les années 1970 ! »](#).









[Mis en ligne le 26/02/2019]

## La pêche donne-t-elle la pêche ?

C' est très bientôt l'ouverture de la pêche en eaux douces, même si elle n'est pas permise partout.



L'occasion idéale de (re)lire ce petit texte extrait des *Histoires naturelles* (1896) de notre bon Jules Renard. Coup de chance, ce petit texte s'intitule « Poissons ». La mort est bien faite...



## Poissons

M. Vernet n'était pas un pêcheur à embarras, un pêcheur savant, vaniteux, bavard, insupportable, il n'avait point de costume spécial, d'engins coûteux et inutiles, et la veille de l'ouverture ne lui donnait pas la fièvre. Une ligne lui suffisait, de fil cordonné ; un bouchon discrètement peint, des vers de son jardin comme amorce, et un sac de toile où il rapportait le poisson. Pourtant M. Vernet aimait la pêche ; passionnément, ce serait trop dire ; il l'aimait bien, il n'aimait plus qu'elle, après avoir renoncé successivement, pour des raisons diverses, à ses exercices préférés.

La pêche ouverte, il pêchait presque tous les jours, le matin ou le soir, le plus souvent au même endroit. D'autres pêcheurs accordent de l'importance au vent qu'il fait, au soleil qui chauffe, aux nuances de l'eau, M. Vernet aucune.

Sa perche de ligne de noisetier à la main, il partait à son gré, longeait l'Yonne, s'arrêtait aussitôt qu'il ne voulait pas aller plus loin, déroulait, posait la ligne, et passait d'agréables moments, jusqu'à l'heure de revenir à la maison pour déjeuner ou dîner. M. Vernet n'était pas assez fantaisiste, sous prétexte de pêche, pour manger mal à l'aise, dehors.

C'est ainsi qu'il se trouva, dimanche dernier, le matin, d'assez bonne heure, s'étant pressé un peu ce premier jour, assis sur l'herbe, et non sur un pliant, au bord de la rivière.

Tout de suite, il s'amusa autant qu'il pouvait. Cette matinée lui semblait délicieuse, non pas seulement parce qu'il pêchait, mais parce qu'il respirait un air léger, parce qu'il voyait miroiter l'Yonne, suivait de l'oeil une course sur l'eau de moustiques à longues pattes, et écoutait des grillons chanter derrière lui.

Certes, la pêche l'intéressait aussi, beaucoup.

Bientôt, il prit un poisson.

Ce n'était pas une aventure extraordinaire pour M. Vernet. Il en avait pris d'autres ! Il ne s'acharnait pas après les poissons, il était homme à s'en passer, mais chaque fois qu'un poisson mordait trop, il fallait bien le tirer de l'eau. Et Vernet le tirait toujours avec un peu d'émotion.

On la devinait au tremblement de ses doigts qui changeaient l'amorce.

M. Vernet, avant d'ouvrir son sac, posa le goujon dans l'herbe. Il ne faut pas dire : « Quoi ! Ce n'était qu'un goujon ! » Il y a de gros goujons qui agitent si violemment la ligne que le coeur du pêcheur bat comme à un drame.

M. Vernet, calmé, rejeta sa ligne à l'eau et au lieu de mettre le goujon dans le sac, sans savoir pourquoi (il ne sut jamais le dire), il regarda le goujon.

Pour la première fois, il regarda un poisson qu'il venait de prendre ! D'habitude, il se dépêchait de lancer sa ligne à d'autres poissons, qui n'attendaient qu'elle. Aujourd'hui, il regardait le goujon avec curiosité, puis avec étonnement, puis avec une espèce d'inquiétude.

Le goujon, après quelques soubresauts qui le fatiguèrent vite, s'immobilisa sur le flanc et ne donna plus signe de vie que par les efforts visibles qu'il faisait pour respirer.

Ses nageoires collées au dos, il ouvrait et fermait sa bouche, ornée, à la lèvre inférieure, de deux barbillons, comme de petites moustaches molles. Et, lentement, la respiration devenait plus pénible, au point que les mâchoires hésitaient même à se rejoindre.

« C'est drôle, dit M. Vernet, je m'aperçois qu'il étouffe ! »

Et il ajouta :

« Qu'il souffre ! »

C'était une remarque nouvelle, aussi nette qu'inattendue. Oui, les poissons souffrent quand ils meurent ; on ne le croit pas d'abord, parce qu'ils ne le disent pas. Ils n'expriment rien ; ils sont muets, c'est le cas de le dire ; et par ses détentes d'agonie, ce goujon semblait jouer encore !

Pour voir les poissons mourir, il faut, par hasard les regarder attentivement, comme M. Vernet. Tant qu'on n'y pense pas, peu importe, mais dès qu'on y pense !...

« Je me connais, se dit M. Vernet, je suis fichu ; je m'interroge et je sens que j'irai jusqu'au bout de mon questionnaire ; c'est inutile de résister à la tentation d'être logique : la peur du ridicule ne m'arrêtera pas ; après la chasse, la pêche ! Un jour quelconque, à la chasse, après un de mes crimes, je me suis dit : De quel droit fais-tu ça ? La réponse était toute prête. On s'aperçoit vite qu'il est répugnant de casser l'aile d'une perdrix, les pattes d'un lièvre. Le soir, j'ai pendu mon fusil qui ne tuera plus. L'odieux de la pêche, moins sanglante, vient seulement de me frapper.

À ces mots, M. Vernet vit le bouchon de sa ligne qui se promenait sur l'eau comme animé, comme par défi. Il tira machinalement une fois de plus. C'était une perche hérissée, épineuse, qui, goulue comme toutes ses pareilles, avait avalé l'hameçon jusqu'au ventre. Il fallut l'extraire, arracher de la chair, déchirer des ouïes de dentelle rouge, se poisser les mains de sang.

Oh ! il saignait, celui-là, il s'exprimait !



M. Vernet roula sa ligne, cacha au pied d'un saule les deux poissons qu'une loutre y trouverait peut-être et s'en alla.

Il semblait plutôt gai et méditait en marche. « Je serais sans excuse, se disait-il. Chasseur, même si je pouvais m'offrir avec mon argent d'autre viande, je mangeais du moins le gibier, je me nourrissais, je ne donnais pas la mort uniquement par plaisir, mais Mme Vernet rit bien, quand je lui apporte mes quelques poissons raides et secs, et que je n'ose même pas, honteux, la prier de les faire cuire. C'est le chat qui se régale. Qu'il aille les pêcher lui-même s'il veut ! Moi, je casse ma ligne ! » Cependant, comme il tenait encore les morceaux brisés, M. Vernet murmura, non sans tristesse :

« Est-ce enfin devenir sage, est-ce perdre déjà le goût de vivre ? »



[Mis en ligne le 2/03/2019]

## Spaghetti blues (toujours...)

**S**ouvenez-vous. C'était en 2014, en juillet (lire [ici « Spaghetti blues »](#)). Nous avons donné un petit coup de projecteur sur un méli-mélo de câbles accrochés vaille que vaille à un poteau électrique, près de la Place Henri IV.



État actuel. C'est comme vous voudrez... - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Presque cinq ans plus tard, cet embrouillamini câblé fait toujours partie du paysage urbain sullylois. Ce n'est pas particulièrement esthétique, mais, finalement, tout le monde semble s'y être habitué.

Pourvu qu'on ne vienne pas maintenant nous le démêler !

*[Mis en ligne le 5/03/2019]*

## Le prochain maire de Sully sera (enfin) une femme

Ça ne vous aura sûrement pas échappé : c'est aujourd'hui la journée internationale des droits des femmes.

Hip Hip Hip Hourra ! Le prochain maire de notre bonne commune sera une femme. Hum, hum, quelque chose nous dit que c'est mal parti. Au fait, depuis l'origine de notre commune, jamais une femme n'en a été maire... Hum, hum... Quand donc élirons-nous une femme premier magistrat de notre si masculine commune ? Avant la fin de ce siècle ? Du prochain ? Jamais ?

Bien sûr, Sully-sur-Loire ne fait pas exception. Dans le canton, seuls trois maires des 24 communes qui le composent ont droit au titre de « Madame le Maire » (Guilly, Saint-Aignan-des-Gués et Villemurlin). C'est très peu.

Serions-nous à ce point collectivement machos ? Ce n'est malheureusement pas impossible... Inutile de nous cacher derrière notre petit doigt, c'est même fort probable !



[Mis en ligne le 8/03/2019]

## Verso

Le recto de bon nombre de panneaux de signalisation de notre bonne commune recèle bien des trésors (lire notamment [ici « Vive la valse »](#), [ici « Sit-comcom »](#), [ici « i »](#), [ici « Cherchez la différence »](#) et [ici « Et un panneau, un ! »](#)).

Nota : cette liste est non exhaustive ; voir le mot-clé « panneau » pour consulter d'autres billets sur ce thème.

Parfois, le verso n'est pas mal non plus. On aime bien celui-ci.



« Johnny Be Wood » (angle de la rue du Maréchal Foch et de la rue des Déportés) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

[Mis en ligne le 10/03/2019]

## L'hôtel-restaurant « Le Pont de Sologne »

**R**etour en 3 photos sur 2 variantes et 3 états successifs de l'hôtel-restaurant « Le Pont de Sologne », point de repère incontournable du paysage urbain sullylois, à l'angle du boulevard du Champ-de-Foire et de la rue Porte de Sologne.

La première mouture de l'hôtel (photo ci-dessous) n'a pas survécu au bombardement du 16 juin 1940. Les destructions subies ont été telles qu'il a été décidé de raser totalement le bâtiment plutôt que de réparer le peu qui tenait encore debout.



L'hôtel-restaurant du Pont de Sologne (bombardé et détruit en juin 1940). Au fond, vers la droite, entrée de l'Avenue de la Gare et, à gauche, entrée de la route de Cerdon - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

La deuxième mouture, issue de la reconstruction d'après-guerre, est celle que nous connaissons encore aujourd'hui, à quelques petites modifications près (huisseries essentiellement) et disparition du mot « Hôtel » sous les deux petites baies géminées du pignon, remplacé par l'enseigne lumineuse « Le Pont de Sologne ».



Le Pont de Sologne dans les années 1960 - Cliquer sur la photo pour l'agrandir



Le Pont de Sologne (état actuel) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Pour en savoir un peu plus sur l'ex-hôtel-bar-café-restaurant « Le Pont de Sologne », lire également [ici « Le garde-corps du balcon du Pont de Sologne »](#), [ici « Pont de Sologne au carrefour du boulevard Jeanne d'Arc et de la rue Porte de Sologne »](#) et [ici « À propos de la plaque commémorative de la reconstruction du Pont de Sologne »](#).

*[Mis en ligne le 13/03/2019]*



## La Sologne, c'est le pays des champignons

Ce n'est pas à vous, chers lecteurs, que je vais l'apprendre : champignons et Sologne font plutôt bon ménage.

C'est une évidence, comme le souligne, à deux pas du château, ce graffiti sur une porte de garage de notre bonne commune.

Vive la Sologne !



Graffiti (Promenade des Douves) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

[Mis en ligne le 18/03/2019]

## Le nez à la fenêtre (de cave)

**A**ujourd'hui, c'est mélodie en sous-sol. On s'intéresse aux fenêtres... de cave (qui ne se rebiffe pas !).

Bref, petit tour d'horizon (non exhaustif) des fenêtres de cave communales, et plus particulièrement celles des bâtiments reconstruits dans l'immédiat après-guerre, c'est-à-dire dans le centre-ville et le quartier Saint-Germain, qui, souvent, en comportait une, même en zone inondable...

Carrées, rectangulaires ou rondes (on n'a pas découvert de fenêtres de cave ovales ni en losange ni d'autre forme ; si vous en découvrez une — ou plusieurs — n'hésitez pas à nous le signaler en ajoutant un commentaire), simples, doubles, voire triples, à fleur de mur ou en retrait, souvent protégées par un dispositif (grille ou barreaux défensifs, plaque de tôle perforée, amovible ou relevable, voire murées) elles sont peu visibles (elles sont d'une certaine façon dans la même situation que les lucarnes — lire [ici « En pleine lucarne \(1<sup>ère</sup> partie\) »](#) et [ici « En pleine lucarne \(2<sup>e</sup> partie\) »](#) — et donc souvent oubliées, voire négligées), alors qu'elles contribuent, à leur humble manière, à l'équilibre et au vocabulaire de la façade du bâtiment.

Raison de plus, s'il en fallait une, pour les mettre aujourd'hui en lumière.

[L'adresse exacte des bâtiments photographiés n'est volontairement pas indiquée. Vous la retrouverez sans difficulté.]



Place de la Trémoille



Rue Foch (Cas rare où la fenêtre empiète sur le trottoir)



Rue Jean Jaurès



Boulevard du Champ de Foire (la qualité de la grille est à noter)



Rue du Faubourg Saint-Germain



Rue du Faubourg Saint-Germain (un sous-sol assurément bien éclairé)



Rue du Faubourg Saint-Germain. Belle réussite avec encadrement en béton et grille ; le grillage à poulailler est moins réussi !



Rue du Faubourg Saint-Germain



Rue aux Pommes (chatière ?)



Hôtel de ville



Passage des Doves



Rue du Grand Sully





Rue des Écoles (Bel ensemble avec un appareil de briques original)



Rue du Grand Sully



Rue Foch. Comme une vraie fenêtre, avec appui et entourage en brique.



Rue Porte des Sables



Rue Foch



Rue des Écoles. Peut-être les deux seules fenêtres de cave rondes de la commune...



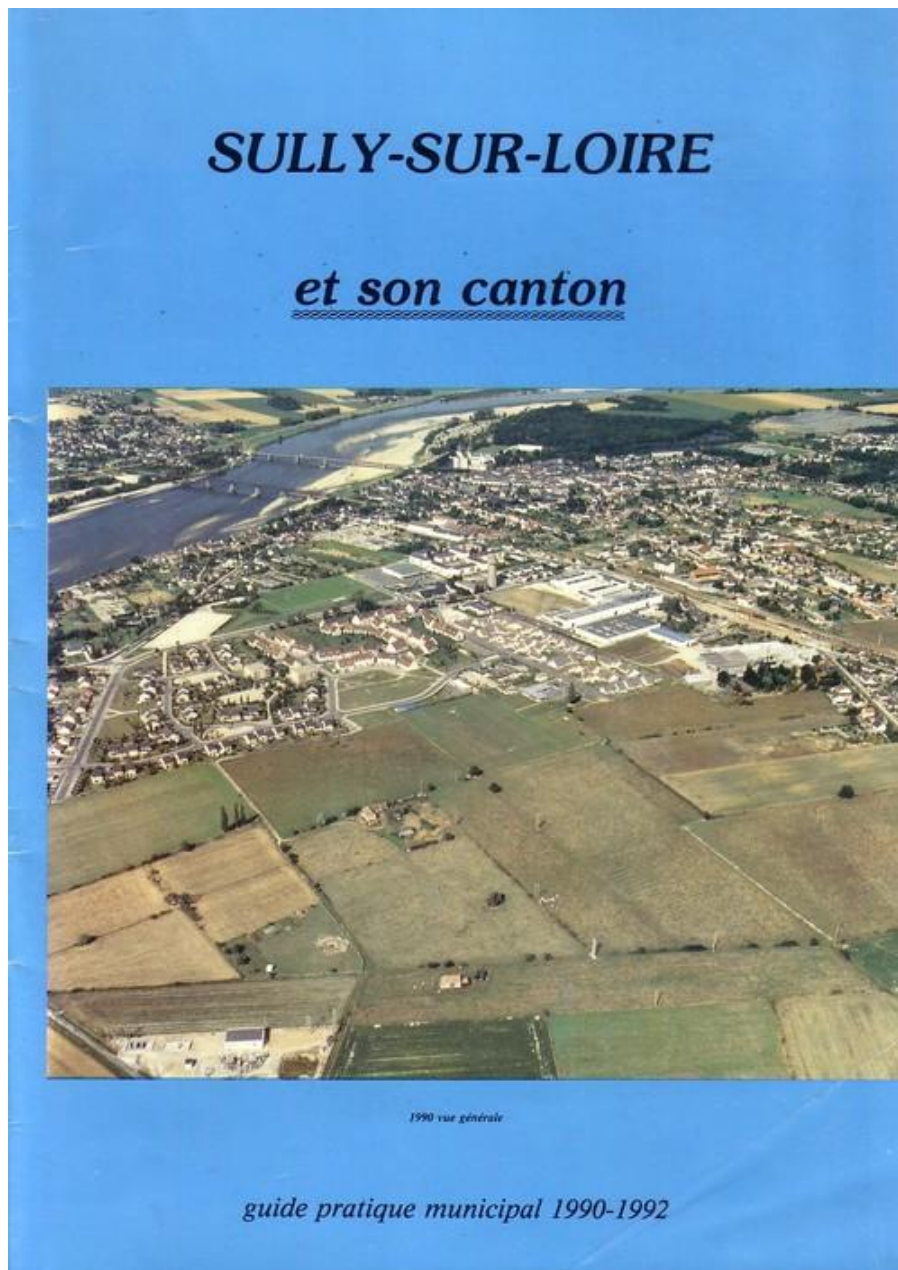
Rue du Faubourg Saint-Germain. Fenêtre bouchée.

*[Mis en ligne le 21/03/2019]*

C'était au siècle dernier, il y a 30 ans (à propos de l'étalement urbain)



La photo aérienne ci-dessus faisait la couverture du *Guide pratique municipal 1990-1992* (voir reproduction ci-dessous), publication municipale aujourd'hui disparue.



Couverture du *Guide pratique municipal 1990-1992* (Archives personnelles) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Cette photo est digne d'intérêt car, prise il y a une trentaine d'années, elle est historique (modestement) et permet d'observer le développement de notre bonne commune depuis 1990.

Qu'y voit-on notamment ?

Le fait marquant est l'extension du quartier du Hameau. Par exemple, l'Avenue des Terres

Noires s'arrête juste après la rue Henri Pad. La rue Henri Jahan, tout comme cette partie de la rue Albert Cossonnet, n'ont pas encore été ouvertes. La rue Voltaire se termine en impasse et n'a pas encore été prolongée. L'extension du groupe scolaire Jean-Marie Blanchard n'a pas encore été réalisée.

Plus près de la Loire, avenue du Hameau, on observe que la salle de sport (et son parking) construite à côté du terrain de rugby n'est pas encore sortie de terre, pas plus que le grand giratoire de la route d'Orléans.

À l'inverse, les deux châteaux d'eau sont encore debout. Ils n'en ont plus, à vrai dire, pour très longtemps (lire [ici « Sully et ses trois châteaux »](#)).

Tout en haut à droite du cliché, au niveau de la route de Cerdon, le lotissement actuel n'est pas encore là ; c'est encore un pré. Les anciens Sullylois se souviennent sans aucun doute de l'époque où c'était un terrain de football et où les matchs égayaient les dimanches après-midi.

Vous trouverez bien sûr beaucoup d'autres éléments à comparer : trente ans, c'est déjà beaucoup pour l'évolution de l'urbanisme d'une commune ! L'étalement urbain a fait son œuvre, avec les conséquences qui s'y rattachent : déplacements constants en voiture (dans ces quartiers de périphérie dépourvus de tout service, commercial et autre et de tout transport en commun régulier, plus rien n'est accessible facilement) et développement des centres commerciaux de périphérie : puisqu'il faut de toute façon prendre la voiture pour faire ses courses, les habitants vont directement les faire dans les supermarchés en périphérie ; pourquoi aller en centre-ville ? (lire également [ici « Comment la France a tué ses villes \(Note de lecture\) »](#)).

On constate que toute la partie nouvelle de la commune actuellement en construction (grosso modo entre le Hameau et la route d'Isdes) se trouve loin de tout (loin, c'est-à-dire inaccessible à pied aller-retour pour un marcheur moyen : 5 km à pied aller-retour, c'est une heure de marche). En revanche, c'est une distance facilement envisageable à vélo, mais encore faut-il en avoir l'envie et l'habitude... ce qui n'est pas majoritairement le cas aujourd'hui dans notre bonne commune.

Il faut donc tabler sur toujours plus de trafic automobile, notamment sur le pont (lire également [ici « Sur le pont, on y danse, on y danse »](#), [ici « Il y a 30 ans, l'inauguration du nouveau pont \(23 septembre 1986\) »](#) et [ici « Le deuxième pont, les calendes grecques et la Saint-Glinglin »](#)) ainsi que dans les rues qui y conduisent (le pont est un aimant à voitures). C'est le très lourd prix à payer (et de plus en plus lourd) pour l'étalement urbain et la dépendance structurelle à l'automobile.

[Mis en ligne le 25/03/2019]



## Jeanne d'Arc fait du vélo

**V**ous l'avez sans doute remarqué. À l'occasion de la récente rénovation de la chaussée du boulevard Jeanne d'Arc, une bande cyclable a été aménagée à gauche de la chaussée depuis l'entrée du boulevard jusqu'aux feux de circulation du carrefour Boulevard Jeanne d'Arc-rue Porte de Sologne.



La nouvelle piste cyclable du boulevard Jeanne d'Arc - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

C'est la loi, dite loi LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) plus précisément, qui impose ce qui suit :

L228-2 : « À l'occasion des **réalisations ou des rénovations** des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements **sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants**, en fonction des besoins et **contraintes de la circulation**. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Inutile d'être naïf : sans cette loi et cette obligation, il est peu probable qu'il y ait eu une piste cyclable à cet endroit...

Ceci étant dit, remarquons d'abord qu'elle a été placée du bon côté de la chaussée. En l'état, le pire aurait été en effet de la créer à droite (comme on le voit encore trop souvent), longeant les voitures en stationnement, sous la menace des portières qui s'ouvrent (à ce propos, si vous ne connaissez pas ce que l'on nomme le « Dutch Reach », c'est-à-dire l'ouverture de la portière avec la main la plus éloignée, pour limiter ce risque, c'est [par ici](#), [par ici](#) et dans la vidéo ci-dessous - en anglais, mais les images sont suffisamment explicites si vous êtes fâché-e avec Shakespeare).

**Point délicat** : la signalétique au niveau de la traversée du carrefour Boulevard Jeanne d'Arc-Rue des Écoles aurait pu (dû) être plus visible pour les automobilistes arrivant de la rue du Grand Sully. En effet, en l'état, rien ne signale de manière significative l'arrivée potentielle de cyclistes immédiatement à droite. Les cyclistes prudent-e-s (c'est-à-dire ne faisant pas systématiquement confiance aux automobilistes ; on n'est jamais prioritaire lorsqu'on circule à vélo !) seront amené-e-s à freiner et à ralentir préventivement en apercevant un véhicule arrivant à leur gauche. Il aurait été utile de signaler plus nettement au sol l'existence de cette piste cyclable, malgré tout prioritaire, au moyen d'un couloir peint en vert ou d'un autre marquage vraiment distinctif).



Carrefour boulevard Jeanne d'Arc-rue des Écoles, vu depuis le boulevard - Cliquer sur la photo pour l'agrandir



Carrefour boulevard Jeanne d'Arc-rue des Écoles, vu depuis la rue des Écoles - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Dans notre bonne commune (et ailleurs), tout aménagement cyclable est bon à prendre. Pour autant — et les cyclistes le savent —, une piste cyclable non séparée physiquement de la chaussée reste un lieu dangereux où la sécurité n'est que relative et où il faut toujours être très vigilant : un cycliste a toujours tort contre une masse de tôle d'une tonne en mouvement...

*[Mis en ligne le 29/03/2019]*

## Le rétablissement d'un bac pour la traversée de la Loire : c'est décidé !

Le projet était en débat depuis quelque temps déjà : fallait-il rétablir un bac et un passeur de Loire dans notre bonne commune ?

Certains, au Conseil municipal, étaient plutôt favorables à l'idée, d'autres moins. Peu y étaient pourtant farouchement opposés.

Bref, nos mandataires élus discutaient ferme. L'heure de la décision vient de sonner et l'idée a finalement été adoptée : il y aura bien, dès l'été 2020, un bac entièrement automatique et guidé par GPS qui fera la navette entre la rive nord et la rive sud, plus exactement entre le camping (côté Saint-Père) et l'ancien port de Saint-Germain (côté Sully), à l'issue des quelques aménagements d'accès et de sécurité rendus nécessaires.



Ancien port Saint-Germain de Sully-sur-Loire (photo ancienne tirée de l'incontournable ouvrage de Dany Lemelin *Sully-sur-Loire : À la recherche du passé suspendu* - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Cette desserte, essentiellement à visée touristique, permettra dans le même temps la valorisation du Chemin de la Levée, qui deviendra une promenade uniquement piétonnière permettant aux utilisateurs du bac de rejoindre le château et le centre-ville depuis l'ancien

port de Saint-Germain. Une navette 100 % électrique automatique et autoguidée (autonome, dans le jargon technologique actuel) est également envisagée pour les personnes ne souhaitant pas — ou ne pouvant pas — marcher jusqu'au château (voir photo de la navette pressentie ci-dessous).



Ces deux innovations technologiques (bac et navette entièrement automatisés et sans pilote) seront une vitrine pour le savoir-faire national en matière d'intelligence artificielle et devraient être financées par le fonds d'État à l'innovation. Seuls les aménagements d'accès devraient être à la charge de la commune, du département et de la région.

Pour l'heure, le nombre de passagers est estimé à 38 000/an (dans les deux sens), essentiellement des touristes profitant de cette occasion unique et originale de traverser le fleuve royal. À 15 euros la traversée (tarif groupé actuellement envisagé pour le billet groupé traversée + navette électrique jusqu'au château + visite du château), le chiffre d'affaires annuel s'élèverait donc à 570 000 euros, de quoi, par les temps qui courent, mettre un peu de beurre dans les épinards communaux.

[Mis en ligne le 1/04/2019]

## « On abat 23 arbres ; on en replante 46 » (suite et fin)

La première partie est [à lire ici « On abat 23 arbres, on en replante 46 »](#).

Cette petite phrase prononcée le 2 octobre 2018 par l'adjointe Madame Baude devant la caméra et au micro de France 3 Centre-Val de Loire a fait le tour de monde. À peu près...

Souvenez-vous. Les 23 platanes bordant de part et d'autre (côté habitations et côté chaussée) le parking du boulevard Jeanne d'Arc, soudain frappés d'une atroce maladie qui les faisait beaucoup souffrir, avaient été charitablement abattus, euthanasiés en quelque sorte. Ainsi soit-il.

Mais, nous avait certifié l'adjointe chargée de la communication arboricole sur ce dossier, il ne fallait pas que les âmes sensibles s'inquiètent, puisque ces 23 platanes abattus allaient être remplacés par 46 arbres tout neufs. Croix de bois, croix de fer, si je meurs, je vais en enfer... avait-elle ajouté (je plaisante !).

Bref, il était nécessaire d'attendre la fin du chantier pour faire les comptes et voir si l'arithmétique communale officielle était la même que l'arithmétique ordinaire (lire également à ce propos [ici « Un pluriel très singulier »](#)).

Nous y sommes. Le chantier semble bel et bien terminé. Les engins sont rentrés chez eux, tout comme les ouvriers. Nous sommes donc allé compter les arbres replantés en remplacement des 23 arbres abattus, en tablant bien évidemment sur le chiffre de 46, comme promis officiellement par l'adjointe.

Bonne surprise ! Nous en avons dénombré 44. Bref, promesse quasi tenue, même si nous aurions préféré deux tilleuls de plus que deux tilleuls de moins (au fait, où sont passés ces deux arbres ?).

On ne va pas non plus chipoter...

Espérons maintenant que ces alignements seront traités avec respect et savoir-faire.



[Mis en ligne le 3/04/2019]



## Vieux panneau pour nouvel aménagement

**R**evoilà notre panneau !



Notre bon vieux panneau est de retour - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Souvenez-vous, nous l'avions déjà vu [ici « Le panneau en plein milieu du trottoir : une coutume locale »](#), [ici « À propos des panneaux Attention Aménagement nouveau »](#) et [ici « On a retrouvé notre panneau en plein milieu du trottoir »](#).

Cette fois, toujours sur le trottoir, mais moins gênant, il annonce le changement de sens de circulation dans une partie de la rue des Écoles, celle comprise entre la rue du Coq et le boulevard Jeanne d'Arc (mais pas celle comprise entre le boulevard Jeanne d'Arc et la rue du Grand Sully), qui deviendrait une rue en sens unique depuis le boulevard Jeanne d'Arc.

Avec un peu de bon... sens, il sera prévu un contresens cyclable pour éviter aux cyclistes de devoir faire à la force du jarret le même détour que les automobilistes...

Ceci dit, on ignore si la mise en sens unique de cette partie de la rue des Écoles est judicieuse ou pas. Compte tenu de l'alternative envisagée, on a quand même l'impression que la commission Circulation essaie en l'occurrence de faire compliqué alors qu'elle pourrait faire simple...

*[Mis en ligne le 6/04/2019]*

## Les doigts verts de Jeanne d'Arc



**L**e long du parking du boulevard Jeanne d'Arc, vous avez sans aucun doute vu ce genre d'installation et vous vous êtes, comme nous, demandé de quoi il était question.

Souvenez-vous : lors du réaménagement du terre-plein central situé à l'entrée de la route de Viglain, une « installation » (quelle autre appellation ?) du même type avait fait son apparition ([à lire ici « Land Art route de Viglain »](#)).

Sur le boulevard Jeanne d'Arc nouvelle mouture, ces plantations inflexibles ont fleuri à plusieurs endroits.







Les installations du boulevard Jeanne d'Arc - Cliquer sur les photos pour les agrandir

Tout ayant un sens, quelle(s) signification(s) donner à ces installations ? Avez-vous des suggestions ?

*[Mis en ligne le 9/04/2019]*

## Jeanne d'Arc fait du vélo (2e partie) : À propos du sas vélo

La première partie est ici [« Jeanne d'Arc fait du vélo »](#).

Vous l'avez sans doute remarqué au niveau des feux de circulation du carrefour boulevard Jeanne d'Arc-rue Porte de Sologne : trois pictogrammes de cycliste peints sur la chaussée juste avant le passage piétons, complétés par une ligne pointillée dessinée entre la pointe des flèches directionnelles et ces pictogrammes.









Le sas vélo du boulevard Jeanne d'Arc. La suppression du répéteur de feu (le petit feu miniature installé plus bas que le gros feu principal) est également préconisée pour inciter les automobilistes à ne pas s'approcher du sas et du passage piétons - Cliquer sur les photos pour les agrandir

C'est quoi, ce machin-là, vous êtes-vous peut-être demandé, puisqu'il s'agit du tout premier dispositif de ce type dans notre bonne commune.

Tout nouveau, tout beau, voici le sas vélo, rendu obligatoire pour les nouveaux aménagements de voirie par le récent Plan vélo gouvernemental du 14 septembre 2018 (ci-dessous, en cliquant sur l'icône).



Plan vélo

et notamment en page 12 (ci-dessous) :

- **Réalisation de sas vélo aux feux** : pour que le cycliste à l'arrêt au feu soit identifié par les véhicules motorisés, notamment les poids-lourds, la réservation d'un espace en amont du feu de signalisation (sas vélo) est généralisée pour les nouveaux aménagements pour une entrée en vigueur au 1er semestre 2019. Les gestionnaires de voirie devront se mettre en conformité sur l'existant.

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Quèsaco, un sas vélo ?

La définition est donnée dans le Plan vélo mentionné ci-dessus, à savoir « la réservation d'un espace en amont du feu de signalisation ».

Dit autrement, il s'agit d'un espace permettant aux cyclistes de se placer devant les voitures lorsque le feu est au rouge et en attendant qu'il passe au vert. Les avantages de ce dispositif étaient déjà expliqués sur ce blog [ici « Le sas vélo pour les nuls »](#) et [ici « Aménagement de sas vélo et de tourne-à-droite »](#).

Tous les automobilistes sont dans l'obligation de respecter ce sas vélo, c'est-à-dire que, lorsque le feu est au rouge, ceux-ci doivent attendre derrière la ligne pointillée et ne pas pénétrer dans ce sas, **strictement réservé aux vélos** (et pas aux autres deux-roues motorisés). Qu'on se le dise ! Toute infraction à cette règle est punie d'une amende forfaitaire de 4<sup>e</sup> classe, soit 135 euros, et d'un retrait de 4 points de permis. Qu'on se le redise !

Il ne reste plus qu'à mettre en place ce dispositif vertueux également aux autres feux de circulation de ce même carrefour. Certes, ce n'est pas obligatoire aux termes de la loi LAURE, puisque la voirie n'a pas été réaménagée rue Porte de Sologne et boulevard du Champ de Foire, mais rien ne l'empêche et ce n'est pas coûteux...

[Mis en ligne le 13/04/2019]

## Spectacle dégradant : Non aux cirques itinérants mettant en scène des animaux sauvages ! (les 5 euros de la honte)

Les animaux sauvages ne sont ni des jouets, ni des clowns... sauf, malheureusement, dans notre bonne commune, qui accueille encore et toujours les cirques itinérants présentant des numéros d'animaux sauvages (lire également [ici « Fermer les yeux »](#)).





Cirque de Boston ou Cirque de Nice, on s'en moque. L'essentiel, c'est qu'ils ne s'installent plus dans notre commune - Cliquer sur les photos pour les agrandir

Il est des spectacles dégradants, non pour les regardés, mais pour ceux qui les regardent et ne font rien pour empêcher ces spectacles d'exister.

Rappelons simplement qu'un animal sauvage n'a rien à faire dans la cage minuscule d'un cirque itinérant.

En attendant que nos mandataires élu-e-s prennent enfin conscience de cette triste réalité et qu'ils-elles cessent d'autoriser l'installation sur le territoire communal de ce type de cirques (certains-e-s le font ; lire à ce propos [ici](#)), il est urgent que plus personne n'accepte de payer, ne serait-ce qu'un centime, pour aller voir ce type de « spectacle ». L'absence de recette signera, plus efficacement que tout, leur disparition.

En savoir plus [ici](#) et [ici](#) notamment.



Comment on dresse un éléphant, dès son plus jeune âge, à faire le pitre dans un cirque...

En autorisant l'installation sur sa commune de cirques avec animaux sauvages, on favorise ces pratiques honteuses (et inutile de se cacher derrière son petit doigt).

(Photos ©Sam Haddock)

[Mis en ligne le 16/04/2019]

## Épis de faîtage (prenons de la hauteur)

**P**eu spectaculaires dans le paysage urbain de notre bonne commune, les épis de faîtage sont avant tout des éléments caractéristiques fonctionnels des couvertures de bâtiments. Essentiellement en zinc, plus rarement en terre cuite (un exemplaire repéré dans notre commune, rue Jules Ferry – il y en a sans doute d'autres exemples –) ils ont également une fonction décorative, voire utilitaire (munis d'une girouette) ou emblématique.

Peu spectaculaires parce que peu nombreux : la mode des épis de faîtage s'est en effet arrêtée à peu près totalement après la première guerre mondiale, et, de ce fait, seuls les bâtiments les plus anciens, essentiellement du XIX<sup>e</sup> siècle encore debout dans notre commune, en possèdent encore. On n'en trouve bien sûr aucun sur les bâtiments de la reconstruction d'après-guerre, et donc presque aucun dans le centre-ville.

Raison de plus pour ne pas oublier ceux qui subsistent encore.

Bref, petit coup de projecteur aujourd'hui sur les épis de faîtage de notre bonne commune (gare au torticolis !).



1, rue du Faubourg Saint-Germain



3, rue des Huiliers (boutique Noublanche)



4, rue du Faubourg Saint-Germain

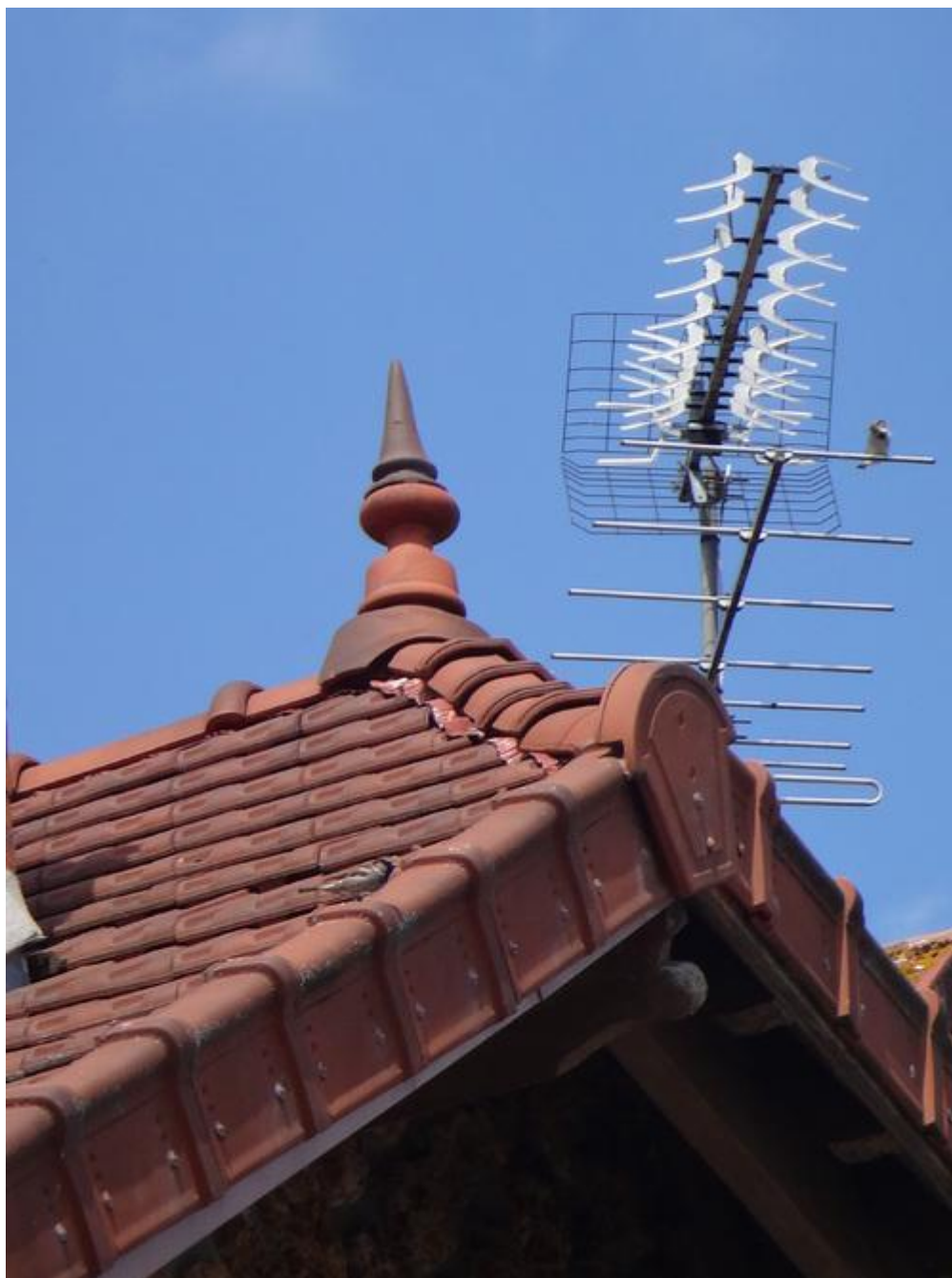




12, Boulevard du Champ-de-Foire (muni d'une girouette)



12, Boulevard Jeanne d'Arc (agence BNP Paribas). L'un des plus réussis.



14, rue Jules Ferry (le seul en terre cuite dans notre commune ?)



30, Boulevard Jeanne d'Arc



44, rue du Faubourg Saint-Germain



Avenue de la Vénerie

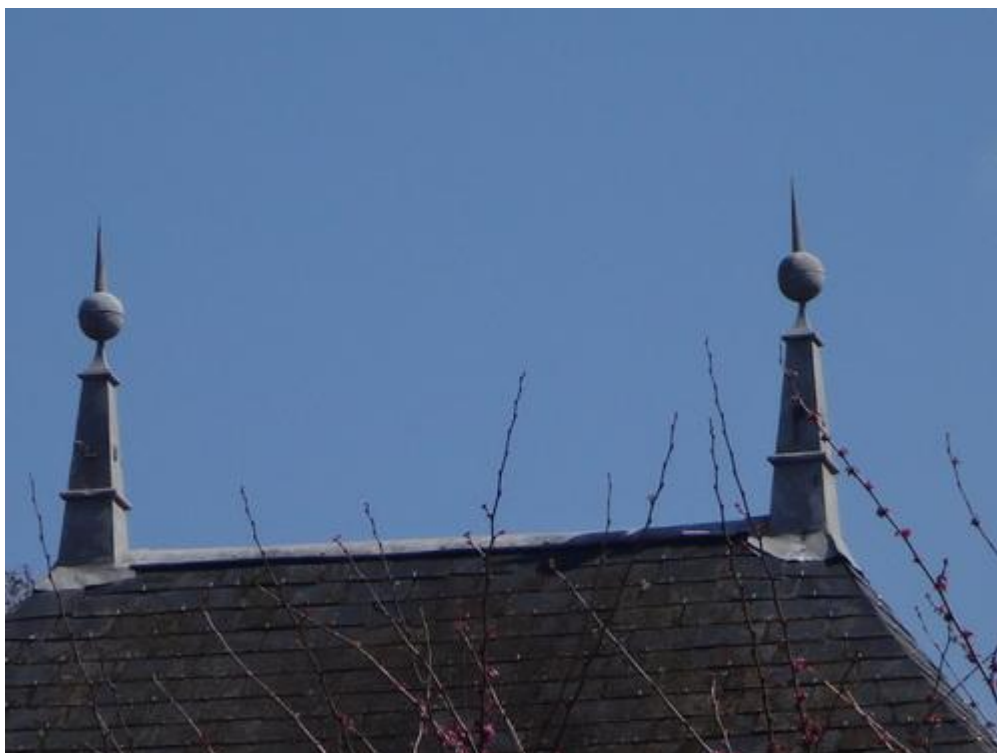


Hôtel de la Tour (Boulevard du Champ-de-Foire)



Îlot rue des Huiliers





Place Pierre Boige



Place Pierre Boige (autre exemple)



Rue des Barrés (amputé)



Rue des Épinettes (magasin Passion Deux Roues)



Rue du Faubourg Saint-Germain (Restaurant des Arts)



Rue Jean Jaurès



2, rue du Faubourg Saint-François (clinique vétérinaire), surmonté d'une girouette et d'un emblème

[Mis en ligne le 20/04/2019]

## Et pendant ce temps-là, notre sénateur local s'occupe...

L' époque est trouble et troublée : les phénomènes violents se multiplient (farouche rébellion des exploités et des laissés-pour-compte, effondrement et incendies de logements insalubres, mal-logement structurel, paupérisation galopante, restos du cœur ne parvenant plus à faire face, pensions de retraite peau de chagrin, déflation salariale inégalée, hôpitaux en crise structurelle, etc.).

Dans ce contexte, certains s'occupent prioritairement... de la chasse à courre. C'est le cas de notre sénateur local qui, après s'être longuement penché cet automne sur le cas de la chasse à la bécasse et des bécassiers (si, si..., [à lire notamment ici](#)), est actuellement fort occupé à prendre fait et cause pour la défense de la chasse à courre et, notamment, pour la [criminalisation de l'opposition à la chasse à courre](#), activité dont chacun sait qu'elle concerne énormément de concitoyens et qu'elle est essentielle, voire indispensable, au bon fonctionnement du pays, sans compter qu'elle est connue pour être la distraction privilégiée d'indigents mal logés et de nécessiteux au RSA. Bref, notre sénateur local a choisi son camp : du côté des riches et des puissants, contre les manants.

Évidemment, en tant que président du [groupe d'études Chasse au Sénat](#) (si, si, ça existe, aux frais de la princesse), il n'est somme toute que dans son rôle, celui de serviteur de soupe au lobby de la chasse à courre et des chasses en tous genres (dont la chasse à la glu, horreur et honte absolue). Chasser et servir la soupe aux riches et aux puissants, il semble que certains aiment ça.

Lire également sur ce blog [« L'oiseau et le gibier »](#), [« Il faut débaptiser l'avenue de la Vénérie »](#), [« La vénerie est-elle une activité fréquentable ? »](#) et [« Plus jamais ça ! »](#).

Et pour terminer (si vous en doutiez encore), la [petite vidéo relayée par France Info](#) vous fera découvrir la beauté magistrale et la grandeur de la chasse à courre. (Attention, c'est plutôt violent et un tantinet dérangeant...)

Et pour re-terminer, sachez, chers lecteurs, que la Ligue protectrice des oiseaux vient de porter plainte auprès de l'UE contre l'État pour non-respect par la France, sous l'action du lobby de la chasse, de la Directive Oiseaux de l'Union européenne (à lire [ici](#) et [ici](#) notamment).

Bref, nous avons de la chance d'avoir ici, à proximité (mais, dans une rue semi-privatisée, quand même), un sénateur si proche, au fond, des préoccupations des gueux ordinaires...

Ne manquerait plus maintenant qu'une rue de la commune à son nom !



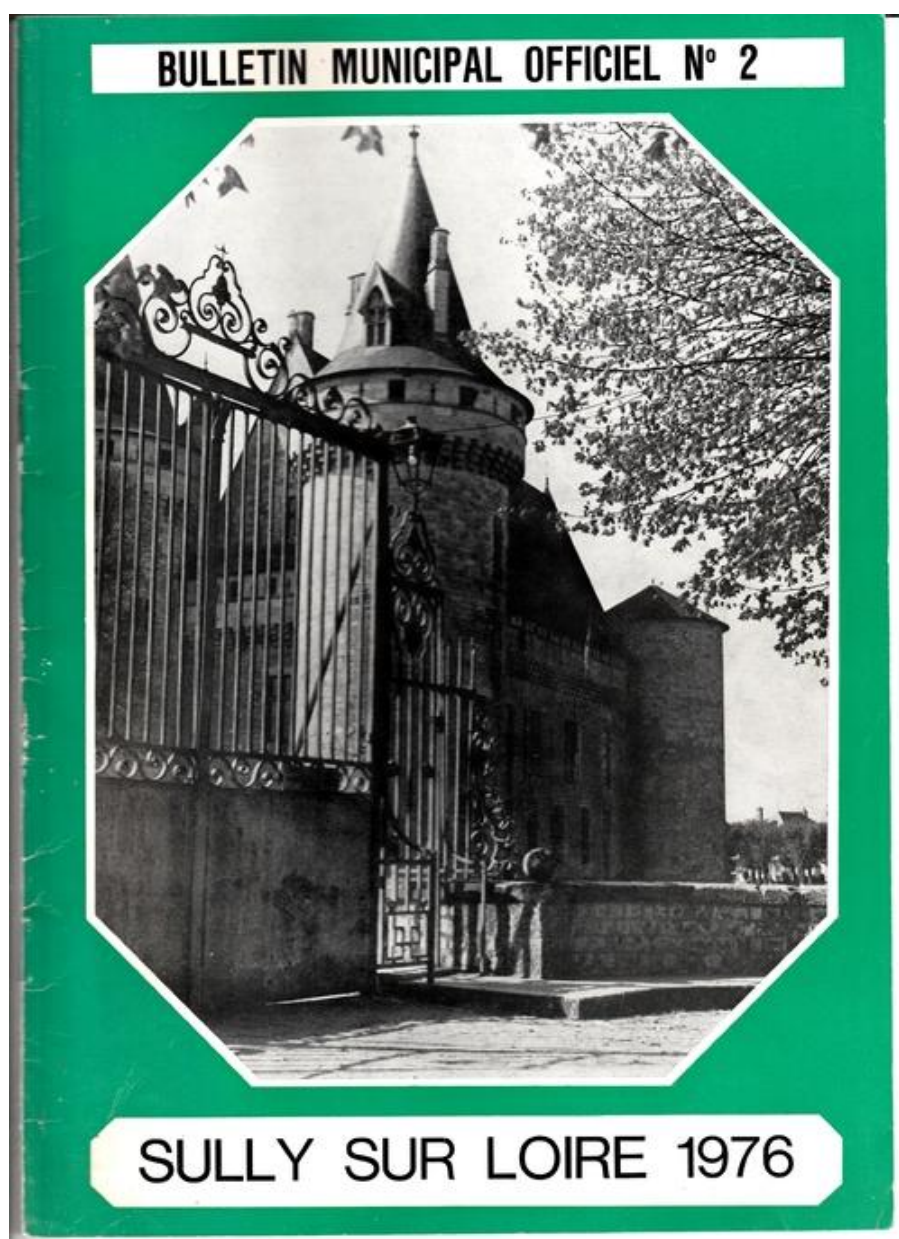
La chasse à la glu, une horreur cruelle défendue bec et ongles par notre sénateur local

*[Mis en ligne le 25/04/2019]*



## Hôpital, silence

Le temps passe vite... et 1976 est déjà loin. À notre époque où les petits hôpitaux ont de plus en plus tendance à fermer leurs portes, il est agréable de relire ce que le *Bulletin municipal officiel* (n° 2) de notre bonne commune écrivait à propos de la naissance de l'hôpital « rural » (avec un R majuscule !) de l'Avenue du Petit Parc.



Couverture du n°2 du *Bulletin municipal officiel* (Archives personnelles) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

## *Hier*



Avenue du Petit Parc avant la construction de l'hôpital - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

## *Aujourd'hui*




Même lieu, à peu près 60 ans plus tard - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

L'article du *Bulletin* :

## HOPITAL RURAL

*Quelques étapes à rappeler :*

- 1<sup>er</sup> Novembre 1964 : début des travaux de construction du nouvel Hôpital.
- 1<sup>er</sup> Septembre 1967 : achèvement de la première tranche des travaux et transfert de l'ancien Hôpital dans les nouveaux locaux (115 lits).
- 1<sup>er</sup> Septembre 1971 : achèvement des travaux de la deuxième tranche (194 lits).
- 1<sup>er</sup> Novembre 1973 : la forte demande pour personnes âgées invalides amène une modification dans la répartition des lits d'hébergement.
- 1<sup>er</sup> Juillet 1975 : les locaux de l'ancienne maternité abriteront 24 lits pour personnes âgées invalides (208 lits au total).
- 1<sup>er</sup> Janvier 1976 : l'Hôpital Rural de SULLY-SUR-LOIRE comprend désormais 216 lits (au total).



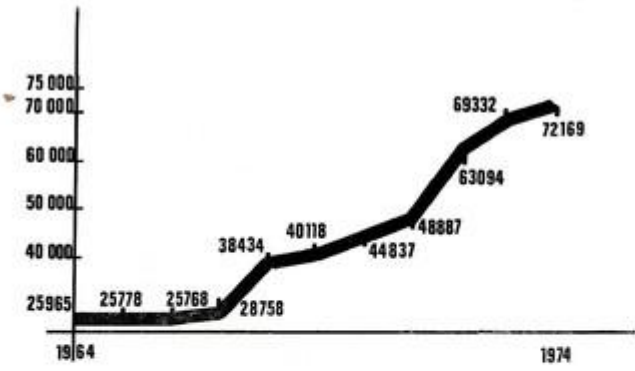
*L'Hôpital Rural... avant sa construction !...*

*Evolution de la répartition des lits*


DATES	MATERNITE	MEDECINE	PERSONNES AGEES INVALIDES	MAISON DE RETRAITE	TOTAL
1- 9- 67	10	17	16	72	115
1- 9- 71	10	30	34	120	194
1- 11- 73	10	30	33	96	194
1- 7- 75	—	30	82	96	208
1- 1- 76	—	30	88	98	216

Le tableau indique l'évolution dans la répartition des lits au cours des dix dernières années.

Le graphique fait apparaître le nombre de journées réalisées dans la même période (1965 à 1975).



**LA PRESERVATRICE**



**Serge Gagnepain**  
Agent Général  
**LA PRESERVATRICE**  
Assurances toutes branches  
Chemin de la Levée  
Tél. 01-07-46 - Sully-sur-Loire  
5, rue Louis-Blanc  
Tél. 67-02-45 - GIEN

préservé préserve protégé

**Degrémont**

**TRAITEMENT DES EAUX POTABLES**  
**RÉSIDUAIRES**  
**INDUSTRIELLES**  
**de PISCINES**

183, av. du 18 Juin 1940  
92500 RUEIL MALMAISON  
772 25-05  
Direction Régionale :  
63 rue des Carmes ORLÉANS - Tél. (38) 87-00-44

25

Page 1 - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

L'Hôpital Rural comprend deux secteurs :

1. Un secteur d'hospitalisation (30 lits de médecine générale) qui reçoit les malades soumis à un traitement médical. Les frais de séjour et d'honoraires sont pris en charge par les organismes sociaux au titre de l'assurance-maladie, avec ou sans exonération du ticket modérateur, avec ou sans prise en charge de l'aide médicale pour ce même ticket modérateur.
2. Un secteur d'hébergement (186 lits) comprenant :
  - 88 lits pour personnes âgées invalides ayant besoin d'une assistance totale ou partielle dans les actes de la vie courante.
  - 98 lits Maison de Retraite : personnes âgées ayant conservé leur entière autonomie.

Dans ces deux services d'hébergement, les frais de séjour ne sont jamais pris en charge par l'assurance-maladie. Le Prix de Journée est donc acquitté par les pensionnaires eux-mêmes, aidés éventuellement par leur famille ou par l'Aide Sociale aux personnes âgées ou infirmes. Dans ce secteur, seuls les frais pharmaceutiques de prothèse ou de consultations externes peuvent être remboursés totalement ou partiellement par l'assurance-maladie.

Une ambulance permet d'assurer tous les transports à charge des Prix de journée, c'est-à-dire non remboursés directement par les organismes sociaux.

Cette ambulance est autorisée à assurer accessoirement certains transports de malades de l'extérieur à titre onéreux et dans la limite de ses disponibilités. Le service local d'ambulance n'incombe en aucune façon à l'Hôpital Rural.

Par ailleurs, l'Hôpital Rural n'est pas habilité à recevoir les blessés de la route, de même que les urgences médicales ou chirurgicales qui doivent être dirigées sur des services hospitaliers compétents.

#### Comment fonctionne l'hôpital rural ?

##### A. SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

C'est un établissement public, donc soumis à des lois et règlements dans le cadre de l'organisation administrative française.

L'organe délibérant est le Conseil d'Administration composé de neuf membres :

1. **Président de droit :**  
Monsieur P. Dautin, Maire de SULLY-SUR-LOIRE
2. **Désignée par M. le Préfet :**  
Madame THIROT  
Représentants :
3. **Le Conseil Municipal :**  
Monsieur le Docteur CUILIER
4. **Le Conseil Général :**  
Monsieur P. FONTENOY, Conseiller Général de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
5. **La Sécurité Sociale :**  
Monsieur C. FOURNIER, Administrateur de la C.P.A.M. du Loiret

6. **La Mutualité Sociale Agricole :**  
Monsieur BOULBEN, Directeur de la M.S.A. du Loiret

7. **La Mutualité Sociale Agricole :**  
Monsieur le Docteur VELU

8. **Le corps Médical (intérieur) :**  
Monsieur le Docteur FERLING, en 1975  
Monsieur le Docteur METGE, en 1976

9. **Le personnel :**  
Monsieur R. MENEAU, Conducteur-Ambulancier
- Assiste aux séances Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, collaborateur technique du préfet assurant la tutelle administrative des Etablissements Hospitaliers.

Le Directeur est responsable de la gestion de l'établissement. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes, le Percepteur de SULLY-SUR-LOIRE assurant les fonctions de Receveur. Il nomme le personnel, hormis bien entendu médecins et pharmaciens.

Plusieurs organismes consultatifs donnent leurs avis ou émettent des vœux :

- Les commissions paritaires du personnel consultées sur les questions individuelles, d'avancement, de titularisation, éventuellement de discipline. Leur composition varie en nombre selon les catégories de personnel, mais la parité est toujours maintenue : représentants de l'Administration et du Personnel en nombre égal.
- Le Comité Technique paritaire ayant compétence sur les problèmes d'organisation du travail, sur les conditions de travail, hormis toutes décisions d'ordre individuel, et sur l'élaboration du règlement intérieur de l'établissement. Il comprend : 3 représentants de l'Administration et 3 représentants du Personnel.
- Le Comité d'hygiène et de sécurité :
  - 5 représentants de l'Administration
  - 5 représentants du personnel

75 personnes environ forment actuellement l'équipe hospitalière chargée du fonctionnement de cet établissement sous l'autorité et la responsabilité d'un Directeur nommé par le Ministre de la Santé Publique.

Le tableau des effectifs du personnel permanent pour 1976 est le suivant :

— PERSONNEL ADMINISTRATIF .....	4
— PERSONNEL SOIGNANT :	
Surveillantes .....	3
Infirmières (dont 2 religieuses) .....	5
Masseur-Kinésithérapeute .....	1
(à temps partiel)	
— PERSONNEL DES SERVICES MEDICAUX :	
Aide-soignantes .....	18
Agents des Services Hospitaliers .....	18
— PERSONNEL DE LA MAISON DE RETRAITE :	
Chef du service Intérieur .....	1
Agents du service Intérieur .....	7
— PERSONNEL DES SERVICES GENERAUX :	
(cuisine, blanchisserie, entretien, ambulance)	
Conducteur-ambulancier .....	1
Ouvriers professionnels .....	5
Aides-ouvriers .....	2
Agents du Service Intérieur .....	3

68

**Menuiserie - Ébénisterie**  
**GUY LÉGER**  
25, avenue de la Gare  
45600 SULLY-sur-LOIRE - ☎ 01-07-18

**AGENT RENAULT**  
**Ets PONCET**  
45600 SAINT-PERE-sur-LOIRE  
Dépannage remorquage  
Réparation mécanique - Tôlerie  
☎ 01-01-83

Sept médecins sont inscrits sur la liste fixée par arrêté préfectoral :

- Docteur KUYPERS
  - Docteur DOOR
  - Docteur FERLING
  - Docteur BOUDIN
  - Docteur METGE
  - Docteur CULLIER
  - Docteur LOUETTE
- de SULLY-SUR-LOIRE  
d'OUZOUER-SUR-LOIRE

Il n'y a pas de Chef de Service comme cela existe dans un Centre Hospitalier, mais un médecin-responsable, (Docteur FERLING en 1975, Docteur METGE en 1976), représentant ses confrères pour toutes questions d'ordre administratif.

Chaque médecin peut suivre directement ses propres malades à l'Hôpital, les infirmières et surveillantes assurant les soins sous l'autorité médicale.

Le Pharmacien-gérant, à temps partiel, et son suppléant, sont nommés par le Préfet.

**B. SUR LE PLAN FINANCIER.** L'Etablissement possède l'autonomie.

Le budget est préparé par le Directeur, examiné et discuté par le Conseil d'Administration qui le propose au Préfet à qui revient la décision et la fixation du Prix de Journée.

L'Ordonnancement des recettes et dépenses est assuré par le Directeur. Le contrôle et la liquidation (encaissements et paiements) sont assurés par le Receveur, Percepteur de SULLY-SUR-LOIRE.

Les documents sont constitués :

1. par des prévisions : **les BUDGETS**  
**Budget Primitif** : Prévisions de recettes et de dépenses pour l'année à venir.  
**Budget supplémentaire** : Réajustement en fonction des divers événements intervenus en cours d'année et susceptibles de modifier les prévisions primitives.
2. par des constatations : **les COMPTES**  
**Compte Administratif** de l'Ordonnateur.  
**Compte de Gestion du Receveur** faisant apparaître les résultats de l'année écoulée.  
 La Section EXPLOITATION du Budget doit être équilibrée en recettes et en dépenses.

**DEPENSES :**

Frais de personnel .....	66 % environ
Alimentation .....	12 %
Dépenses pharmaceutiques et médicales (hors les honoraires médicaux en section Hôpital. Seul est rémunéré par le Budget le médecin chargé de la Maison de Retraite).	6 %
Amortissements des constructions et du matériel .....	5 %
Frais généraux et d'entretien courant ...	5 %
Chauffage .....	5 %

**RECETTES :**

4 % constitués par des recettes en atténuation de dépenses, c'est-à-dire remboursements divers : repas au personnel et aux familles, téléphone, ambulance, une partie des médicaments de la Maison de Retraite, etc...

96 % proviennent du produit du nombre de journée réalisé dans chaque catégorie par le prix de journée correspondant.

**Prix de Journée au 1er Janvier 1976 :**

- Maison de Retraite .....	38,50 F
- Section Invalides .....	63,50 F
- Médecine .....	111,35 F

L'Etablissement Hospitalier n'a pas d'autres ressources que le prix de journée. Aucun subside, aucune subvention n'est consentie soit par la commune, soit par le département, soit par l'Etat ou toute autre institution.

Toutes les recettes d'Exploitation proviennent donc du prix de journée payé :

- soit par la Sécurité Sociale et les divers organismes d'assurance-maladie
- soit par l'Aide Sociale ou Médicale du Département
- soit par les malades ou pensionnaires eux-mêmes ou leurs familles.

La Section INVESTISSEMENT du Budget comporte principalement :

- **en Recettes** : le produit de l'amortissement des constructions et de l'équipement matériel.
- **en Dépenses** :
  - le remboursement des annuités d'emprunts en capital
  - une faible part est destinée au renouvellement du matériel et du mobilier usé.

Le bilan fait apparaître la situation patrimoniale de l'Etablissement. L'Hôpital Rural de SULLY-SUR-LOIRE, tel qu'il se présente actuellement a été ainsi financé pour la période 1965-1975 :

- 44 % par apports extérieurs :
  - (dont 6 % sous forme de subventions ; 38 % sous forme de prêts remboursables)
  - Conseil Général du Loiret .....
  - Caisse Centrale des Mutuelles Agricoles ... 3,80 %
  - Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Loiret .....
  - Conseil Municipal de SULLY-S/LOIRE ... 0,50 %
  - Caisse d'Epargne de GIEN .....
- 56 % par autofinancement :
  - 10 % provenant de l'amortissement
  - 46 % provenant de la vente des fermes, immeubles et terrains constituant le très ancien patrimoine de l'Hôtel-Dieu de SULLY-SUR-LOIRE.

**Le FONTENOY**  
 MAISON A. BONDON  
**CADEAUX - TABAC**  
 ☎ 01-02-36 45600 SULLY-sur-LOIRE

**CHARCUTERIE - ROTISSERIE - CUISINE**  
**G. RENARD**  
 Diplômé Club Prosper Mouvaqué  
 30, rue du Grand-Sully  
 45600 SULLY-sur-LOIRE - ☎ 01-04-77

Page 3 - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Les encarts publicitaires de bas de page rappelleront sans aucun doute des souvenirs aux anciens Sullylois qui liront ce billet...

[Mis en ligne le 29/04/2019]

## Quelques lignes pour un alignement



Platanes de la route de Cerdon - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

**À** force de le voir, on ne le voit plus vraiment, le magnifique alignement de platanes de la route de Cerdon, même s'il a subi au fil des ans quelques amputations (dont la dernière en date, stupide et sans justification, est relativement récente, en février 2017 (lire [ici « À propos de l'abattage d'un des platanes de la route de Cerdon »](#)).

Bref, aujourd'hui, quelques lignes de Paul Valéry, tirées du recueil *Charmes* (1926), après celles de Francis Ponge, à lire [ici « Platanes et résistance »](#), pour rendre visibles ces majestueux platanes ([ici aussi « Pieuvre végétale »](#)).

## Au Platane

Tu penches, grand Platane, et te proposes nu,  
Blanc comme un jeune Scythe,  
Mais ta candeur est prise, et ton pied retenu  
Par la force du site.

Ombre retentissante en qui le même azur  
Qui t'emporte, s'apaise,  
La noire mère astreint ce pied natal et pur  
À qui la fange pèse.

De ton front voyageur les vents ne veulent pas;  
La terre tendre et sombre,  
Ô Platane, jamais ne laissera d'un pas  
S'émerveiller ton ombre !

Ce front n'aura d'accès qu'aux degrés lumineux  
Où la sève l'exalte ;  
Tu peux grandir, candeur, mais non rompre les noeuds  
De l'éternelle halte !

Pressens autour de toi d'autres vivants liés  
Par l'hydre vénérable ;  
Tes pareils sont nombreux, des pins aux peupliers,  
De l'yeuse à l'érable,

Qui, par les morts saisis, les pieds échevelés  
Dans la confuse cendre,  
Sentent les fuir les fleurs, et leurs spermes ailés,  
Le cours léger descendre.

Le tremble pur, le charme, et ce hêtre formé,  
De quatre jeunes femmes,  
Ne cessent point de battre un ciel toujours fermé,  
Vêtus en vain de rames.

Ils vivent séparés, ils pleurent confondus  
Dans une seule absence,  
Et leurs membres d'argent sont vainement fendus  
À leur douce naissance.

Quand l'âme lentement qu'ils expirent le soir  
Vers l'Aphrodite monte,  
La vierge doit dans l'ombre, en silence, s'asseoir,

Toute chaude de honte.

Elle se sent surprendre, et pâle, appartenir  
À ce tendre présage  
Qu'une présente chair tourne vers l'avenir  
Par un jeune visage. . .

Mais toi, de bras plus purs que les bras animaux,  
Toi qui dans l'or les plonges,  
Toi qui formes au jour le fantôme des maux  
Que le sommeil fait songes,

Haute profusion de feuilles, trouble fier  
Quand l'âpre tramontane  
Sonne, au comble de l'or, l'azur du jeune hiver  
Sur tes harpes, Platane,

Ose gémir !. . . Il faut, ô souple chair du bois,  
Te tordre, te détordre,  
Te plaindre sans rompre, et rendre aux vents la voix  
Qu'ils cherchent en désordre !

Flagelle-toi !. . . Parais l'impatient martyr  
Qui soi-même s'écorche,  
Et dispute à la flamme impuissante à partir  
Ses retours vers la torche !

Afin que l'hymne monte aux oiseaux qui naîtront,  
Et que le pur de l'âme  
Fasse frémir d'espoir les feuillages d'un tronc  
Qui rêve de la flamme,

Je t'ai choisi, puissant personnage d'un parc,  
Ivre de ton tangage,  
Puisque le ciel t'exerce, et te presse, ô grand arc,  
De lui rendre un langage !

Ô qu'amoureusement des Dryades rival,  
Le seul poète puisse  
Flatter ton corps poli comme il fait du Cheval  
L'ambitieuse cuisse !. . .

- Non, dit l'arbre. Il dit: Non ! par l'étincellement  
De sa tête superbe,  
Que la tempête traite universellement  
Comme elle fait une herbe !





Détail des branches élaguées des platanes de la route de Cerdon (à la façon de Cézanne) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

[Mis en ligne le 3/05/2019]

## M. M. contre B. B. (Nobody Else But You)



Rideau de fer du cinéma, boulevard Jeanne d'Arc - Cliquer sur les photos pour les agrandir

N' en pensant pas moins, on a Marilyn. Admettons.

Évidemment, et pour cause, on n'a pas de photos d'elle vieillissante. Et puis, « Happy Birthday to you, Mr President », la robe moulante, l'assassinat, le suicide, et tout ça. Alors, elle l'emporte. À tous les coups. Même dans notre rurale intercommunalité (au fait, qui a choisi ?)...

Et tant pis pour notre B. B. nationale !

Ceci dit, n'en pensant pas moins, bravo à l'artiste peintre !



Brigitte Bardot, 1961 (photo Bert Stern - Courtesy Galerie de l'Instant, Paris) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Et à tout seigneur, tout honneur...



*Norma Jean Baker* (paroles et musique : Serge Gainsbourg, interprète : Jane Birkin) ; album *Babe Alone in Babylon* (1983)

*Initials B. B.* (paroles et musique : Serge Gainsbourg) ; album *Initials B. B.* (juin 1968)

Poo Poo Pee Doo !

[Mis en ligne le 7/05/2019]

## « Ce plaisir est interdit »

C' est ce que disait, il y a quelque temps, le maire de notre bonne commune.

Mais de quel maire et de quel plaisir s'agit-il donc ?

Vous l'avez sans doute pressenti, il ne s'agit pas d'une déclaration de notre maire actuel concernant on ne sait quelle fantaisie d'on ne sait quel ordre.

Mais, alors, de quel maire et de quel plaisir est-il donc question ?

La réponse se trouve dans cette archive du *Bulletin d'information municipale* n° 4 de **Juin-Juillet 1979** (supplément au *Journal de Gien*), et plus précisément dans la rubrique « Le mot du maire ».





## Le mot du maire

A l'heure où j'écris ces lignes, le budget primitif 1979 de la Commune est en préparation. C'est en réalité autour de ce fameux budget que gravitent les activités de la Ville, dont les ressources varient en fonction de ses différents contribuables.

En 1977, la somme versée par les contribuables a été de 6 688 977 F, dont seulement 4 725 545 F sont entrés dans la caisse communale de façon directe.

La taxe d'habitation représente 9,3 % de cette contribution, le foncier bâti 11,6 %, le foncier non bâti 1,6 %, la taxe professionnelle (ancienne patente) 14,5 % et enfin 63 % pour la taxe professionnelle des grosses entreprises.

Ce chiffre est suffisamment éloquent pour se passer de commentaires.

Le budget primitif, habituellement voté en mars ne représente qu'un budget de prévisions, tenant compte des augmentations inévitables (frais de personnel, fournitures de combustibles, prestations diverses...) et des investissements à prévoir. Pour Sully-sur-Loire, les investissements lourds sont les suivants :

- Ecole maternelle 2 700 000 F à la charge de la commune ;
- Extension du gymnase, 840 000 F ;
- Contrat de Ville Moyenne Régionale, 475 000 F, trois années consécutives ;
- Assainissement, 600 000 F ;
- Adduction d'eau, 570 000 F dont 170 000 financés sans emprunts.

La totalité de ces investissements représentent une somme totale de 5 015 000 F, soit 590 000 F d'annuités d'emprunt supplémentaires, à partir de 1980.

Lors du vote du budget primitif 1978, le Conseil Municipal, sachant que 1 % de pression fiscale représentait la somme de 47 410 F, a limité cette pression fiscale à 12,5 % ce qui représente, comme « marge de manœuvre » une somme relativement dérisoire, par rapport à l'ensemble de notre budget. Les 590 000 F d'annuités d'emprunt supplémentaires représentent à eux seuls 12 % de pression fiscale, sans tenir compte des augmentations inévitables.

Il faut donc être réaliste, procéder à un choix ou à un remaniement dans les différentes options, sous peine de nous trouver contraint d'appliquer une augmentation intolérable des impôts locaux.

Toutes les communes connaissent ce même dilemme : le coût de la croissance dépasse ce que cette croissance rapporte. Faut-il opter pour la croissance à tout prix ou bien tenter de stabiliser l'extension ?

La deuxième solution peut paraître de loin la plus sage, mais elle ne tient pas compte (et comment le ferait-elle ?) de phénomènes conjoncturels appauvrissants qui se situent à des niveaux que nous ne pouvons appréhender.

Un élément comptant également pour beaucoup dans le budget primitif 1979 est la nécessaire augmentation du personnel communal, tant dans les services administratifs que techniques. Ici également vient se nicher la rançon de la croissance.

Quelques chiffres pour terminer :

L'exercice 1977, dernier exercice dont les résultats globaux sont connus, fait ressortir un montant des dépenses totales de 12 162 078 F, répartis en parts presque égales entre section de fonctionnement et la section d'investissement. L'excédent de clôture de cet exercice s'élevait à 229 161 F, c'est souligner la faible marge que peut accorder un Conseil Municipal.

Ce serait pourtant agréable de pouvoir se permettre des fantaisies mais ces chiffres, tout rébarbatifs qu'ils soient, démontrent bien que ce plaisir est interdit.

Bref, budget communal difficile à boucler, donc, comme le signale le maire de l'époque (Jean-Paul Cuilier), pas de « fantaisies » (nous n'en saurons pas plus).

(Re)bref, en francs comme en euros, les problèmes de sous sont toujours d'actualité, et toujours un problème. On s'en serait bien un peu douté...

*[Mis en ligne le 11/05/2019]*

## À mon commandement, feu !

C' est sans aucun doute ce que l'on entendra à un moment ou à un autre, ce week-end, dans le parc du château, avant que ne retentisse une salve fictive destinée à donner l'illusion du vrai aux artiflos de pacotille des Heures historiques.

Le reste étant lamentablement à l'avenant (lire également [ici « Les Heures historiques, la guéguerre et le 8 mai »](#), [ici « Heures historiques ou heures guerrières ? »](#), [ici « Historiques ? C'te blague ! »](#) et [ici « Heurts historiques »](#) notamment), et plutôt donc que d'aller perdre son temps à cette triste manifestation, on pourra plutôt (re)lire par exemple *Le Feu* d'Henri Barbusse (Prix Goncourt 1915, et notamment les dernières pages). Il est téléchargeable librement ci-dessous au format PDF ou epub.



*Le feu (Journal d'une escouade)*, Henri Barbusse, 1915



*Le feu (Journal d'une escouade)*, Henri Barbusse, 1915

Il est triste de voir notre commune, il y a peu quasi-totalement détruite par la guerre, associer son nom à ce genre de déguisement guerrier fourre-tout imbécile et niais utilisant l'Histoire comme prétexte pour « faire sérieux ».

Heureusement, à l'issue de ce consternant week-end, il ne sera plus question que de l'essentiel : tiroir-caisse, nombre de visiteurs, nombre de litres de café et de bière engueulés, kilos de victuailles en tout genre ingurgités...

Là, au moins, on sera dans le vrai.

La photo ci-dessous est destinée plus particulièrement aux guignols qui aiment se déguiser et parader en soldats d'opérette dans les rues de notre commune (qui nous semble filer là un bien mauvais coton) et qui oublieront, cette année encore, de se déguiser en « gueules



cassées » (15 000 soldats ont été mutilés du visage pendant les combats de la Grande Guerre).

À force de ne montrer que les aspects édulcorés et, somme toute, sympathiques, de la guerre, on finit, qu'on le veuille ou non, par la rendre acceptable. Il serait bon que certains (organisateur, participants et visiteurs) prennent conscience de cette réalité.



[Mis en ligne le 16/05/2019]

# Les élections européennes, c'est bon pour Swiss Krono





Enfilade de panneaux électoraux pour les élections européennes (Avenue de la Gare) - Cliquer sur les photos pour les agrandir

**À** voir, dans notre bonne commune et partout ailleurs, le nombre de panneaux électoraux en OSB, il n'y a aucun doute : les élections européennes sont du pain béni pour Swiss Krono ([en savoir plus sur l'OSB ici](#)) !

Et dire que la Suisse n'est pas dans l'Union européenne... C'est ballot.

[Mis en ligne le 20/05/2019]

## Jeannot lapin (à propos des élections européennes)

**D**emain dimanche (ça ne vous aura pas échappé), y'a élections.

Si, comme le dit l'adage, dans le cochon, tout est bon, il n'en demeure pas moins que, dans le lapin, tout est bien.



JADOT LAPIN

*[Mis en ligne le 25/05/2019]*

## Et l'ange devint papillon

La 46<sup>e</sup> édition du Festival de Sully et du Loiret approche à grands pas et c'est tant mieux.

Cette année, l'affiche nous présente trois beaux papillons verts (véritables ou Photoshop ?) accrochés aux cordes de ce qui semble être une contrebasse.



The poster for the 46th edition of the Festival de Sully et du Loiret features a black background with a double bass. A hand is shown at the top left, and another at the bottom right, both positioned as if playing the instrument. Three vibrant green butterflies are perched on the strings of the bass. The text is arranged on the left side, with a circular logo at the top left containing a stylized tree. The main title and dates are prominently displayed in white and green. A list of performers is provided in the lower-left quadrant. At the bottom, there is a green banner with the festival's website, the Loiret department logo, and contact information. Below the banner, several partner logos are visible, including Terre de Musique, Centre National de la Musique, and the République Française.

46<sup>e</sup> ÉDITION  
FESTIVAL  
DE MUSIQUE  
DE SULLY  
& DU LOIRET  
06 - 23  
JUN 2019 - JUN 2019

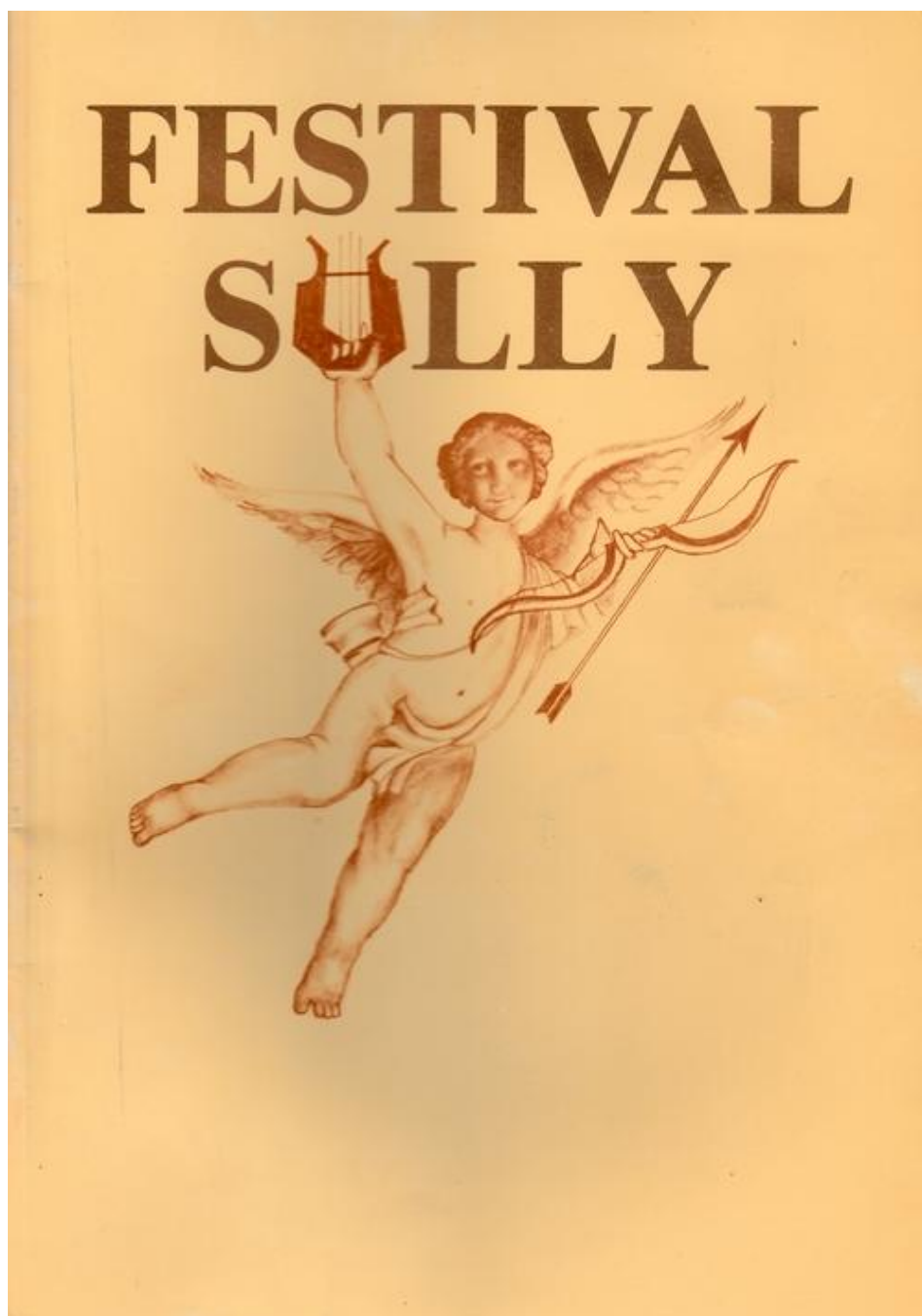
ANDRÉ MANOUKIAN  
4TET  
MANU  
DIBANGO  
RENAUD  
CAPUÇON  
JAKUB JÓZEF  
ORLINSKI  
SARAH & DÉBORAH  
NEMTANU

PROGRAMMATION COMPLÈTE SUR  
WWW.FESTIVAL-SULLY.FR

WWW.FESTIVAL-SULLY.FR  
Loiret  
votre Département  
INFOS : 02 38 25 43 43

TERRE DE MUSIQUE  
3 Centre national de la musique  
République Française  
MUSÉE DE SULLY SUR LOIRET

Il y a quelques années, en 1982, (pour la 9<sup>e</sup> édition de ce même Festival), l'affiche, beaucoup plus sommaire, représentait Cupidon en plein vol tenant une lyre de la main droite.



Affiche de la 9<sup>e</sup> édition du Festival (Archives personnelles) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Papillon et Cupidon... volent !

Bref, ça plane pour le Festival... On ne va pas s'en plaindre.

À propos des affiches du Festival, lire également [ici « Jouissance immense de la musique »](#).

*[Mis en ligne le 27/05/2019]*

## Pictogrammes handicapés

Il ne fait pas bon être pictogramme en LEDs dans notre bonne commune ! Unijambiste d'un côté, manchot de l'autre...



Boulevard du Champ-de-Foire, devant Carrefour Market





Rue Porte de Sologne, juste sous le panneau lumineux d'information municipale

Pour l'heure, aucun n'a (encore) perdu la tête. C'est déjà ça.

[Lire également ici « Une singularité sullyloise ».](#)

[Mis en ligne le 31/05/2019]

## Privés de spaghettis

Souvenez-vous, nous en parlions [ici « Spaghetti blues, toujours »](#) il y a peu (en mars dernier), du méli-mélo de fils accrochés en vrac à un poteau électrique de la place Henri IV.

Figurez-vous qu'une pince coupante (n'aimant pas les spaghettis) est subrepticement intervenue. Fini les spaghettis de la place Henri IV !

Finalement, on les regretterait presque déjà...

*Avant*



*Après*



*[Mis en ligne le 4/06/2019]*

4 360 + 2 780 + 2 400 + 1 214 + 65 + 30 + 6 + 12 + 53

Le comice agricole 2019 approche et ça tombe bien, car, à quelques dizaines d'années d'écart, voici justement en quelques chiffres l'état de l'agriculture sullyloise... en

1976 (tirés du *Bulletin municipal officiel* n° 2 de l'année 1976). Si les trois premiers chiffres, qui concernent les superficies communales, ne doivent pas avoir changé, ce n'est sans doute pas le cas des suivants.

Pour mémoire, l'année 1976 est celle de l'instauration de l'« impôt sécheresse » décidé pendant l'été de cette année-là (lire notamment [ici](#) et [ici](#)).

### L'AGRICULTURE en 1976...

La superficie de notre commune est de 4360 ha classés administrativement Val-de-Loire, alors que sur les 2780 ha de terre cultivable 2400 ha ont des sols de Sologne.

La modernisation des exploitations d'élevage s'est poursuivie activement ces dernières années avec l'installation de stabulations libres, salles de traite, évacuateurs à fumier, pipelines pour les étables laitières : l'effectif bovin est de 1214 — 65 ovins. Les porcs sont en diminution dans les exploitations, ils laissent maintenant la place à des ateliers spécialisés ; les chevaux de trait ont presque complètement disparu.

Les exploitations sullyloises ne sont plus qu'un nombre de 30, 6 jeunes s'étant installés depuis 1970 alors que 12 exploitants ont pris leur retraite. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 53 ans.

Les conditions de vie se sont améliorées grâce à la réfection des chemins, la pose du téléphone et l'adduction d'eau qui a fait disparaître la hantise des périodes sèches pour les animaux.

Le plan d'occupation des sols qui sera établi dans les années à venir permettra de prévoir les zones purement agricoles, évitant ainsi le développement anarchique des constructions édifiées sans coordination, et les difficultés de voisinage avec étables et porcheries.

Un problème important reste à résoudre pour les terres de Sologne, l'assainissement et l'irrigation.

Faisons confiance à nos agriculteurs, l'amour de leur métier en fait les gardiens de la nature.

Jean-Pierre GIRARD  
Président du Syndicat Agricole

Article du *Bulletin municipal officiel* n° 2 (1976) - Archives personnelles - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Mis en ligne le 8/06/2019]

Comme un air de début de campagne...

# Et Sully demain ?

*Une nouvelle association à Sully sur Loire !*

***Nous nous sommes donnés pour vocation d'écouter les Sullyloises et les Sullylois.***

Nous vous invitons à témoigner de votre vie quotidienne afin d'envisager collectivement des solutions réalistes.

Vous vous sentez concerné(e)(s) par l'avenir de Sully.

Vous voulez contribuer à l'amélioration de la ville, de la vie de ses habitants, de ses commerces et de ses entreprises ?

Vous voulez davantage exercer votre droit de citoyen en dehors des rendez-vous électoraux ?

***Venez donc à notre rencontre lors de notre 1ère réunion publique :***

**Vendredi 14 Juin 2019 à 20h30  
au Centre Françoise Kuypers**

contact : [etsullydemain@gmail.com](mailto:etsullydemain@gmail.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE / GRANDCOURT COM, SAINT-PERD-SUR-LOIRE (01 38 36 95 13)

Ce tract, illustré par la photo d'un paysage ligérien typique (prise à Sully ?), trouvé dans la boîte aux lettres tout récemment, ne laisse planer aucun doute : la campagne pour les prochaines élections municipales est lancée.

Le message est clair : la campagne est un long fleuve tranquille.

Et demain est un autre jour. C'est déjà ça...

*[Mis en ligne le 12/06/2019]*

## Le centre-ville à 30 km/h : c'est la vélorution !

**La sécurité routière** : le centre-ville sera protégé par des aménagements paysagers route de Cerdon, route d'Isdes, faubourg Saint-Germain, à partir desquels la vitesse sera limitée à 30km/h. Cette disposition contraignante présentera de nombreux avantages dont notamment la protection de la circulation des bicyclettes et plus particulièrement des collégiens. Cela impliquera aussi une ambiance plus sereine. Par ailleurs, le service de la police municipale sera réorganisé en s'appuyant sur la vidéo protection déjà en place.

*Sully Mag* (n°20, mars 2019) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Oui, vous avez bien lu : la vitesse des véhicules dans le centre-ville devrait passer de 50 à 30 km/h (au conditionnel ; restons prudent, compte tenu de l'hystérie qui secoue bon nombre d'automobilistes lorsqu'on leur parle de réduire la vitesse !). C'est en effet l'une des « 4 priorités inscrites au budget 2019 », nous apprend le dernier numéro de *Sully Mag* (n° 20, mars 2019). Priorité à droite, bien sûr.

Évidemment, à *Sully-sur-Loire, mode d'emploi*, nous sommes en (grande) faveur de cette restriction de la vitesse des véhicules et nous n'allons pas nous en plaindre. Soit dit en

passant, TOUS les centres-villes de France devraient adopter cette vitesse de 30 km/h pour apaiser les déplacements et protéger les usagers les plus fragiles.

Pour en savoir un peu plus sur cette mesure de bon sens et de sécurité collective, lire également sur ce blog (on ne pourra pas nous reprocher de ne pas en avoir fait l'article !) [ici](#) « [Chemin de la Salle verte : 30 km/h, c'est trop lent ?](#) », [ici](#) « [La vraie-fausse zone 30 de la rue des Épinettes](#) », [ici](#) « [La zone 30 de la rue des Épinettes \(suite\)](#) », [ici](#) « [Ville 30 : Pour un vrai réaménagement du centre-ville](#) », [ici](#) « [30 km/h en ville, c'est pas suffisant ? Une piste pour 2017](#) », [ici](#) « [La rue n'est pas la route : à 50, t'es mort, à 30, t'es vivant](#) » et [ici](#) « [En ville, au volant, j'aime tuer des piétons](#) ».

Bref, le centre-ville va ralentir. Vous allez voir que, de fil en aiguille, il finira par devenir piétonnier... et payant pour le stationnement des voitures (attention, gros mot !). Inutile de dire que, ce jour-là, nous aurons fait un grand pas vers un centre-ville conçu pour les humains et non pour les bagnoles.

*[Mis en ligne le 15/06/2019]*



## Garantie de reprise

**R**eprendra, reprendra pas ? C'est plutôt mal engagé pour ce malheureux végétal du boulevard Jeanne d'Arc...





Pas facile, la vie d'arbre urbain !



Maxime Le Forestier, *Comme un arbre dans la ville* (album: *Mon frère*, 1972 ; paroles et musique : Maxime Le Forestier)

[Mis en ligne le 19/06/2019]

## La ruée vers l'iode

**S**ouvenez-vous, nous en avons dit deux mots [ici](#) « Privés d'iode ».

Il fut en effet une époque où les pauvres Sullylois que nous sommes n'avaient pas droit aux comprimés d'iode dans le cas où la centrale nucléaire de Dampierre rencontrait, comme on dit, un dysfonctionnement majeur susceptible de nuire, et plutôt gravement, à notre santé.

Mais ça, c'est du passé. Nous avons désormais droit aux pastilles d'iode (enfin... bientôt). De quoi nous saturer la thyroïde en cas d'accident nucléaire majeur à la centrale de Dampierre, où l'on fait bouillir de l'eau pour nous faire de l'électricité.

## EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes  
concerné !**

Paris, le 3 juin 2019

Madame, Monsieur,

Vous résidez dans une commune désormais concernée par le Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Dampierre, dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 km. Ce PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques liés à l'existence de cette installation. L'extension de ce dispositif à votre commune, décidée par le gouvernement, permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfectures, etc.) et de mieux préparer les riverains, dont vous faites partie, à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Concrètement, en plus d'une meilleure préparation de votre commune, vous bénéficierez d'une information spécifique sur les risques associés à la présence d'une centrale nucléaire, la prévention de ces risques et la conduite à tenir en cas d'alerte et d'une distribution gratuite de comprimés d'iode stable. Le préfet pourrait vous demander de prendre ce médicament si la situation l'exigeait.

Vous recevrez en septembre prochain un courrier qui vous permettra de retirer vos comprimés d'iode dans une des pharmacies participant à l'opération.

Des moyens d'information spécifiques sont dès à présent à votre disposition pour vous renseigner sur ce nouveau dispositif :

- Le site [www.distribution-iodo.com](http://www.distribution-iodo.com), et notamment sa foire aux questions (FAQ) et ses vidéos pédagogiques ;
- Les conseillers du numéro vert 0 800 96 00 20 (appel gratuit) répondent à toutes vos questions du lundi au vendredi, de 10h à 18h30, et le samedi, de 10h à 12h.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Jacques Witkowski**  
Le préfet, directeur général  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises



**Professeur Jérôme Salomon**  
Le directeur général de la santé



**Bernard Doroszczuk**  
Le président de  
l'Autorité de sûreté nucléaire

**Vous** résidez dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire.

**Vous** bénéficiez désormais d'un dispositif de prévention spécifique.

Dès septembre 2019, vous allez être informé des bons réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire.

**2 outils** dédiés à l'opération pour mieux vous informer

[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)  
Un site Internet présentant les 4 bons réflexes à adopter, des vidéos pédagogiques et une base aux questions IFAGI.

**0 800 96 00 20**  
Appel gratuit!  
Des conseillers à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi, de 09h00 à 18h30, le samedi de 10h00 à 12h00.

→ [www.asn.fr](http://www.asn.fr) → [www.amccii.fr](http://www.amccii.fr)  
→ [www.edf.fr](http://www.edf.fr) → [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**INFORMATION IMPORTANTE**

**EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION**

**Vous êtes concerné !**

En 2019, la couverture des Plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires est étendue de 10 à 20 km. Vous recevez cette documentation parce que vous habitez dans une aire concernée par cette extension.

asn | République Française | EDF

Courriers distribués en boîtes aux lettres - Cliquer sur les images pour les agrandir

Rendez-vous donc (bientôt) dans l'une de nos trois pharmacies sullyloises.

On ne vous dit que ça.

[Mis en ligne le 23/06/2019]

## Nous avons le temps

Comme le dit l'étymologie, la canicule est un temps de chien. Et comme le disait un agriculteur récemment, le mauvais temps, c'est le même temps qui dure longtemps...

Tout ça, évidemment, nous ramène à Tintin. Mais qu'est-ce qui ne nous ramène pas à Tintin ?

Bref, la question du jour, amis-e-s sullylois-es tintinophiles, est simple : de quel album est tiré ce dessin ? Un verre d'eau pour le-la gagnant-e !

C'est déjà ça...



*Bled-El-Ateuch* version Hergé - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Mis en ligne le 28/06/2019]

## Une fois sur trois

La situation et la qualité de l'air étant ce qu'elles sont actuellement (Données Lig'Air ci-dessous), et depuis plusieurs jours, les autorités de santé sont formelles : pour rester en bonne santé, ne respirez qu'une fois sur trois !

On ne va quand même pas se plaindre. Il reste une inspiration et ce n'est, finalement, qu'une question d'habitude...



Cliquer sur les images pour les agrandir





*Respire !* (Mickey 3D - Paroles et musique : Najah El Mahmoud / Mickael Furnon / Aurélien Joanin ; album *Tu vas pas mourir de rire*, 2003)

[Mis en ligne le 1/07/2019]

## Espaces verts et plantations (version 1976)

**E**n 1976, dans le *Bulletin municipal officiel* n° 2 (lire également [ici « Hôpital, silence ! »](#)), on ne parlait pas encore de « coulée verte », mais plutôt d'« espaces verts ».

Ainsi, la page 11 (reproduite ci-dessous) de ce Bulletin leur est entièrement consacrée, et le paragraphe 6 (« Certains travaux de voirie ont amené à l'arrachage d'arbres /.../ ») nous ramène à la désormais célèbre et écoblanchie « coulée verte » contemporaine sur le boulevard Jeanne d'Arc (de nos jours, les parkings sont élevés au rang d'espaces verts !).

On y retrouve les refrains habituels, par exemple les arbres qui deviennent soudain « dangereux » et qu'il faut abattre. On notera également l'emploi des termes « arracher, arrachage » pour parler de l'abattage des arbres.

Bref, petit retour en arrière sur les doigts verts communaux.

## Quelques Réalisations

### Les Espaces Verts et Plantations

La Ville de Sully-sur-Loire a terriblement souffert de la guerre 39-45.

La reconstruction terminée il fallait finir l'embellissement de notre cité. La création de massifs fleuris ainsi que certaines plantations s'imposait. Les premières mises en place d'arbres apparurent place de la Trémoille, place Maurice de Sully, boulevard du Champ de Foire.

La construction de massifs Avenue de Béthune, place Maurice de Sully, place de la Liberté fut réalisée.

Après quelques années d'interruption, un nouveau programme permit la création de massifs, au quartier St-Germain, au boulevard du Champ de Foire, rue Maréchal Foch aménagement de la place Henri IV.

Des arbres sont plantés route de Gien, route d'Isdes, Avenue du petit Parc, rue des Guerres, chemin de la Levée.

Certains travaux de voirie ont amené à l'arrachage d'arbres très anciens qui ont été remplacés aussitôt. C'est ainsi que des changements sont apparus Avenue de la Gare, et boulevard Jeanne d'Arc.

Suite aux travaux de renforcement des voûtes du Rû d'Olson les jardins du monument aux Morts ont dû être modifiés.

Les arbres bordant le terrain de camping, chemin de la salle verte étant devenus dangereux, ceux-ci ont été arrachés et remplacés.

Dans le Parc du Château une plantation de tilleuls fut réalisée avec le concours du Conseil Général du Loiret. Les pelouses (3 ha) remises en état. A l'intérieur du Parc, tous les arbres bordant les allées furent démunis de leurs branches mortes, dangereuses pour les promeneurs lors de mauvais temps.

Ajoutons à toutes ces réalisations l'aménagement en plantations et le fleurissement du terrain de sport qui émerveillent ses adeptes et tous les spectateurs.

Parmi les nombreux problèmes que la Municipalité s'applique à résoudre, afin d'apporter un peu de bien être à la population, il en est un qui est particulièrement important :



#### « LES CHEMINS RURAUX » dits de Commune

— La nécessité d'aménager et de mettre en état des voies de circulation, provoquée par la mécanisation de l'agriculture était un premier point.

— Le développement de la construction collective : « Lotissements, immeubles H.L.M. » nécessite le besoin de trouver pour ses habitants une évasion à la campagne. Il fallait donc donner à ces gens la possibilité de s'oxygéner sans encombrer nos grandes voies de circulation qui sont déjà très sollicitées.

— Conscient de ces problèmes, le conseil Municipal chargé, dès 1970 la commission des chemins que préside Monsieur Emile FOUCHARD, de prévoir chaque année un programme d'aménagement de ces voies qui étaient en grande partie restées à l'abandon depuis longtemps.

— Un rapide coup d'œil sur le cadastre fait apparaître que de nombreux chemins touristiques se situent dans la partie Sud et Ouest de la commune, entre la route Départementale 948 (route de Gerdon) et la section aval de la Loire (RN 751 TIGY).

— Un important travail de débroussaillage fut réalisé au chemin rural dit « de la Chaterie aux Folies », du chemin rural dit de « QUAIKÉUF » au MUJDS », du chemin de « Reuilly à Fougères » et du chemin de la Pillardière. De nombreux fossés durent être aménagés et même créés, pour permettre l'assainissement de certains tronçons qui n'avaient pas vu les rayons du soleil depuis longtemps. Maintenant l'aménagement de ces chemins est très avancé, ainsi que l'accès à certaines fermes : La Repranellière, La Porte, La Brosse, Marcon, Reuilly, Le Brélan, La Lande, La Ferrandière, Pisseloup, Les Croîtats, Les Hurissés, Briou.

— Cette année encore certains seront terminés et d'autres mis en chantier. Un seul point noir à cette grande opération, le manque d'archives, ce qui provoque de temps en temps quelques litiges avec les riverains, mais un grand fabuliste a dit :

**Patience et longueur des temps  
font plus que force ni que rage**

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Mis en ligne le 4/07/2019]

## Comme en Bretagne (mettons-nous au vert)

Cet été encore (lire également [ici « Un 11 septembre bien d'cheu nous ; les pêcheurs contraints de plier les gaules »](#), [ici « L'eau verte vous va si bien »](#), [ici « Sale temps pour l'eau de la Sange »](#) et [ici « Aérons-nous! »](#)), inutile d'aller en vacances en Bretagne, par exemple dans la baie de Saint-Brieuc. Sully Plage ? Vous n'y êtes pas. Tournez-vous plutôt du côté des algues vertes... et allez vous promener du côté de la Sange.





L'eau de la Sange en ce moment. Verte de rage nitratée... - Cliquer sur les photos pour les agrandir

Bonnes vacances au vert ! (Nous font chier les écolos avec leur pollution...)

*[Mis en ligne le 11/07/2019]*

## Erreur de tri





**V**oyons le verre à moitié plein : les prospectus publicitaires qui ont été jetés l'ont été dans une poubelle, et pas sur le sol ; C'est déjà ça (on a vu pire !).

Encore un petit effort et ils seront jetés dans un conteneur du SICTOM en vue d'être recyclés.  
Ce sera parfait.

À chaque jour suffit sa benne...

*[Mis en ligne le 16/07/2019]*



## Le jumelage fait son âge

**50** ans. Presque jour pour jour. C'est long, 50 ans. Trop long, parfois. Prenez l'exemple du jumelage entre notre commune et la ville de Béthune. Il y a 40 ans se fêtait le 10<sup>e</sup> anniversaire (lire ci-dessous l'article du *Bulletin d'information municipale* de juin-juillet 1969).



25 mai 1969 à Béthune - 22 juin 1969 à Sully-sur-Loire : deux dates qui ont scellé le jumelage d'amitié entre les deux cités.

Mais pourquoi ce jumelage ? Tout simplement parce que le Grand-Sully, ongnare de Gand fut, en effet, comte de Béthune avant de devenir duc de Sully. C'est dans cet esprit que s'est réalisé ce jumelage, né sous l'égide de l'histoire. Et aussi parce qu'un béthunois, M. Pelletier, en vacances dans la région a pensé à un rapprochement entre les deux villes et lors du jumelage, alors qu'il prit la parole en tant que secrétaire général du comité de jumelage, M. Pelletier parla en ces termes :

« Il en est des hommes comme des pays, ceux qui parlent trop de leur passé sont ceux qui, généralement, n'ont pas d'avenir et c'est sous le signe du futur, donc de la jeunesse que nous voulons placer ce jumelage quittoise ses racines dans l'histoire. Les jeunes en assureront la pérennité par des échanges, des rencontres sportives, musicales et autres, dans un esprit ici de compétition, là, de coopération mais toujours de compréhension. En ce jour, devant l'enthousiasme des sullyois et des béthunois, nous constatons que cette union est un mariage d'amour et vous savez que les mariages d'amour sont toujours les plus réussis ».

Voilà donc dans quel esprit ce jumelage a été conçu et concrétisé par un acte de jumelage, c'est à dire par deux délibérations : l'une du conseil municipal de Béthune, l'autre de celui de Sully-sur-Loire.

#### Voici les deux délibérations

Béthune, le 17 février 1969  
Le Conseil Municipal de Béthune.

*Considérant les heureux résultats des premières rencontres entre les municipalités de Béthune et de Sully-sur-Loire.*

*Considérant l'intérêt de rapprocher les populations de deux cités françaises unies par leurs souvenirs historiques communs et de promouvoir entre elles des liens de plus en plus amicaux dans les domaines culturels, économiques et sociaux et plus particulièrement en ce qui concerne la jeunesse.*

*décide d'offrir officiellement un jumelage d'amitié au conseil municipal de Sully-sur-Loire.*

*Les cérémonies auront lieu à Béthune à l'occasion de la fête communale de la Pentecôte et à Sully-sur-Loire, dans le courant du mois de juin.*

Le maire de Béthune  
Henri PAD

Sully-sur-Loire, le 28 mars 1969  
Le conseil municipal de Sully-sur-Loire, vu ses délibérations des 17 décembre 1968 et 11 février 1969.

*Considérant qu'il est souhaitable de rapprocher les populations des deux villes unies par leurs souvenirs historiques communs, de promouvoir entre elles des liens les plus amicaux dans les domaines proposés par le conseil municipal de Béthune.*

*décide d'accepter un jumelage d'amitié avec la ville de Béthune.*

*accepte que les cérémonies de ce jumelage aient lieu à Béthune, le 25 mai, jour de la fête annuelle de cette ville et à Sully-sur-Loire le 22 juin 1969.*

Le Maire de Sully  
Albert COSSONNET

Ces cérémonies de jumelage, tant à Béthune qu'à Sully-sur-Loire se sont réalisées dans l'enthousiasme et l'allégresse de tous. Car heureux, ils le furent en effet, ces gens des deux cités qui à cette occasion, se rencontrèrent, se cotoyèrent pendant trois jours dans une amitié qui fit plaisir à voir et à elle seule suffirait à justifier l'histoire, si celle-ci en avait besoin.

Les habitants de Sully de 1969, se souviendront longtemps des cérémonies du jumelage, de ces deux jours passés en compagnie de leurs hôtes béthunois : les chantables, le concert dans le parc du château, le feu d'artifice, etc...

Un an plus tard, les 4 et 5 juillet, les sullyois retournaient dans le Nord, avec dans leurs valises, le beffroi de Béthune fait d'écrus de gands et de charnières, un travail de patience réalisé par M. André Daille-Lefèvre, mais surtout pour disputer des rencontres sportives de football basket et hand ball, les sullyois ayant accueilli les sportifs béthunois les 5 et 6 mai de la même année.

En 1971, nos amis béthunois revinrent à Sully pour le comice et Béthune se souvient encore de ces festivités. Ce qui fait dire à Hervé Thaffry : « Deux ans après son mariage célébré en grandes pompes, le couple Béthune-Sully vit plus que jamais en parfaite harmonie et Sully

demeure pour Béthune la dame de la plupart de ses pensées ».

Et puis, les relations entre les deux cités se sont poursuivies. Il y eut d'autres rencontres tant à Béthune qu'à Sully. Le jumelage entraînait donc dans la vie des béthunois et des sullyois. Et il y eut 1975. En ce début du mois de juin, une visite des gens du Nord devait avoir lieu. Ce voyage fut annulé car M. Cossonnet, maire, était gravement malade et devait décéder le 5 juin. Ce ne fut qu'une délégation qui, comme pour les obsèques des victimes de Vazilles, assista aux cérémonies. Depuis cette date, les relations se sont quelque peu relâchées et ce n'est que courant mars 1979 qu'un comité de jumelage s'est formé autour de Mme Cossonnet, présidente d'honneur et de M. Deweer, président.

Ce comité est bien décidé à reprendre les contacts avec Béthune. C'est maintenant chose faite puisque, pour le dixième anniversaire du jumelage, une importante délégation sullyoise se rendra dans le Nord pour le Pentecôte.

#### Madame,

Vous êtes mère de famille,  
Vous n'avez pas d'activité salariée.

Vos occupations vous coupent quelquefois du monde ambiant :

Vous êtes la plus apte à connaître les problèmes que posent les vacances scolaires et les congés du mercredi aux enfants.

Seriez-vous intéressée par une formation d'anamatrice (type centre aéré) qui vous permettrait de vous occuper d'enfants durant les congés scolaires ? Cette activité étant rémunérée, bien entendu, et le stage effectué, si possible, à Sully.

Si vous vous sentez concernée par cette annonce, entrez en contact soit auprès de la Mairie de Sully, soit auprès de MM. Corbière ou Fering.

Article du *Bulletin d'information municipale* (juin-juillet 1969 - Archives personnelles) - Cliquer sur les images pour les agrandir

Aujourd'hui, le mot jumelage a totalement disparu des sites Web officiels des deux communes (voir copies d'écran ci-dessous).



Site Web officiel de Sully (« une » résultat !) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir



Site Web officiel de Béthune - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Autres temps, autres préoccupations, autres priorités, autres chats à fouetter (quelle horrible expression !), un peu de tout cela sans doute.

Soyons désormais virtuels ([ici, webcam à Béthune](#)) ! Bientôt une webcam à Sully ?

[Mis en ligne le 19/07/2019]

## SUV partout, tranquille nulle part

Ça n'aura pas pu vous échapper : les grosses bagnoles, baptisées SUV, sont de plus en plus nombreuses. C'est même le segment de marché, toutes marques confondues, qui se développe le plus dans notre bel hexagone, aux dépens des petites citadines. Tout l'inverse de ce qu'il faudrait faire...

Même notre bonne commune est touchée – lourdement et démesurément – par ce phénomène, c'est dire à quel point l'envahissement est important.

Que vous possédiez ou non un tel véhicule bouffi et Sans Utilité Véritable – et, comme le montrent les statistiques, plus dangereux pour les autres usagers qu'une berline – vous lirez avec intérêt l'article ci-dessous, intitulé « Le monde croule sous les SUV : pourquoi c'est un problème ».



« Le monde croule sous les SUV » (Mathieu Chassignet, *Alternatives économiques*, 17/01/2019) ; [consultable en ligne ici](#).

En attendant que cesse cette colossale mode qui nous pompe l'oxygène, les ressources naturelles et l'espace urbain, petit détour en photo dans la rue Foch. La gentilette « coulée verte » du boulevard Jeanne d'Arc, à deux pas de là, n'a qu'à bien se tenir !



Trop large pour la place de stationnement ! Au fait, le stationnement sur le trottoir est une infraction verbalisable. Tant pis pour les piétons (ils n'ont qu'à rester minces, eux...). Et, en arrière-plan, un SUV encore plus volumineux, soit, en gros, près de 4 tonnes pour déplacer deux personnes... Est-ce bien raisonnable ? - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Serait-il injuste d'imaginer dans notre bonne commune une contribution à l'occupation exagérée et indue de la voirie et de l'espace public pour les propriétaires de ce type de véhicules, qui sont dangereux et n'ont rien à faire en milieu urbain ? Cette contribution (malus écologique et comportemental) pourrait prendre la forme d'une vignette apposée sur le pare-brise (que ces véhicules ont grand !) achetable à l'année (sur le principe de la vignette autoroutière en Suisse et ailleurs). Une idée pour la prochaine équipe municipale ?

*[Mis en ligne le 24/07/2019]*

Quand la poubelle est trop loin, ben, elle est trop loin



Boulevard Jeanne d'Arc - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

**J'** ai pas pu... Trop chaud... Trop loin, la poubelle... J'ai pas pu... 50 centimètres trop loin...  
Faut pas m'en vouloir... Je suis un gros dégueulasse... J'y peux rien... C'est comme ça depuis  
que je suis petit... Faut pas m'en vouloir, j'ai pas de cerveau.

*[Mis en ligne le 27/07/2019]*

## Eau pas si douce que ça



Passerelle du pont aux prêtres - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

« **A**ccès à l'eau interdit », nous dit la pancarte, en rouge ([lire aussi ici « Comme en Bretagne \(mettons-nous au vert\) »](#)).

Heureusement, tout est prévu, y compris la déviation, un peu plus loin sur la Promenade des Douves.





La déviation (Promenade des Douves). [Merci à l'avenir de respecter les arbres en ne les considérant pas comme de simples supports d'accrochage] - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

L'endroit semble, en ce moment, peu fréquentable. Nous voilà prévenus.

[Mis en ligne le 30/07/2019]

Te fatigue pas, G. J. !





Tag de merde (Promenade des Douves) - Cliquer sur les photos pour les agrandir

**G. J.**, va surtout pas t'imaginer qu'on a besoin de voir tes initiales partout dans la commune.

Te fatigue pas, G. J., surtout te fatigue pas.

Reste chez toi et dessine tes initiales (la couleur que tu veux, hein !) sur tes meubles, tes murs, dans ton jardin si tu en as un, partout, même dans tes chiottes.

Tu peux même les dessiner sur ton front, ça ne gênera personne. Ou sur ton T-shirt. Ou sur ton slip.

On est d'accord, hein, G. J., surtout, surtout, te fatigue pas...

[Mis en ligne le 3/08/2019]

## La vache qui rit, ou Bienvenue dans le monde merveilleux de Oui-Oui (à propos du comice agricole)



Affiche - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

**C'** est-y pas beau, ça ? La vache qui rit, dans le monde merveilleux de l'élevage concentrationnaire heureux, de l'abattoir merveilleux et des superbes algues vertes qui puent (mais bon, après tout, il suffit de se boucher le nez et de fermer les yeux). Ce que font beaucoup.

Sinon, pour ceux qui ne veulent pas fermer les yeux ni se boucher le nez, il existe les [vidéos diffusées par l'association L214](#), dont on ne dira jamais assez l'importance.

Si les vidéos de L214 vous mettent mal à l'aise, voire vous font carrément tourner de l'œil, il existe cette petite vidéo un peu moins désagréable à regarder, mais également ouverte d'yeux et déboucheuse de nez :

« 4 minutes pour comprendre le vrai poids de la viande sur l'environnement »



Bref, yeux ouverts et nez débouché, il devient extrêmement difficile de croire au sourire béat du bovin... et, par exemple, entre autres choses, des veaux nourrissons. C'est un premier pas, qui en demande d'autres, mais c'est déjà ça.

[Mis en ligne le 9/08/2019]

## Le chant de la rue du Coq





Dépôts sauvages (conteneurs de la rue du Coq). L'odeur ne figure pas sur les photos ! - Cliquer sur les photos pour les agrandir

**V**endra-t-on (la commune viendra-t-elle) jamais à bout du problème des dépôts sauvages de déchets ? Et que peuvent les mesures « Sully ville propre » récemment mises en œuvre ?

On apprend sur le site Web officiel (copie d'écran ci-dessous) que le coût du nettoyage de ces dépôts sauvages par la commune s'élève à 80 000 euros par an et que l'amende censée avoir des vertus dissuasives s'élève à 135 euros... Il faut donc environ 600 amendes à 135 euros pour couvrir ce coût de nettoyage, soit près de 2 amendes par jour. Or combien de contrevenants ont-ils été mis à l'amende depuis le début de l'année 2019 ? Nous n'en connaissons pas le nombre, mais sans doute sommes-nous (très) loin de ce chiffre...



Copie d'écran du site Web officiel - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Même la photo de l'entrée de la déchèterie illustrant l'onglet « Déchèterie » du site Web officiel montre l'existence de dépôts sauvages !... (Copie d'écran ci-dessous). C'est dire l'ampleur du phénomène !



Copie d'écran du site Web officiel. Dépôts sauvages photographiés à l'entrée de la déchèterie... - Cliquer sur l'image pour l'agrandir



En attendant, le coq de la rue éponyme continue de chanter... les pieds dans la merde.

*[Mis en ligne le 13/08/2019]*

## Quel est le contraire de « doux » ?



Cliquer sur la photo pour l'agrandir

**V**ous le voyez sur le panneau : le viaduc ferroviaire va s'adapter à la « mobilité douce ».

Dit autrement, le pont de chemin de fer va pouvoir accueillir les piétons, les coureurs à pied, les joggeurs, les cyclistes (électrifié-e-s ou pas), les trottinettistes (électrifié-e-s ou pas), les personnes à mobilité réduite (électrifié-e-s ou pas), etc. Mine de rien, ça fait du monde...

Mais au fait, à quoi correspond la mobilité « brutale » ?

Ça, évidemment, c'est le domaine de l'autre pont. Le routier. Nous voilà prévenus.

## Antonymes de **doux**

abrupt	acéré	acariâtre	accablant	acerbe
acide	éclatant	âcre	acrimonieux	affreux
agressif	aigre	amer	âpre	ardu
astreignant	atroce	austère	autoritaire	barbare
belliqueux	bestial	bougon	bourru	Brusque
brutal	bruyant	calfeux	carabiné	cassant
caustique	cinglant	coléreux	convulsif	coriace
corrosif	criard	cru	cruel	cuisant
désagréable	dévorant	discret	draconien	dur
emporté	endiablé	escarpé	exalté	faire
farouche	fatigant	fort	froid	furibond
funieux	glacé	grondeur	hargneux	hérissé
impitoyable	impacable	inflexible	inhumain	insensible
intraitable	irascible	méchant	mauvais	mordant
obéir	pénible	perçant	piquant	poignant
querelleur	rêche	raboteux	rétif	rechigner
repoussant	revêche	rigide	rigoriste	rigoureux
rocaillieux	rogue	rude	rugueux	sans
sarcastique	sévère	sec	sombre	strident
sur	tyrannique	vif	violent	virulent

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Mis en ligne le 19/08/2019]

## Par le bout du nez

Ça embaume, ça fouette, ça cocotte, ça gazouille, ça empoisonne, ça suinte, ça cogne, ça poque, ça tape, ça dégage, ça schlingue et ça trouillotte, bref ça pue souvent au niveau des conteneurs enterrés du SICTOM sur le boulevard du Champ-de-Foire.

Sans doute, l'été, le SICTOM devrait-il prévoir un vidage et un nettoyage plus fréquent des installations.

Comme on ne peut enregistrer les odeurs, la meilleure solution, pour s'en rendre compte, est encore d'aller faire un petit tour par là.

Avant ou après les repas ?



[Mis en ligne le 23/08/2019]

# Respirer ?



Source : [Lig'Air](#) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Aujourd'hui, pour notre santé, il vaudra mieux ne pas respirer. On n'est jamais trop prudent ([lire également ici « Une fois sur trois »](#)).

Sinon, on pourra faire vrombir son gros SUV, comme si de rien n'était, pour parachever le désastre...

[Mis en ligne le 26/08/2019]

## Y'a quelqu'un ?

**D**es fois, on se demande...

... par exemple pourquoi le dernier procès-verbal du conseil municipal mis en ligne sur le site Web officiel de la commune ([ici](#)) est celui de... janvier 2019.



Copie d'écran du site Web communal officiel - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Rappel pour les distraits : nous sommes bientôt en septembre.

Moralité possible : le temps passe vite (admettons).

[Mis en ligne le 28/08/2019]

## Fête du sang et de la Sange

Les animaux sauvages ne sont pas des jouets. Cela va sans dire, mais cela va quand même mieux en le disant haut et fort. Ce qui fut fait ce samedi.



Dans cette optique, il conviendra par exemple d'interroger les différents candidats aux prochaines élections municipales sur leur position concernant l'installation sur le territoire communal des cirques faisant intervenir des animaux sauvages.

[Mis en ligne le 9/09/2019]

## Et le Crédit agricole demain ?

Comme vous le savez sans aucun doute, et comme nous le disions récemment [ici « Comme un air de début de campagne »](#), les élections municipales approchent. Bref, un nouveau maire est appelé à régner, à moins que le nouveau maire ne soit pas un nouveau maire, mais un ancien maire, plutôt jeune d'ailleurs. Comprenez qui pourra...

Si l'on compare les deux derniers prospectus annonçant les réunions publiques de « Et Sully demain ? », plusieurs différences apparaissent.

### *Premier prospectus*



**Et Sully demain ?**  
*Une nouvelle association à Sully sur Loire !*

***Nous nous sommes donnés pour vocation d'écouter les Sullyloises et les Sullylois.***

Nous vous invitons à témoigner de votre vie quotidienne afin d'envisager collectivement des solutions réalistes.

Vous vous sentez concerné(e)s par l'avenir de Sully.

Vous voulez contribuer à l'amélioration de la ville, de la vie de ses habitants, de ses commerces et de ses entreprises ?

Vous voulez davantage exercer votre droit de citoyen en dehors des rendez-vous électoraux ?

***Venez donc à notre rencontre lors de notre 1ère réunion publique :***

**Vendredi 14 Juin 2019 à 20h30**  
**au Centre Françoise Kuypers**

contact : [etsullydemain@gmail.com](mailto:etsullydemain@gmail.com)

REGARDER SUR LA VUE PLEINE : FRANÇOISE KUYPERS, SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE (49 30 97 63)



## Deuxième prospectus

**Et Sully demain ?**  
*Une nouvelle association à Sully sur Loire !*

***Nous nous sommes donné pour vocation d'écouter les Sullyloises et les Sullylois.***

Nous vous invitons à témoigner de votre vie quotidienne afin d'envisager collectivement des solutions réalistes.

Vous vous sentez concerné(e)(s) par l'avenir de Sully.

Vous voulez contribuer à l'amélioration de la ville, de la vie de ses habitants, de ses commerces et de ses entreprises ?

Vous voulez davantage exercer votre droit de citoyen en dehors des rendez-vous électoraux ?

***Venez donc à notre rencontre lors de notre réunion publique :***

**Du 13 Septembre 2019 à 20h00  
ou du 06 Novembre 2019 à 20h00  
au Centre Françoise Kuypers**

contact : [etsullydemain@gmail.com](mailto:etsullydemain@gmail.com)

**CA**  
CENTRE LOIRE

On le remarque immédiatement, le second prospectus est passé en noir et blanc, avec une qualité de papier revue à la baisse. Ça coûte moins cher : le Crédit agricole Centre Loire, parrain (?) de l'événement (voir le logo sur le prospectus), est fauché...

Félicitons-nous enfin de la disparition du « s » fautif de la première phrase (dans le premier prospectus). Par les temps pronominaux qui courent, c'est déjà ça.

*[Mis en ligne le 11/09/2019]*

## Tiens, voilà du boudin !

**L**e boudin est l'avenir de l'homme...

C'est ce que nous dit l'autoproclamé « anti-Bambi », à savoir notre sénateur local, auteur du Livre blanc sénatorial intitulé *Adieu, veau, vache, cochon, couvée*, sous-titré *Ce que les végans et antispécistes veulent supprimer !* (téléchargeable ci-dessous). Notez le point d'exclamation/d'indignation sur le thème du « c'est-y pas honteux ». Notre sénateur local, président du Groupe d'études chasse et pêche du sénat, y part en croisade contre les pseudo-dangers que ferait peser sur les traditions, décrétées patrimoniales et ancestrales, la réduction de la consommation excessive de viande et de produits animaux en tous genres par le *vulgum pecus*.



Livre blanc *Adieu, veau, vache, cochon, couvée*

Bref, vous ne mangez pas de viande ? Tremblez, mauvais Français, nous dit le sénateur.

Tout est dit dès la préface et l'introduction. La « propagande » est « simpliste » (dit autrement, elle est le fait d'imbéciles...) et, argument spéciste bien connu, il est question de « l'espèce humaine », fondamentalement distincte des « animaux » : bref, pour le sénateur, qui reprend le refrain habituel des spécistes, l'homme ne serait pas un animal...

Le reste de ce livre blanc est, sur le fond, sans intérêt. Il n'est qu'un catalogue consumériste et commercial des activités humaines utilisant, sous toutes leurs formes, les animaux, et ce sous couvert de traditions, de patrimoine et d'identité (y compris les sévices infligés sans motif autre que la cruauté pure et simple, notamment vénerie et corrida).

La « bonne bouffe » (toute autre, notamment sans produits animaux, étant sans aucun doute « mauvaise » à ses papilles) y tient bien sûr une place prépondérante, à l'image du tour de taille de nombre de nos sénateurs. On y découvre par exemple (page 25) la « géline à la lochoise, poule rustique à la chair fine et goûteuse accompagnée d'oignons », plat sans doute servi de temps à autre à la cantine du Sénat (notre sénateur local en salive d'avance !).

Le titre de ce livre blanc fait évidemment référence à notre bon La Fontaine, souvent considéré comme un « socle » incontournable de la culture française. On le sait moins, mais La Fontaine s'en est violemment pris à Descartes (« ce mortel [...] entre l'huître et l'homme »)

et à sa théorie des animaux machines (qui est encore l'idée qui prévaut chez les spécistes, dont notre sénateur local). Le débat était déjà en cours à cette époque et, on le sait, certains cerveaux évoluent lentement.

Le *Discours à Madame de la Sablière* (fin du Livre IX des *Fables*) est à lire (ou à relire) en entier et en détail (ci-dessous).

À moins d'être un inconditionnel de sang et de boudin, ne perdez pas de temps à lire le livre blanc de notre sénateur local, lisez plutôt le *Discours à Madame de la Sablière* de notre bon Jean.

René était vraiment un idiot...



#### DISCOURS À MADAME DE LA SABLIERE

Iris, je vous louerais, il n'est que trop aisé ;  
Mais vous avez cent fois notre encens refusé,  
En cela peu semblable au reste des mortelles,  
Qui veulent tous les jours des louanges nouvelles.  
Pas une ne s'endort à ce bruit si flatteur.  
Je ne les blâme point, je souffre cette humeur ;  
Elle est commune aux Dieux, aux Monarques, aux Belles.  
Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,  
Le Nectar que l'on sert au Maître du Tonnerre,  
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,  
C'est la louange, Iris. Vous ne la goûtez point ;  
D'autres propos chez vous récompensent ce point,  
Propos, agréables commerces,

Où le hasard fournit cent matières diverses :  
Jusque-là qu'en votre entretien  
La bagatelle a part: le monde n'en croit rien.  
Laissons le monde et sa croyance :  
La bagatelle, la science,  
Les chimères, le rien, tout est bon. Je soutiens  
Qu'il faut de tout aux entretiens :  
C'est un parterre, où Flore épand ses biens ;  
Sur différentes fleurs l'Abeille s'y repose,  
Et fait du miel de toute chose.  
Ce fondement posé, ne trouvez pas mauvais  
Qu'en ces fables aussi j'entremêle des traits  
De certaine Philosophie  
Subtile, engageante, et hardie.  
On l'appelle nouvelle. En avez-vous ou non  
Où parler ? Ils disent donc  
Que la bête est une machine;  
Qu'en elle tout se fait sans choix et par ressorts:  
Nul sentiment, point d'âme, en elle tout est corps.  
Telle est la montre qui chemine,  
A pas toujours égaux, aveugle et sans dessein.  
Ouvrez-la, lisez dans son sein ;  
Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde.  
La première y meut la seconde,

Une troisième suit, elle sonne à la fin.  
Au dire de ces gens, la bête est toute telle :  
L'objet la frappe en un endroit ;  
Ce lieu frappé s'en va tout droit,  
Selon nous, au voisin en porter la nouvelle.  
Le sens de proche en proche aussitôt la reçoit.  
L'impression se fait, mais comment se fait-elle ?  
Selon eux, par nécessité,  
Sans passion, sans volonté :  
L'animal se sent agité  
De mouvements que le vulgaire appelle  
Tristesse. joie, amour, plaisir, douleur cruelle,  
Ou quelque autre de ces états  
Mais ce n'est point cela; ne vous y trompez pas.  
Qu'est-ce donc? Une montre. Et nous? C'est autre chose.  
Voici de la façon que Descartes l'expose ;  
Descartes ce mortel dont on eût fait un dieu  
Chez les païens, et qui tient le milieu  
Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme  
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.  
Voici, dis-je, comment raisonne cet auteur.  
Sur tous les animaux, enfants du Créateur,  
J'ai le don de penser; et je sais que je pense.  
Or vous savez, Iris, de certaine science,

Que, quand la bête penserait,  
La bête ne réfléchirait  
Sur l'objet, ni sur sa pensée.  
Descartes va plus loin, et soutient nettement  
Qu'elle ne pense nullement.  
Vous n'êtes point embarrassée  
De le croire, ni moi. Cependant, quand au bois  
Le bruit des cors, celui des voix  
N'a donné nul relâche à la fuyante proie,  
Qu'en vain elle a mis ses efforts  
A confondre, et brouiller la voie,  
L'animal chargé d'ans, vieux Cerf, et de dix cors,  
En suppose un plus jeune, et l'oblige par force  
A présenter aux chiens une nouvelle amorce.  
Que de raisonnements pour conserver ses jours !  
Le retour sur ses pas, les malices, les tours,  
Et le change, et cent stratagèmes  
Dignes des plus grands chefs, dignes d'un meilleur sort !  
On le déchire après sa mort ;  
Ce sont tous ses honneurs suprêmes.  
Quand la Perdrix  
Voit ses petits  
En danger, et n'ayant qu'une plume nouvelle,  
Qui ne peut fuir encore par les airs le trépas,

Elle fait la blessée, et va traînant de l'aile,  
Attirant le chasseur, et le chien sur ses pas,  
Détourne le danger, sauve ainsi sa famille,  
Et puis quand le chasseur croit que son Chien la pille,  
Elle lui dit adieu, prend sa volée, et rit  
De l'homme, qui confus des yeux en vain la suit.  
Non loin du Nord il est un monde  
Où l'on sait que les habitants  
Vivent ainsi qu'aux premiers temps  
Dans une ignorance profonde :  
Je parle des humains; car quant aux animaux,  
Ils y construisent des travaux  
Qui des torrents grossis arrêtent le ravage,  
Et font communiquer l'un et l'autre rivage.  
L'édifice résiste, et dure en son entier ;  
Après un lit de bois, est un lit de mortier.  
Chaque castor agit ; commune en est la tâche ;  
Le vieux y fait marcher le jeune sans relâche.  
Maint maître d'œuvre y court, et tient haut le bâton.  
La république de Platon  
Ne serait rien que l'apprentie  
De cette famille amphibie.  
Ils savent en hiver élever leurs maisons,  
Passent les étangs sur des ponts,



Fruit de leur art, savant ouvrage ;  
Et nos pareils ont beau le voir ;  
Jusqu'à présent tout leur savoir  
Est de passer l'onde à la nage.  
Que ces castors ne soient qu'un corps vide d'esprit,  
Jamais on ne pourra m'obliger à le croire ;  
Mais voici beaucoup plus : écoutez ce récit,  
Que je tiens d'un roi plein de gloire.  
Le défenseur du Nord vous sera mon garant :  
Je vais citer un prince aimé de la victoire ;  
Son nom seul est un mur à l'Empire ottoman;  
C'est le roi polonais. Jamais un roi ne ment.  
Il dit donc que, sur sa frontière,  
Des animaux entre eux ont guerre de tout temps :  
Le sang qui se transmet des pères aux enfants  
En renouvelle la matière.  
Ces animaux, dit-il, sont germains du renard.  
Jamais la guerre avec tant d'art  
Ne s'est faite parmi les hommes,  
Non pas même au siècle où nous sommes.  
Corps de garde avancé, vedettes, espions,  
Embuscades, partis, et mille inventions  
D'une pernicieuse et maudite science,  
Fille du Styx, et mère des héros,

Exercent de ces animaux  
Le bon sens, et l'expérience.  
Pour chanter leurs combats, l'Achéron nous devrait  
Rendre Homère. Ah s'il le rendait,  
Et qu'il rendît aussi le rival d'Épicure !  
Que dirait ce dernier sur ces exemples-ci ?  
Ce que j'ai déjà dit, qu'aux bêtes la nature  
Peut par les seuls ressorts opérer tout ceci ;  
Que la mémoire est corporelle,  
Et que, pour en venir aux exemples divers  
Que j'ai mis en jour dans ces vers,  
L'animal n'a besoin que d'elle.  
L'objet, lorsqu'il revient, va dans son magasin  
Chercher par le même chemin  
L'image auparavant tracée,  
Qui sur les mêmes pas revient pareillement,  
Sans le secours de la pensée,  
Causer un même événement.  
Nous agissons tout autrement.  
La volonté nous détermine,  
Non l'objet, ni l'instinct. Je parle, je chemine ;  
Je sens en moi certain agent ;  
Tout obéit dans ma machine  
À ce principe intelligent.

Il est distinct du corps, se conçoit nettement,  
Se conçoit mieux que le corps même :  
De tous nos mouvements c'est l'arbitre suprême.  
Mais comment le corps l'entend-il ?  
C'est là le point : je vois l'outil  
Obéir à la main, mais la main, qui la guide ?  
Eh ! qui guide les cieux et leur course rapide ?  
Quelque ange est attaché peut-être à ces grands corps.  
Un esprit vit en nous, et meut tous nos ressorts :  
L'impression se fait. Le moyen, je l'ignore :  
On ne l'apprend qu'au sein de la Divinité ;  
Et, s'il faut en parler avec sincérité,  
Descartes l'ignorait encore.  
Nous et lui là-dessus nous sommes tous égaux.  
Ce que je sais, Iris, c'est qu'en ces animaux  
Dont je viens de citer l'exemple,  
Cet esprit n'agit pas, l'homme seul est son temple.  
Aussi faut-il donner à l'animal un point  
Que la plante après tout n'a point.  
Cependant la plante respire :  
Mais que répondra-t-on à ce que je vais dire ?



Par ailleurs, nous invitons notre sénateur local (et tous les lecteurs) à regarder le documentaire de Béatrice Limare (2012), lui aussi intitulé « Adieu, veau, vache, cochon, couvée ». Il y découvrira des réalités qu'il ne semble pas connaître... Peut-être (ne soyons pas résolument optimiste malgré tout) comprendra-t-il que l'utilisation des animaux à des fins industrielles a atteint un point à partir duquel elle ne peut plus que refluer. Ce qu'il nomme avec dédain « l'utopie Bambi » a de beaux jours devant elle.



[Mis en ligne le 16/09/2019]

## Sully-Helyett, un « y » qui rapproche



C'est certain, dans une commune située sur le parcours de la Loire à vélo, à deux pas du pont de chemin de fer qui sera bientôt (on le souhaite et on l'espère) transformée en passerelle permettant aux cyclistes de traverser la Loire en toute sécurité et de passer à vélo devant l'ancienne usine Helyett du Chemin de la Levée, il y aura forcément tôt ou tard dans notre bonne commune (et nulle part ailleurs) un musée Helyett qui fera revivre ce glorieux passé industriel. Comment en effet manquer cette occasion unique de rendre hommage à cette marque, aux grands champions qui l'ont fait vivre et aux nombreux Sullylois qui ont travaillé dans cette usine ?



C'est ce que nous disions le 1<sup>er</sup> août 2018 ([« Helyett, des vélos d'exception autrefois fabriqués à Sully, et qui roulent encore »](#)). Le « tôt ou tard » n'a en réalité pas trop tardé, grâce à la passion active d'un collectionneur, Bruno Herpin, à qui il faut ici rendre un vibrant hommage.

Helyett aura donc son musée dans notre bonne commune, qui a vu naître la marque.

CYCLES ET MOTOCULTEURS EN VEDETTE À SULLY-SUR-LOIRE

# Bientôt un musée dans l'ancienne usine Helyett



Le collectionneur sullylois Bruno Herpin a racheté le site historique de la marque fondée en 1919 pour y créer un musée dont l'ouverture est prévue au printemps. En attendant, il ouvrira les lieux dimanche pour une exposition unique : 100 cycles pour célébrer les 100 ans d'Helyett. PHOTO : CHRISTOPHE MARIU ■ PAGE 64

*Journal de Gien* (Jeudi 11 septembre 2019) - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Avec la prochaine mise en service de l'ancien pont ferroviaire réhabilité en passerelle piétons-joggers-cyclistes-trottinettistes-rolleristes-gyropodistes, etc. (il faudra veiller à en éloigner les scootéristes et les motards), l'ouverture du musée Helyett marquera à sa manière la fin de l'histoire industrielle automobile sullyloise.

Place désormais aux mobilités dites « douces » où il n'est pas besoin d'un véhicule de plus d'une tonne pour se déplacer.

Un seul bémol toutefois dans cette évolution : la disparition d'un vélociste indépendant, installé de longue date dans la commune.

[Mis en ligne le 20/09/2019]

## Rue du Grand Sully vue depuis la place de la Liberté (fin des années 50-début des années 60)



Cliquer sur la photo pour l'agrandir

### Même lieu aujourd'hui



**N**ous sommes sur la Place de la Liberté. Devant et derrière nous, la rue du Grand Sully. À gauche, la rue aux Pommes et à droite, la rue des Huiliers.

Ce qui frappe au premier abord, hormis l'aspect « ville fantôme », c'est la présence, à l'extrémité de la rue du Grand Sully, de maisons qui bouchent la vue vers la façade de l'église Saint-Ythier. Rien de tel actuellement. En fait, tout cet îlot a été démoli après-guerre dans le cadre de l'opération d'urbanisme qui a consisté à mettre en valeur l'église en dégagant le parvis jugé trop exigü. Cet îlot détruit constitue aujourd'hui le parking ombragé de tilleuls situé devant l'église (Place Maurice de Sully).

Le rez-de-chaussée de ces deux maisons était occupé par deux boutiques : à droite (en regardant les façades), une boulangerie et, à gauche, une quincaillerie (voir photo ci-dessous).



L'îlot, aujourd'hui démoli, devant l'église Saint-Ythier, comportait notamment une quincaillerie et une boulangerie - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

De l'église Saint-Ythier, on aperçoit une partie de la façade (1ère photo). Détail qui a son importance : elle est dépourvue du bas-relief de Saint-Ythier, ce qui permet de dater, même approximativement, le cliché. En effet, la statue en question a été inaugurée le **15/09/1963** ; on sait par ailleurs que la reconstruction des îlots montrés sur la photo est achevée en 1953. La photo a donc été prise entre ces deux dates.



Les autres bâtiments, issus de la reconstruction, n'ont guère changé depuis. Le magasin à l'enseigne « Électricité », précédée d'un mot dont on ne peut lire que les trois dernières lettres « GER » (ÉLECTROMÉNAGER ? AUGER – nom du commerçant ?) est devenu une agence bancaire.

Étant donné la position du Tub Citroën, le sens de circulation de la rue du Grand Sully était inversé par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. En fait, la rue du Grand Sully était à cette époque à double sens.

Si des lecteurs ont des souvenirs de ce détail ou d'autres, ils sont les bienvenus (lecteurs et souvenirs).

*[Mis en ligne le 25/09/2019]*

## Trou de mémoire

**M**ais que s'est-il donc passé ce **vendredi 30 septembre 1988** à partir de 11.00 heures qui a modifié durablement le paysage urbain de notre bonne commune ?

Un indice : H<sub>2</sub>O

Réponse dans les prochains jours...

[Mis en ligne le 29/09/2019]

30 septembre 1988 (la réponse)

**A**mi-e-s lecteurs-lectrices, nous vous promettons une réponse ([découvrir la question ici](#)).

La voici...



La République du Centre (lundi 3 octobre 1988) - Archives personnelles - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

[Lire également ici « Sully et ses trois châteaux ».](#)

[Mis en ligne le 1/10/2019]

## La halle et La Halle

**A**utres temps, autres mœurs... La halle aux grains située en plein cœur de notre bonne (et ancienne) commune a vécu. Lors de la reconstruction d'après-seconde guerre mondiale, elle a été jugée démodée, plus en phase avec la « nouvelle » époque et priée d'aller se faire voir ailleurs.

Aujourd'hui, la halle est devenue La Halle (avec des majuscules) et se trouve à Bonnée, dans la zone commerciale de la rive nord de notre fleuve tout ce qu'il y a de plus royal. Entre Lidl, son voisin immédiat, et Mc Donald's, son autre voisin un peu moins immédiat, au moins s'agit-il d'un nom bien de chez nous... Ceci dit, n'y cherchez ni grain, ni graines ! Vous y trouverez en revanche des chaussures (lire également [ici « Au siècle dernier, c'est sûr, les chausseurs sullylois savaient chausser »](#)) et des vêtements (lire également [ici « Habits, fringues, nippes, fripes et vêtements »](#)) en tout genre et style (stop, on ne va pas quand même faire de la pub...).

Sur la première carte postale ancienne, on voit cette ancienne halle aux grains. Elle est déserte, mais, dans le superbe ouvrage de Dany Lemelin souvent évoqué sur ce blog, et malheureusement introuvable aujourd'hui, *Sully-sur-Loire, À la recherche du passé suspendu*, cette même halle est particulièrement animée.

### Photo 1

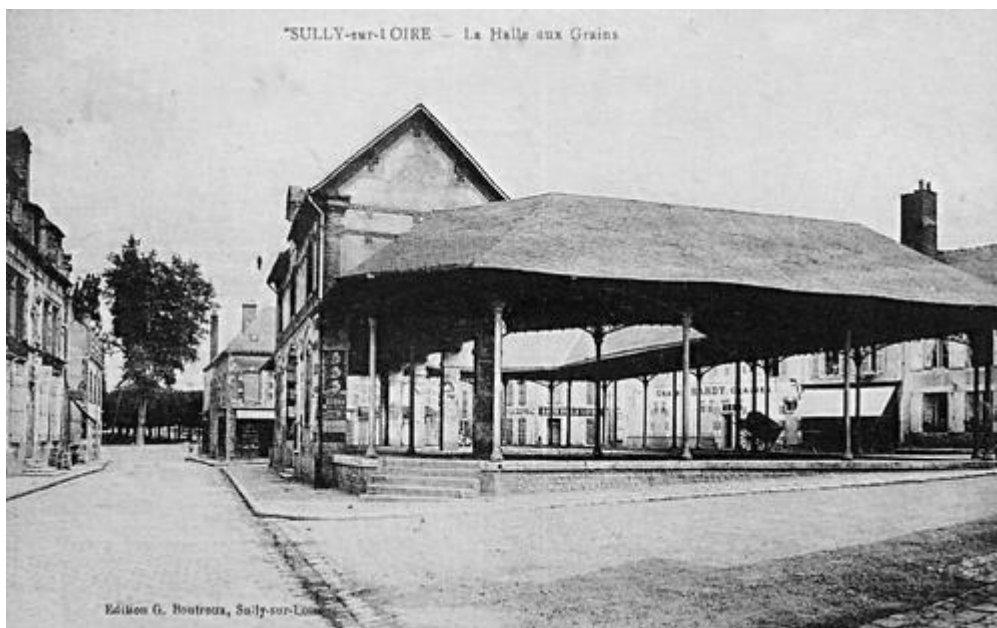


Photo 2



Photo ancienne extraite du livre de Dany Lemelin, *Sully-sur-Loire, À la recherche du passé suspendu* (1999)

Même lieu aujourd'hui

Cliquer sur les photos pour les agrandir

Dans un cliché comme dans l'autre, c'est l'occasion de voir ce qui se trouvait au début des années 1900 dans ce qu'on appellerait dans le jargon urbanistique actuel « l'hyper-centre » de notre commune.

Les deux photos ont été prises dans la rue du Grand Sully, en regardant vers le nord. En arrière-plan, on aperçoit ce qui est aujourd'hui l'Avenue de Béthune (rue du Pilier, comme elle s'appelait à l'époque des photos) et le mail arboré de tilleuls (le Square du Souvenir et le monument aux morts n'existaient pas encore, la Grande guerre n'ayant pas encore eu lieu...) aujourd'hui détruit, avec la perspective en forme de piste d'atterrissage pour poids lourds que l'on connaît malheureusement aujourd'hui.

La halle aux grains occupait l'intégralité de l'îlot, à peu près de forme carrée, où se trouvent actuellement le bureau de poste et ses arrières ainsi que la librairie-papeterie notamment, compris entre les actuelles rues du Grand Sully (Grande Rue), du Maréchal Foch (Rue aux Prêtres), de la Porte des Sables (même appellation) et Jean Jaurès (Rue de la Halle). Elle a la forme d'un atrium entouré d'un péristyle reposant sur de fines colonnes, sans doute en fonte, étant donné l'époque probable de construction. La construction en front de rue ressemble à un décor de cinéma, puisque le rez-de-chaussée ne comporte... que la façade; le reste de ce rez-de-chaussée est une coquille vide ; il n'y a aucun mur et toute la partie supérieure du bâtiment repose à l'arrière sur plusieurs (quatre, semble-t-il) piliers en maçonnerie nettement visibles sur la **photo 1**.

Le platane que l'on aperçoit, sur la **photo 1**, dans l'alignement de la Grande rue, se trouve juste devant le Café des Arts actuel. Sur cette même photo, on distingue l'un des peupliers qui bordaient le ru d'Oison coulant alors en plein air, dans ce qui est aujourd'hui le Square du Souvenir (pour découvrir la configuration ancienne de ces lieux , lire [ici « Le ru d'Oison »](#)).

Sur la **photo 1**, on reconnaît à gauche le perron de l'actuel restaurant « Le Sud ». Un peu plus loin du photographe, vers la droite, on aperçoit l'entrée de la rue du Maréchal Foch actuelle (le rang de maisons actuel abritant notamment le restaurant « Les Baguettes d'Or » est issu de la reconstruction d'après-guerre ; ce n'est plus celui que l'on voit sur ces photos anciennes). Quelle était cette boutique qui fait l'angle et qu'y vendait-on ?

De même n'existe plus le rang de maisons que l'on voit à gauche de la **photo 2**, juste en face de la halle. Ces maisons ont toutes été démolies lors des bombardements de la Seconde guerre, avant d'être reconstruites dans les années 1950, telles que nous les connaissons encore aujourd'hui. Le groupe de femmes qui vendent leurs légumes sur le trottoir se trouvent devant la boutique d'un horloger (l'enseigne indique « Chenille »). À gauche de cette boutique, une publicité (réclame...) pour une assurance, l'Urbaine (on lit les trois dernières lettres « INE ») ainsi que « CENDIE » (vraisemblablement « Incendie ») et, à droite, très probablement un imprimeur (Boutroux ?).

À droite de la **photo 2**, on distingue trois commerces disparus : le « Café de la Loire » (à l'angle de la rue Porte des Sables et de la rue aux Prêtres - et la graineterie Hardy (en face du café). En revanche, on ne distingue pas l'enseigne de la boutique à l'auvent rayé, à droite de la graineterie (peut-être un lecteur sait-il de quelle boutique il s'agit). Pour en savoir un peu plus

sur la configuration des lieux à cette époque, lire [ici « À l'époque où l'Avenue du Pont n'était pas encore l'Avenue de Béthune »](#).

Contrairement à la plupart des autres bâtiments de ce quartier, cette halle aux grains n'a pas été démolie lors des bombardements de juin 1940. Elle a été supprimée par décision municipale lors de la reconstruction du centre-ville de la commune.

*[Mis en ligne le 8/10/2019]*



## Les platanes de la route de Cerdon (suite)

Les cinq platanes survivants entre le panneau d'entrée/de sortie de la commune et le giratoire Swiss Krono de la route de Cerdon viennent d'être abattus.



Les platanes (côté droit de la route de Cerdon en allant vers le centre-ville) ont été abattus. Gênait-ils les poids lourds ?

La lente disparition de cet alignement de la route de Cerdon se poursuit. Un platane par ici ([lire ici « A propos de l'abattage d'un des platanes de la route de Cerdon »](#)), cinq par là. La curée approche peu à peu à grands coups de tronçonneuse.

Pour quelle(s) raison(s) ont-ils été ainsi abattus ? Mystère, pour l'instant.

Finalement, reste à savoir quel est le maire qui prendra la décision de supprimer l'ensemble de cet alignement de platanes.

Lire également [ici « Quelques lignes pour un alignement »](#), [ici « Platanes et résistance »](#), [ici « Pieuvre végétale »](#), [ici « La fureur de vivre : hommage au platane abattu »](#) et [ici « Le platane et le garage »](#).

En guise de conclusion, cette phrase tirée du roman de Jeanne Champion, *Les frères Montaurian*, dite par un des personnages à un autre qui prend plaisir à abattre de vieux arbres : « Misérable, t'as point honte d' détruire d' ce façon l' temps qu'est si long à prend'e forme ! »

Le décideur abatteur pourra, peut-être, s'y reconnaître...

*[Mis en ligne le 13/10/2019]*

## ERP et PMR : L'ascenseur dans la mairie (Envoyons-nous en l'air)

Les établissements recevant du public (ERP) doivent impérativement (c'est la loi du 11 février 2005) s'adapter à l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR). Notre hôtel de ville s'est donc équipé d'un ascenseur permettant notamment aux personnes en fauteuil d'accéder à l'étage.

**Accessibilité :**  
un élévateur  
dans la mairie

**D**ans le cadre du rapport sur l'accessibilité qui avait été réalisé par la société CITAE en 2015, un ascenseur figurait parmi les préconisations. Il est destiné à faciliter l'accès des usagers (notamment les personnes à mobilité réduite) et du personnel au 1er étage de la mairie où se trouvent la salle du conseil municipal qui fait également office de salle des mariages, les salles de réunion et les bureaux administratifs.

Après études des différentes possibilités d'aménagement, c'est finalement le principe d'un élévateur qui a été validé, la ville ayant retenu un plan de financement à hauteur de 22 909 €. Un fonds de concours a été sollicité auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, pour un montant de 11 454€.

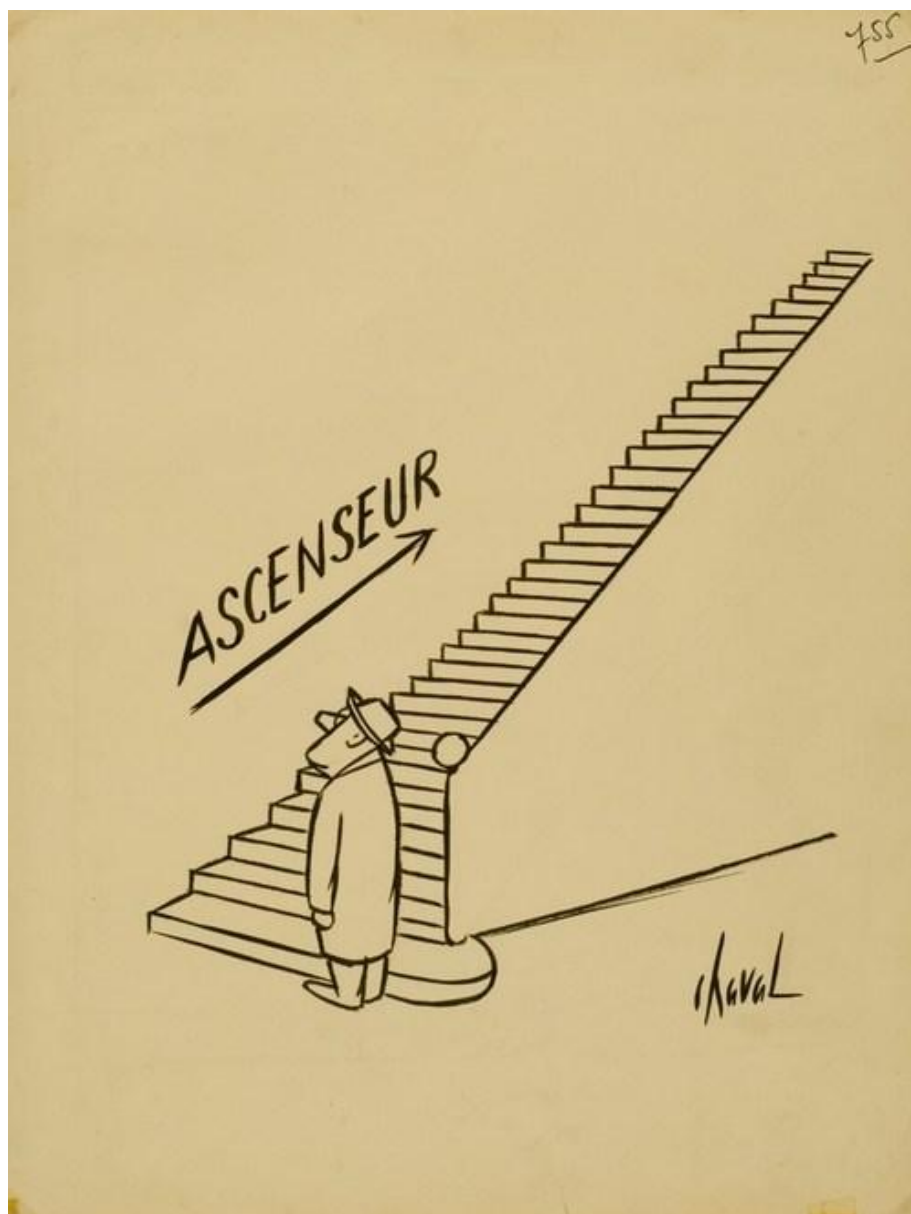
Cet élévateur a été mis en place, dans le hall d'accueil de la mairie, au début du mois de juillet par la société Simply Access de Vendôme.



*Sully Mag* n° 22 (septembre 2019), page 17

Voilà un équipement municipal utile qui bénéficiera à tous.

Prenons donc l'ascenseur, si le cœur nous en dit...



[Mis en ligne le 25/10/2019]

## Adieu veau, vache, cochon !

**S**i par malheur vous n'êtes pas encore végétarien (personne n'est parfait), vous serez ravi-e d'apprendre que la loi Egalim (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018) impose aux cantines scolaires la mise en place d'un **repas végétarien au moins une fois par semaine**, et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au plus tard.



Loi EGalim instaurant l'obligation d'un repas végétarien au moins une fois par semaine dans les cantines scolaires à compter du 1/11/2019

Dans notre bonne commune aussi, bien sûr.

Les papilles gustatives des loupiots communaux vont donc avoir la chance de découvrir (ce sera sans doute le cas pour la très grande majorité d'entre eux) l'alimentation sans viande.

Rappelons qu'actuellement 69 % des enfants, en cantine scolaire, sont contraints (pas d'autre choix) de manger de la viande ou du poisson tous les jours (Source : [GreenPeace, ici](#)).

Dans cette optique, un repas végétarien par semaine, c'est peu, mais c'est déjà ça.

Quelle va être la composition du menu végétarien hebdomadaire communal ? [Réponse ici](#), dès le 1<sup>er</sup> novembre, en cliquant sur le bouton « Menu du mois »...



Copie d'écran du site Web communal officiel - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Pour mieux comprendre l'intitulé de ce billet, [lire également ici « Tiens, voilà du boudin »](#).

[Mis en ligne le 28/10/2019]

## Magnolias for ever

**D**es fois, on se demande.

À peine vient-on de voir plusieurs anciens platanes abattus route de Cerdon ([lire ici « Les platanes de la route de Cerdon »](#)), pour un motif inconnu à ce jour, que le tronçonneur en chef récidive dans le parc de l'ancien restaurant justement baptisé « Les Magnolias » (boulevard Jeanne d'Arc) en hommage à ces arbres, en abattant un très ancien magnolia en parfaite santé.



Photo de la façade de l'ex-restaurant **Les Magnolias** - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Là encore, le motif de l'abattage de ce vieux sujet nous échappe. Le pire (si c'était possible) serait que sa suppression soit motivée par la création d'un énième parking...

Quand finira-t-on par comprendre que les arbres urbains anciens font partie du patrimoine de la commune et sont tout sauf des variables d'ajustement et du mobilier urbain en cas de réaménagement des espaces (et plus encore pour aménager un parking) ?

Un arbre ancien en parfaite santé que l'on abat sans autre forme de procès est une perte irrémédiable pour le patrimoine communal, et ce ne sont pas quelques arbustes sur-tuteurés qui peuvent le remplacer ([lire également ici « Replanter dix arbres au lieu d'un vieux est une triple arnaque »](#)).

Ceux qui prennent ces décisions imbéciles ne l'ont sans doute, malheureusement, pas compris.



**AVANT** : On aperçoit le magnolia par dessus le mur - Cliquer sur la photo pour l'agrandir



**AUJOURD'HUI** : Plus rien... Le tronçonneur en chef est passé par là, malheureusement - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

[Mis en ligne le 4/11/2019]



## Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans le Loiret



Inauguration du monument aux morts communal (25 juin 1922). En le comparant au monument actuel, vous noterez les modifications apportées ultérieurement - Cliquer sur l'image pour l'agrandir

**O**n a beau faire, pas facile de s'y faire...

Chaque année, c'est pareil quand vient le 11 novembre et qu'on se dit que des êtres humains doués de raison (?) se sont amusés, comme s'il s'agissait d'une blague et d'un jeu, à mettre un terme à la plus grande boucherie humaine un 11/11 à 11 heures. Pour faire drôle, symétrique et joli (?).



Mais comment peut-on en arriver là ?

## Fiction



Vingt-quatre heures plus tard, sous une pluie ininterrompue qui rendit les recherches difficiles, deux brancardiers retrouvèrent le benjamin des Montaurian, trente-quatrième rescapé d'une compagnie qui comptait avant l'assaut cent quatre-vingt cinq hommes. Il avait glissé, aspiré par la gueule coléreuse de la terre, au fond d'un entonnoir de plus de huit mètres de profondeur creusé par l'explosion d'un fourneau de mine. Ses sauveteurs lui racontèrent qu'ils ne l'avaient repéré qu'au troisième passage, tant la couche de boue qui le recouvrait était épaisse. Et lorsque, après plusieurs tentatives, ils étaient enfin parvenus à descendre dans le cratère au fond duquel remuait son corps envasé, ils avaient découvert qu'Alphonse n'y était pas seul. Il serrait dans ses bras le cadavre d'un ennemi, un gamin de dix-huit ans à peine, dont la main droite tenait encore une grenade dégoupillée qui par miracle n'avait pas explosé.



Jeanne Champion, *Les frères Montaurian*, Grasset, 1979

## Réalité



Officiers, sous-officiers et soldats du groupement Mangin,

En quelques heures d'un assaut magnifique, vous avez enlevé d'un seul coup, à votre puissant ennemi, le terrain hérissé d'obstacles et de forteresses du nord-est de Verdun, qu'il avait mis dix-huit mois à arracher, par lambeaux, au prix d'efforts acharnés et de sacrifices considérables. Vous avez ajouté de nouvelles et éclatantes gloires à celles qui couvrent les drapeaux de l'armée de Verdun.

Au nom de cette armée, je vous remercie. Vous avez bien mérité de la Patrie.



*Général Nivelle, commandant de l'armée de Verdun, 25 octobre 1916*

Lire également ici, à propos du monument aux morts de notre commune, [« Monument aux morts »](#).

L'occasion, s'il en fallait une, de (re)lire cette publication consacrée aux **Monuments aux morts de la Grande Guerre dans le Loiret**, [ici en cliquant sur le lien](#) (plateforme de téléchargement sécurisée).

[Mis en ligne le 09/11/2019]

## Question de baromètre

**P**as celui de Torricelli, mais celui des villes cyclables.

Vous ne savez pas ce qu'est le « baromètre des villes cyclables » ? Vous en saurez davantage en lisant l'article d'Olivier Razemon, déjà souvent cité dans ce blog, [en cliquant sur ce lien](#) ci-après ou en cliquant sur l'icône ci-dessous.



Article d'Olivier Razemon, *Municipales : Les maires espèrent une bonne note au Baromètre des villes cyclables*

Si vous ne l'avez pas encore fait pour notre bonne commune, [vous pouvez répondre au questionnaire en cliquant sur ce lien](#) (au plus tard le 30 novembre).

**Rappel** : il faut 50 réponses minimum par commune pour que les avis donnés soient pris en compte dans le Baromètre. Il y en a déjà au moins un...

Ce n'est jamais une perte de temps de donner son avis. À vos cale-pieds (non, claviers...!).

[Mis en ligne le 13/11/2019]

## Amour platanique



Rejet de platane (route de Cerdon) - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

**C'** est fou ce que ce platane veut vivre ! (Lire également [ici « La fureur de vivre »](#)).

Abattu sans crier gare – et sans motif valable – un beau jour de début février 2017 ([lire ici « Et d'un ! À propos de l'abattage d'un des platanes de la route de Cerdon »](#) et [ici « Les platanes de la route de Cerdon \(suite\) »](#)), ce platane n'en finit pas de se raccrocher à la vie.

Pour n'oublier ni cet arbre ni son abattage.



Cliquer sur les photos pour les agrandir

Pour en savoir plus sur les platanes qui, peu à peu, disparaissent *sub rosa* du paysage et du patrimoine arboré communal (le maire a sans doute une dent contre les platanes...), lire également [ici « à quoi sert un platane ? »](#), [ici « Platanes et résistance »](#), [ici « Le platane et le garage »](#) et [ici « La flèche et le platane »](#).

[Mis en ligne le 17/11/2019]

## Au voleur !

**M**ais qui a volé la roue avant ? Il passe quand même du monde à cet endroit. Des témoins ?



Pictogramme sur la piste cyclable du boulevard Jeanne d'Arc - Cliquer sur la photo pour l'agrandir

Reste à apprendre à rouler sur la roue arrière...





[Mis en ligne le 21/11/2019]

????????????????????





Complot, ou plot à la con ? - Cliquer sur les photos pour les agrandir

**D**es fois, chers lecteurs, on perd son temps. Mais quand même, ces quelques questions.

Monsieur le maire, vous arrive-t-il parfois d'être piéton ou cycliste dans notre bonne

commune ?

Si tel est le cas, que pensez-vous de cet « aménagement » piétonnier/cyclable ? Le trouvez-vous idéalement placé ? Ne pensez-vous pas qu'il met inutilement en danger les piétons, les cyclistes et les personnes en fauteuil en les obligeant à emprunter la chaussée à cet endroit ? Ne pensez-vous pas qu'en faisant un (tout petit) effort, il serait possible de l'installer ailleurs, par exemple là où il gênerait moins les piétons, les cyclistes et les personnes en fauteuil ?

Avez-vous un instant songé à l'installer sur la chaussée, là où il ne gênerait que les automobilistes ? Et pourquoi n'y avez-vous pas pensé ?

.....

On pourra lire également [ici « Attention, le poteau ! »](#), [ici « T'as le trottoir chic, j'ai le poteau choc »](#) et [ici « attention, panneau ! »](#) notamment.

[Mis en ligne le 25/11/2019]

## Elsass Blues



Cigogne dans un pré communal - Cliquer sur les photos pour les agrandir

**P**hotographiée ce vendredi après-midi dans un pré proche de la route de Coullons (à droite sur la photo Google ci-dessous), juste à la sortie de notre bonne commune, cette cigogne esseulée semblait vaquer à ses occupations, qu'elle a probablement nombreuses.

Peut-être venait-elle faire son marché de Noël à Sully, ce qui serait, avouez-le, une belle consécration...

Pourvu qu'un chasseur ne la confonde pas avec un faisan !

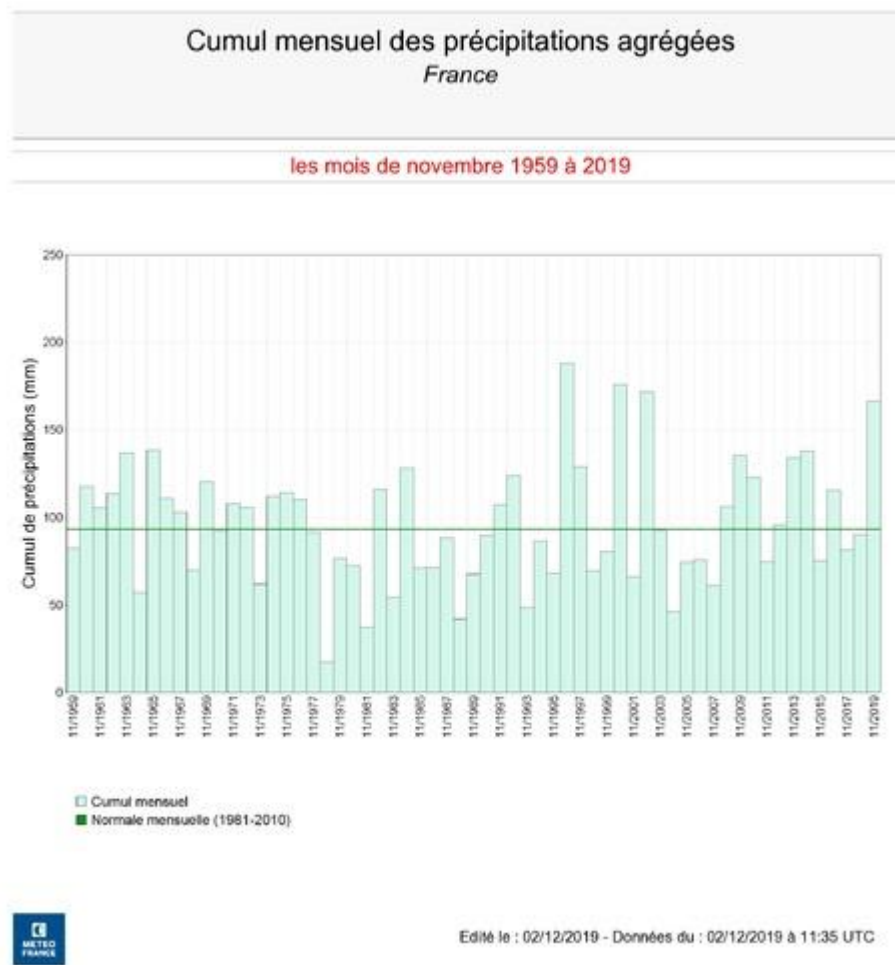


Alain Bashung, *Elsass Blues* (album *Roulette russe*, 1979 ; paroles : Boris Bergman ; musique : Alain Bashung)

[Mis en ligne le 1/12/2019]

## La pluie, la tempête et le Panama

**B**izarre ?... Après la sécheresse régionale quasi historique de cet été, ce mois de novembre a été l'un des plus pluvieux des 60 dernières années, nous apprend Météo France.



Cliquer sur le graphique pour l'agrandir ([Source ici](#))

Le Panama, petit cours d'eau sullylois à l'appellation si pittoresque (nous y reviendrons) qui a donné son nom à l'une des rues de notre bonne commune, commence à avoir les dents du

fond qui baignent.

Bonne eau ne saurait mentir.







*[Mis en ligne le 22/12/2019]*

## Sage comme un nuage



Cliquer sur les photos (sans trucages) pour les agrandir

Étrange et mystérieuse, cette découpe des nuages juste à la hauteur du bord supérieur des marmites démoniaques de Dampierre...

Bon présage, mauvais présage ou pas de présage du tout ?

Nous verrons (peut-être)...

[Lire également ici [« La ruée vers l'iode »](#)].

[*Mis en ligne le 27/12/2019*]

## Huit sullyloiseries qui ont marqué 2019

### *Pollution*

« Comme en Bretagne, mettons-nous au vert »

### *N'importe quoi*

« ?????????????????????????? »

### *SUV*

« SUV partout, tranquille nulle part »

### *Marilyn*

« M.M. contre B.B. (Nobody Else but You) »

### *Champignons*

« La Sologne, c'est le pays des champignons »

### *Piste cyclable*

« Jeanne d'Arc fait du vélo »

## *Grand débat*

[« Grand débat et petit nuage de mots »](#)

## *Cigogne*

[« Elsass Blues »](#)

[Mis en ligne le 30/12/2019]

## Table des matières

Au pont l'an neuf .....	2
Un bateau qui prend l'eau (ça rame...) .....	3
Souvenons-nous du Square du Souvenir .....	6
Il est là ! .....	11
Quels commerces dans l'hyper-centre en ce début d'année 2019 ?.....	13
Doléances .....	23
Pourquoi des plots anti-stationnement ? .....	25
À quoi ressemblait notre bonne commune quand nous n'étions pas encore nés ? .....	27
Histoire de la photographie communale : Jean Pilté .....	30
Pour les subventions, l'électrique, c'est mieux en auto qu'à vélo !.....	32
La puce, la poubelle et le dépotoir .....	34
Grand débat et petit nuage de mots .....	38
50 nuances de gris .....	40
La pêche donne-t-elle la pêche ?.....	46
Spaghetti blues (toujours...).....	50
Le prochain maire de Sully sera (enfin) une femme .....	52
Verso.....	53
L'hôtel-restaurant « Le Pont de Sologne ».....	54
La Sologne, c'est le pays des champignons.....	57
Le nez à la fenêtre (de cave) .....	58
C'était au siècle dernier, il y a 30 ans (à propos de l'étalement urbain) .....	70
Jeanne d'Arc fait du vélo.....	73
Le rétablissement d'un bac pour la traversée de la Loire : c'est décidé ! .....	77
« On abat 23 arbres ; on en replante 46 » (suite et fin).....	79
Vieux panneau pour nouvel aménagement.....	81
Les doigts verts de Jeanne d'Arc .....	83
Jeanne d'Arc fait du vélo (2e partie) : À propos du sas vélo .....	87
Spectacle dégradant : Non aux cirques itinérants mettant en scène des animaux sauvages ! (les 5 euros de la honte).....	91
Épis de faîtage (prenons de la hauteur) .....	94
Et pendant ce temps-là, notre sénateur local s'occupe.....	111
Hôpital, silence .....	113
Quelques lignes pour un alignement .....	118
M. M. contre B. B. (Nobody Else But You) .....	122
« Ce plaisir est interdit » .....	125
À mon commandement, feu !.....	128

Les élections européennes, c'est bon pour Swiss Krono .....	130
Jeannot lapin (à propos des élections européennes) .....	132
Et l'ange devint papillon .....	133
Pictogrammes handicapés.....	136
Privés de spaghettis .....	138
4 360 + 2 780 + 2 400 + 1 214 + 65 + 30 + 6 + 12 + 53 .....	140
Comme un air de début de campagne.....	141
Le centre-ville à 30 km/h : c'est la vélorution !.....	143
Garantie de reprise.....	145
La ruée vers l'iode.....	148
Nous avons le temps.....	151
Une fois sur trois.....	152
Espaces verts et plantations (version 1976) .....	154
Comme en Bretagne (mettons-nous au vert) .....	156
Erreur de tri .....	158
Le jumelage fait son âge .....	161
SUV partout, tranquille nulle part.....	164
Quand la poubelle est trop loin, ben, elle est trop loin .....	166
Eau pas si douce que ça.....	168
Te fatigue pas, G. J. !.....	170
La vache qui rit, ou Bienvenue dans le monde merveilleux de Oui-Oui (à propos du comice agricole) .....	172
Le chant de la rue du Coq.....	174
Quel est le contraire de « doux » ? .....	178
Par le bout du nez.....	180
Respirer ?.....	181
Y'a quelqu'un ? .....	182
Fête du sang et de la Sange .....	183
Et le Crédit agricole demain ? .....	184
Tiens, voilà du boudin !.....	187
Sully-Helyett, un « y » qui rapproche.....	197
Rue du Grand Sully vue depuis la place de la Liberté (fin des années 50-début des années 60).....	199
Trou de mémoire.....	202
30 septembre 1988 (la réponse) .....	203
La halle et La Halle .....	205
Les platanes de la route de Cerdon (suite) .....	209
ERP et PMR : L'ascenseur dans la mairie (Envoyons-nous en l'air) .....	211
Adieu veau, vache, cochon ! .....	213

Magnolias for ever .....	215
Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans le Loiret.....	217
Question de baromètre .....	220
Amour platanique.....	221
Au voleur ! .....	224
???????????????????????????????? .....	226
Elsass Blues .....	229
La pluie, la tempête et le Panama.....	231
Sage comme un nuage.....	234
Huit sullyloiseries qui ont marqué 2019 .....	236